



Rapport

du

Département du développement territorial
et de l'environnement

Exercice 2014

DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

2014 EN BREF

Secrétariat général

Les prévisions budgétaires ont été dépassées au niveau des comptes 2014 avec un résultat supérieur aux attentes de quelque 1,8 million de francs. A l'instar de l'année dernière, une maîtrise des charges, les taxes des véhicules à moteur et de navigation ainsi que la part de l'Etat au bénéfice du SCAN expliquent principalement cette embellie.

Dans le but de poursuivre sa stratégie d'agglomération et de continuer à montrer sa détermination vis-à-vis de la Confédération, le secrétariat général a financé les mesures d'accompagnement des projets d'agglomération de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Le département s'est impliqué dans les échanges avec la Confédération au sujet du projet mobilité ainsi que dans le dossier relatif à l'introduction du critère géographique dans le domaine des marchés publics.

Il a également donné son appui à la campagne de communication dans le cadre de la votation du 18 mai 2014 en faveur du contre-projet du Grand Conseil à l'initiative sur l'avenir des crêtes ainsi qu'au service de la géomatique et du registre foncier dans le cadre du regroupement du registre foncier sur un seul site.

En 2014, le canton de Neuchâtel a rejoint le Cercle Indicateurs, un programme d'évaluation de l'état du développement durable et de son évolution au cours du temps.

Service de l'aménagement du territoire

L'année sous revue a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014 de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Depuis cette date, la superficie dédiée à l'urbanisation du canton ne peut augmenter et ce jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral de l'adaptation du plan directeur au nouveau dispositif législatif. Avant le 1^{er} mai, une série de dossiers ont été traités avec célérité afin de faire usage de la souplesse offerte par l'ancien régime. Après le 1^{er} mai, le service de l'aménagement du territoire s'est attelé à la mise en place du processus permettant l'adaptation du plan directeur en déterminant, de concert avec la Confédération, la croissance démographique du canton et ses conséquences en matière de réserves de zones à bâtir. Un découpage en quatre régions a été proposé et discuté en commission avant que les communes ne soient invitées à débiter les travaux visant à l'établissement des plans directeurs régionaux. Le nouveau dispositif fédéral impose de réfléchir le dimensionnement et la localisation des zones à bâtir au-delà des frontières communales.

Le 18 mai 2014, le peuple du canton de Neuchâtel a tranché clairement en faveur de la planification énergétique éolienne en adaptant le décret de 1966. Pour l'heure, un recours contestant un point technique est pendant devant le Tribunal fédéral. En aval d'une décision de la Haute Cour qui soutiendrait le dispositif proposé, l'établissement des plans d'affectation cantonaux pourrait débiter dans les cinq sites retenus.

2014 est également l'année qui a vu aboutir le projet d'assainissement du traitement des permis de construire débuté en 2010. Au 1^{er} décembre 2014, la loi sur les constructions a été promulguée et son règlement d'application décidé par le Conseil d'Etat. Dès cette date, l'application informatique SATAC_2, permettant à terme la dématérialisation de la prestation, est entrée en production sur le territoire de cinq communes. La solution informatique sera progressivement élargie aux autres communes du canton.

Service des transports

Les indemnités versées en 2014 ont été d'une proportion équivalente par rapport à l'année 2013.

Le Régio-Express de substitution au TGV a eu un bon succès, assurant une fonction de rabatement à Frasné. Le train matinal Pontarlier-Fleurier, pour les travailleurs frontaliers, n'a pas eu de succès. La desserte ferroviaire a été remplacée fin 2014 par un bus.

La taskforce transfrontalière a trouvé in extremis une solution pour pérenniser la circulation du TER en provenance de Morteau jusqu'à La Chaux-de-Fonds fin 2014. La prochaine échéance s'annonce déjà pour 2017.

Le 9 février 2014, le peuple suisse a accepté le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Fin novembre 2014, le canton a déposé ses besoins en offre ferroviaire pour l'horizon 2030. La ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds a été sélectionnée dans les projets prioritaires en Romandie. Le financement des mesures ferroviaires sera, dès 2016, assuré par le nouveau fonds FIF.

Le 17 janvier 2014, une déclaration d'intention pour la mise en œuvre de l'horaire 2016, permettant de réparer les correspondances en gare de Neuchâtel induites par les travaux de la gare de Lausanne, a été signée. Des études ainsi que des essais de freinage et de stabilité ont été menés pendant l'année 2014. Les discussions avec les CFF se poursuivront en 2015.

Service des ponts et chaussées

Le service s'attache à déterminer et planifier au plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau nécessiteront, ces prochaines années, des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont:

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de réaménagements extérieurs et de remise en état de toutes les zones modifiées au cours du chantier s'étendront encore jusqu'en 2016 et demanderont une coordination soutenue pour une intégration réussie des différentes infrastructures de transport.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds: le projet de contournement du Locle doit encore être consolidé puis finalisé pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales.
- Le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, dont un panel de variantes a été étudié. La variante finalement retenue doit maintenant être développée dans le détail et son coût de réalisation chiffré.
- Les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau. La troisième génération de ces trois conventions doit être établie en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement.
- Les douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui composent le prochain crédit-cadre à solliciter et qui consistent en diverses améliorations locales des aménagements routiers, visant avant tout à sécuriser tous les types d'usagers.
- La poursuite de l'entretien structurel des routes cantonales, dont l'état général continue de se dégrader.

Deux inaugurations ont eu lieu au cours de l'année 2014, l'une en mars pour l'ouverture du tunnel de Serrières, l'autre en septembre pour la mise en exploitation du tunnel du Bois-des-Rutelins, au-dessus de St-Sulpice. Compte-tenu de l'historique de ces deux dossiers, l'achèvement de ces ouvrages peut être considéré comme des succès remportés de haute lutte.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2014 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes.

Objectifs externes

- Ouvrir au trafic les tunnels autoroutiers de Serrières pour permettre la réalisation des aménagements extérieurs entre les deux portails du tunnel autoroutier. Objectif atteint, l'inauguration officielle a eu lieu le 10 mars 2014 en présence de Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et de quelque 400 invités dont les autorités politiques cantonales et communales.
- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif est en voie d'être atteint.
- Achever les travaux du tunnel du Bois des Rutelins (St-Sulpice) de manière à ce que l'ouvrage puisse être mis en service au cours de l'année 2014. L'objectif a été atteint et le tunnel a été ouvert au trafic le 16 septembre 2014.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint.

Objectifs internes

- Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données routières MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet objectif a été atteint dans la mesure de l'avancement des développements informatiques pilotés par la Confédération.
- Elaborer un rapport d'état complet de la route principale H20 pour en déterminer les besoins d'assainissement urgents compte-tenu de l'horizon incertain de son transfert à la Confédération. Cette route restant propriété du canton, la responsabilité et la charge d'entretien du propriétaire continuent de lui incomber. Objectif atteint, le rapport ayant été soumis au Conseil d'Etat à fin 2014.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Le poste de responsable qualité ayant pu être repourvu, cet objectif est en cours de réalisation.
- Achever la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Suite à la mise en préconsultation du projet, au printemps 2013, auprès des communes et des services de l'Etat intéressés, les retours obtenus ont été traités et le règlement d'exécution de la loi est en cours de rédaction.
- Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours et à venir relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier. L'établissement du cadastre du bruit est achevé. Objectif atteint.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. A ce titre, le cas de la H20 est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore pu être transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire, ce qui constituera un défi important pour les deux prochaines années.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'Etat, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2 conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique qu'aux aspects financiers, constituent les sujets prépondérants nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2014, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur de nombreuses consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux.

Au niveau des subventions, le SENE a traité plus de 700 dossiers (demandes et avis d'achèvement confondus) pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Le fonds cantonal de l'énergie a été moins fortement sollicité qu'en 2013 pour un montant global de 700.000 francs. Il en a été de même pour le fonds des eaux, où une trentaine de projets ont été subventionnés pour un montant total de quelque 3.600.000 francs.

Dans le domaine environnemental, de nombreux dossiers restent d'actualité. La qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits de ce dernier sont toujours une priorité. En matière de gestion des déchets urbains, l'introduction de la taxe au sac ou au poids en 2012 a conduit à une forte amélioration du tri. Il est réjouissant de constater qu'en 2014 les taux de matières et de quantités de déchets triés et valorisés dans le canton sont restés stables, toujours dans la moyenne suisse. Les mesures de la qualité de l'air en général, les contrôles réguliers en ce qui concerne les rejets de toutes natures des entreprises ou le contrôle de la gestion des déchets monopolisent passablement de ressources. Il en va de même pour les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire.

Dans ce contexte, on doit mentionner les difficultés à mener à bien les tâches en relation avec les sites pollués du fait des moyens en ressources humaines restés insuffisants toute l'année. C'est la raison pour laquelle seuls 50% de la tranche du crédit annuel d'investissement pour l'étude et l'assainissement des sites pollués à mener sous la responsabilité du canton ont pu être utilisés.

Enfin, la problématique du traitement des micropolluants a fait l'objet d'analyses sur un large spectre afin d'être prêts à répondre aux nouvelles exigences au plan fédéral, à présent en phase de consultation.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2014 ont globalement été atteints avec comme points forts la finalisation de l'inventaire de la desserte forestière, la mise en œuvre des volets "faune, forêts et nature" de la PA 14-17 en collaboration avec le SAGR ainsi que la poursuite et la réalisation de plans d'affectations cantonales liés aux objets que l'Etat entend protéger. Sur le plan de la gestion interne, l'année a été marquée par la mise en place du système "Qualité NE" en vue du passage du SFFN à une gestion de prestations par mandat dès 2015.

Plusieurs changements importants ont entraîné des économies substantielles par rapport au budget adopté. Sur le plan des dépenses, un délai d'embauche et une réduction de la part cantonale aux subventions à la promotion de la biodiversité liées à la PA 14-17, en particulier, ont permis de limiter les besoins. Sur le plan des recettes, les ventes de bois, qui ont abouti à un meilleur résultat que ce qui était prévu au vu de l'évolution du marché, et une convention d'entretien passée avec l'OFROU pour la gestion des surfaces de compensation écologique des routes nationales ont entraîné des recettes dépassant les prévisions.

Sur le plan des investissements, le SFFN a participé à la construction du centre forestier de la Montagne de Boudry et a bénéficié d'un crédit permettant de rénover la pisciculture de Colombier. Sur le terrain, chasse et pêche se poursuivent de manière stable. Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont été importants mais sans conduire à un dépassement du montant budgété pour le versement des indemnités. Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées (prairies et pâturages secs, surfaces de promotion de la biodiversité, revitalisation des tourbières) se sont déroulés de manière très satisfaisante.

Les priorités du service pour l'année 2015, toutes inscrites dans le mandat de prestations signé pour la première fois entre le Département du développement territorial et de l'environnement et le service dans le cadre de "Qualité NE", porteront en particulier sur les domaines suivants:

- Concept de régulation de la population et de prévention des dégâts de sangliers.
- Clôture de la phase RPT 12-15 et planification de la prochaine phase RPT 16-19.
- Développement d'une aide à l'exécution pour la gestion des pâturages boisés.
- Finalisation de la planification de la gestion intégrée de la zone du Creux du Van "Soliat-Baronne-Grand Vy".
- Inventaire et analyse des loisirs et sports individuels en nature.

Service de l'agriculture

L'année 2014 a été marquée principalement par l'application de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017, en matière de paiements directs. Les nouveaux programmes volontaires, qui découlent de la politique agricole fédérale PA 14-17, ont impliqué d'importants travaux préparatoires, en particulier ceux consacrés aux paysages. La loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) a été adaptée afin de permettre la participation cantonale aux nouvelles contributions paysagères voulues par la Confédération. Deux projets pilotes ont été mis au point à La Brévine et au Val-de-Ruz et deux autres sont en cours pour La Chaux-de-Fonds et Le Val-de-Travers. De plus, 3 nouveaux réseaux écologiques ont été introduits (Brévine Est, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers).

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 75,9 millions de francs en 2014, soit une différence d'environ 1,2 million.

Une demande de crédit de 2,6 millions de francs a été acceptée par le Grand Conseil en novembre 2014 et prévoit des assainissements conséquents des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne.

Le rapport de synthèse "Evologia/Analyse et perspectives" et les propositions quant à l'avenir de ce site ont été validés par le Conseil d'Etat en juin 2014.

Les bâtiments des fermes des Eplatures-Jaunes 112 et 115, propriété de l'Etat de Neuchâtel, ont été vendus aux fermiers pour un montant total de 945.420 francs, avec un droit de superficie assorti d'un bail de 50 ans pour les terres.

L'office des vins et des produits du terroir a été détaché administrativement du SAGR pour reprendre toute son autonomie d'action au sein de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture dès le 1^{er} janvier 2015. Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole dès le 1^{er} janvier 2015.

La gestion du service de l'agriculture par enveloppe et mandats de prestations (GEM-light) dès 2014 permet une plus grande souplesse et une efficacité accrue.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Service pilote géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a respecté les enveloppes qui lui ont été attribuées au niveau des charges de personnel et des biens, services et marchandises. Diverses mesures d'économies ont abouti. Le programme de prévention des morsures de chiens a notamment été redimensionné de plus de moitié, générant des économies annuelles de l'ordre de 90.000 francs; d'autre part, les laboratoires vétérinaires officiels de Suisse romande travaillent désormais en réseau. Un centre de gestion et de logistique des épizooties a été installé dans un bâtiment inutilisé du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin.

Forte activité législative déployée par le service: les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics ont été approuvées par le Grand Conseil puis le règlement d'exécution ainsi que celui relatif aux heures d'ouverture des commerces, ont été élaborés et adoptés par le Conseil d'Etat; le projet de loi sur les chiens a été rejeté par le Grand Conseil.

Le SCAV a analysé 1476 denrées alimentaires et objets usuels, dont 27% n'étaient pas conformes au droit. Sur 902 inspections d'entreprises de denrées alimentaires, 16% ont révélé des infractions. Dans la moitié des cas, les infractions ont été sanctionnées d'une amende. Le service a élucidé les causes d'une intoxication groupée (des fromages à pâte molle) et mené des investigations portant sur 5 tonnes d'épices contaminées, stockées au port de Rotterdam par une entreprise du canton.

La moitié des piscines publiques ne respectent pas les normes de qualité chimique de l'eau. Des assainissements doivent être entrepris. Cinq installations de douches ont dû être assainies en raison de la présence de légionnelles. Les eaux des plages sont restées propices à la baignade.

Le taux de rotation des patentes d'établissements publics reste élevé (15%). Dans un quart des 81 commerces contrôlés, des infractions à l'ordonnance sur l'indication des prix ont été constatées. Le SCAV a procédé au contrôle mensuel du casino, sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 17 décembre 2013, le DDTE, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un contrat de prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014; le SGRF est ainsi géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations light.

Dans le domaine du SITN, le géoportail intranet comportant plus de 30 applications thématiques a été migré sur une nouvelle technologie plus moderne, efficace et performante (Geomapfish). Le SITN a finalisé le développement d'applications thématiques importantes: lien géoportail SATAC 2 (permis de construire), SelvansGeo (cartographie des données de gestion forestière), Altlast4Web (gestion des données du cadastre des sites pollués). Le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative: finalisation de la 1^{ère} étape de numérisation des 40.000 plans. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données.

Dans le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestations 2014 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 380.000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. La disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 1800 ha du territoire neuchâtelois.

L'effort important réalisé en 2013 par le SGRF en vue de l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) a permis sa mise en production le 24 janvier 2014 conformément au contrat de prestation signé avec la Confédération; notre canton aura ainsi parfaitement joué son rôle de canton pilote et a ainsi reçu une subvention supplémentaire de 180.000 francs.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Dans le domaine du registre foncier, la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la sixième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Missions

Le secrétariat général du département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le secrétariat général effectue notamment les prestations suivantes:

- conseiller et assister le ou la chef-fe de département en lui assurant un soutien appuyé, rapide et décisif dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires;
- assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département;
- gérer et administrer le secrétariat général du chef ou de la cheffe de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition;
- assurer la coordination des activités internes au département en garantissant de manière efficace le rôle de relais entre la direction du département et les services;
- assurer la coordination interdépartementale;
- piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières;
- assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département;
- veiller à la communication et à l'information interne et externe.

1.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport. Les éventuels objectifs n'ayant pas été réalisés y figurent également.

1.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

Ressources humaines

Situation EPT (budget/réel)		
Situation début 2014	Situation fin 2014	Différence +/-
6.6/5.6	6.6/4.6	-1

Suite au terme des rapports de service entre l'Etat et le titulaire de la fonction de secrétaire général du département, au mois de janvier 2014, les responsabilités incombant à cette fonction ont été assumées ad interim conjointement par le secrétaire général adjoint et responsable financier ainsi que par le chargé de missions du secrétariat général. Le recrutement du successeur s'est fait en coordination avec l'arrivée du nouveau chef à la tête du département. Son entrée en fonction est prévue au début de l'année 2015.

La secrétaire de département, après sept années de bons et loyaux services au sein du SDTE, a donné son intention de bénéficier d'une retraite anticipée. Le processus de recrutement pour garantir la succession s'est déroulé au mois de novembre 2014.

Engagé en septembre 2013, le stagiaire a poursuivi son mandat au SDTE jusqu'au 15 août 2014. En raison d'un nombre insuffisant de dossiers de candidature et de la pré-retraite annoncée de la secrétaire de département, impliquant l'impossibilité d'entamer une nouvelle formation complète, le SDTE a renoncé à réitérer l'exercice dans l'immédiat. Néanmoins, par le biais de l'ORP, le SDTE a pu bénéficier, dès le mois d'octobre, des services d'une personne ayant obtenu sa maturité professionnelle commerciale en automne, et ceci pour quelques mois dans l'attente d'un nouvel emploi.

Finances

Les prévisions budgétaires ont été dépassées au niveau des comptes 2014 avec un résultat supérieur aux attentes de quelque 1,8 million de francs. Conjointement à une maîtrise des charges, les taxes des véhicules à moteur et de navigation ainsi que la part de l'Etat au bénéfice du SCAN expliquent principalement cette embellie. Quant aux investissements, aucun projet n'a été piloté par le secrétariat général en 2014.

Relevons que, suite au mandat de prestations qui a été signé entre le département et le RUN pour l'exercice 2014, le secrétariat général a financé les mesures d'accompagnement des projets d'agglomération de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations (PA1, PA2 et PA3) dans le but de poursuivre sa stratégie d'agglomération et ainsi montrer sa détermination vis-à-vis de la Confédération. Ces dépenses supplémentaires ont été en partie compensées par un transfert des tâches de police prévues par la législation sur la navigation intérieure (police du lac) du SCAN à la Police neuchâteloise.

1.4. Evénements principaux

- 17 janvier: signature de la convention d'intention entre l'Etat de Neuchâtel, les CFF et l'OFT pour la mise en œuvre de l'Horaire 2016 permettant la cadence ferroviaire à la demi-heure pour les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Travers.
- 14 mars: inauguration du tunnel autoroutier de Serrières en présence de la Conseillère fédérale en charge du DETEC, Mme Doris Leuthard.
- 18 mai: votation populaire favorable au contre-projet du Grand Conseil **proposant d'inscrire dans la Constitution les éléments-clés de la politique énergétique et de protection des sites du canton, notamment la limitation à cinq sites de parcs éoliens au maximum pour l'ensemble du territoire.**
- 16 juin: démission du chef de département pour cause de santé et début de la suppléance à la tête du DDTE par les autres membres du Conseil d'Etat.
- 16 septembre: inauguration du tunnel routier du Bois des Rutelins.
- 4 novembre: entrée en fonction de M. Laurent Favre, conseiller d'Etat et nouveau chef du département.
- 28 novembre: dépôt auprès de la Confédération des demandes d'extension des transports publics pour la Suisse occidentale, dont la ligne ferroviaire directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel est un des projets majeurs.

1.5. Activités / Réalisations

- Appui à la campagne de communication, dans le cadre de la votation du 18 mai 2014, en faveur du contre-projet du Grand Conseil à l'initiative sur l'avenir des crêtes.

- Appui au service de la géomatique et du registre foncier dans le cadre du regroupement du registre foncier sur un seul site.
- Implication dans les échanges avec la Confédération dans le cadre du projet de mobilité déposé en novembre par la Communauté des Transports de Suisse occidentale (CTSO) dans le cadre de PRODES.
- En collaboration étroite avec le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), établissement du mandat de prestations entre ce dernier et l'Etat pour les années 2015 à 2018.

Développement durable

Marchés publics - Introduction du critère géographique dans les marchés de gré à gré et sur invitation

Le Conseil d'Etat, dans son programme de législature, a prévu de maximiser les retombées des richesses produites dans le canton en veillant à leur bonne circulation au sein de l'économie neuchâteloise. Les achats publics représentent un levier de choix pour encourager la création de richesse locale.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'introduire un critère géographique dans les appels d'offres de gré à gré (jusqu'à 100.000 francs) et sur invitation (jusqu'à 250.000 francs). Les fournisseurs du canton de Neuchâtel pourront bénéficier d'un avantage comparatif dans l'examen des offres par l'adjudicateur, ce qui permet de soutenir l'activité économique du canton et de diminuer les coûts environnementaux. La hiérarchisation suivante a été définie: canton de Neuchâtel, cantons voisins (JU, VD, FR, BE), reste de la Suisse et Franche-Comté, Europe puis hors Europe.

Ce nouveau critère permet également de concrétiser un peu plus l'objectif visant à privilégier les fournisseurs orientés sur le développement durable, un des quatre buts que s'est fixé le Conseil d'Etat en matière de politique d'achats (arrêté sur les achats - RSN 152.100.1).

Système du Cercle Indicateurs – adhésion du canton

En 2014, le canton de Neuchâtel a rejoint le Cercle Indicateurs, un programme d'évaluation de l'état du développement durable et de son évolution au cours du temps, piloté par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les 18 indicateurs serviront d'aide à la décision et d'outils de pilotage pour la conduite des politiques publiques et permettront de mettre en avant les axes sur lesquels l'Etat veut agir. De plus, au fil des relevés, des suivis chronologiques montrent si la mise en œuvre du développement durable progresse ou recule (monitoring).

L'adhésion au Cercle Indicateurs implique la participation à quatre séances par année de l'organe directeur (composé de l'OFS, de l'ARE et de représentant-e-s de tous les cantons et villes qui participent). Le suivi du dossier est piloté par la collaboratrice du SDTE en charge du dossier "développement durable", en étroite collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et le service de statistique. Selon les thèmes abordés par les indicateurs, il est aussi fait appel à d'autres services de l'administration (SFIN, SENE, SFFN etc.).

Diagnostic d'écologie industrielle

Le DDTE et le DEAS ont mandaté conjointement l'association Ecoparc pour réaliser un diagnostic d'écologie industrielle, soit la considération des flux de matière et d'énergie comme des circuits fermés. Il s'agit d'optimiser la consommation de ressources, mais aussi de services (transports, crèches, infrastructures, etc.).

L'objectif a été d'identifier, au niveau du canton, des opportunités en termes de mutualisation de ressources et de services sur les zones en activité ou en phase de développement (pôle de développement cantonal par exemple) et de réaliser des fiches d'actions pour la mise en œuvre future.

La concrétisation de ces projets sur les trois sites retenus doit désormais se discuter avec les différents partenaires (communes, entreprises).

1.6. Perspectives 2015

L'année 2015 sera rythmée par les projets suivants dont la responsabilité incombe au SDTE:

- rédaction du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à la stratégie en matière de mobilité à l'horizon 2030;
- conduite de la campagne de communication sur la stratégie de mobilité dans l'optique du traitement du rapport par le Grand Conseil et d'une votation populaire sur le financement de la liaison ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds;
- conduite du travail de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales;
- suivi du rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un nouveau projet de loi sur l'approvisionnement en électricité;
- suivi du rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'une modification de la loi sur les transports publics (LTP);
- suivi des travaux en lien avec la rédaction d'un rapport stratégique sur la mobilité douce;
- organisation de la 99^{ème} conférence romande des travaux publics (CRTP) qui aura lieu en juin 2015 sur deux jours dans le canton et qui rassemblera environ 80 participants;
- soutien au projet pilote de gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light), auquel participent le service de la géomatique et du registre foncier, le service de la consommation et des affaires vétérinaires, le service de l'agriculture et, dès le 1^{er} janvier 2015, le service de la faune, des forêts et de la nature, en assurant notamment l'interface administrative et technique entre la direction du projet et les services pilotes.

2. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Missions

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

2.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 5 *Activités / Réalisations*.

2.3. Ressources (personnel, finances, contacts, informatique)

Personnel

Situation EPT		
Situation début 2014	Situation fin 2014	Différence +/-
17.2	18.0	+ 0.8

Un poste de 0.8 EPT a été mis à disposition courant 2014. Il a été pourvu pour une année afin d'assurer le déploiement de la hotline SATAC_2. Le poste sera attribué à la mise en place des planifications directives régionales durant l'exercice 2015.

En sus, le service dispose d'un poste de stagiaire à repourvoir d'année en année. Ce poste représente un complément de ressource pour le service, cependant il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes universitaires et d'assurer la relève dans les métiers de l'aménagement du territoire.

Finances

Fonds de l'aménagement du territoire

Les plus-values encaissées en 2014, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 823.095 fr. 10.

Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

Le fonds de l'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de montants empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Cette prise en charge d'intérêts est traitée par le service de l'agriculture et, depuis le 1^{er} janvier 2011, elle fait l'objet d'un préavis et d'un contrôle par le service de l'aménagement du territoire qui gère le fonds. Jusqu'à cette date, le service de l'agriculture s'en occupait seul. Pour l'année 2014, 7 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et 8 dossiers ont été acceptés (dont un datant de fin 2013). Les intérêts, sur un montant total d'emprunts de 1.119.400 francs, seront pris en charge pour des prêts d'une durée variant de 10 à 15 ans. Ces aides ont permis d'acquérir 126.35 ha de terres agricoles. Le montant des intérêts payés par le fonds en 2014 s'élève à 142.302 fr. 30. A fin 2014, le fonds soutient 72 prêts pour un montant total de 4.411.650 francs.

Aucune subvention selon l'article 77 du RELCAT n'a été versée en 2014 en lien avec la révision des plans d'aménagement communaux.

Compte de fonctionnement

Pour ce qui est des opérations relevant du budget de fonctionnement du service, celui-ci comprend des charges pour 3.767.965 fr. 04 et des recettes s'élevant à 1.613.582 fr. 95. L'essentiel des coûts est composé de charges de personnel à hauteur de 2.451.137 fr. 45. La principale recette est constituée des émoluments perçus pour le traitement des permis de construire pour un montant de 1.008.636 fr. 20.

Contacts

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu de l'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2014, deux séances ont été organisées. Elle réunit l'ensemble des chefs de service conduisant les politiques publiques à incidence spatiale. En sus, les représentants des services se rencontrent une fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 5 réunions en 2014, le service a rencontré les architectes et les urbanistes des villes, les architectes conseils des communes ainsi que les représentants des associations professionnelles et les bureaux d'aménagement œuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement. Dans ce cadre, l'avancement du développement de SATAC a été à plusieurs fois présenté. Ces séances permettent de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte, au mieux, les contraintes que les professionnels de l'architecture et l'aménagement rencontrent.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) et la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC). Le service participe également à la Plate-forme de l'Arc jurassien, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi qu'à la Fédération suisse des urbanistes (FSU).

Informatique

En matière d'informatique, l'exercice sous revue a été consacré à la mise en production du logiciel SATAC de traitement des permis de construire. L'application est partagée par les cantons de Vaud,

Tessin, Uri, Bâle et Neuchâtel. Le travail en cours a été présenté aux cantons du Jura et de Fribourg. Le développement a été subventionné par la Confédération. Durant l'année 2014, les architectes du canton ont été invités à s'inscrire au guichet unique afin d'accéder au logiciel et l'ensemble des opérateurs de l'Etat et des communes ont été formés. A fin 2014, la solution informatique est entrée en production sur le territoire de cinq communes pilotes. Les autres communes du canton entreront progressivement en production courant 2015.

2.4. Evénements principaux

En date du 18 mai 2014, le peuple neuchâtelois a soutenu avec une majorité claire le développement de l'énergie éolienne sur le territoire du canton de Neuchâtel.

Au 1^{er} décembre 2014, la modification de la loi sur les constructions a été promulguée, le règlement d'application est entré en vigueur et l'application SATAC_2 est entrée en production sur le territoire de 5 communes du canton.

Le 1^{er} mai 2014, la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur interdisant toute extension de la zone à bâtir sans compensation sur le territoire cantonal.

2.5. Activités / Réalisations

Planification cantonale et données de base

L'année 2014 a été rythmée par les tâches permanentes et projets suivants:

- Mise en œuvre de la révision de la LAT 1ère étape, de l'OAT, du projet de directives concernant le dimensionnement des zones à bâtir (DZB) et du contenu minimum des plans directeurs cantonaux: évaluation des incidences, organisation et lancement des travaux techniques.
- Poursuite et accompagnement des études de base (révision du PAC viticole, création d'une aire de transit pour les gens du voyage, projet de mobilité cantonale).
- Développement de l'observatoire du territoire et mise en ligne du 1er set d'indicateurs (9 thèmes).
- Finalisation des travaux de mise à jour et d'ajustement des géodonnées des plans d'affectation et autres couches SIG aménagement du territoire.
- Production d'une nouvelle couche de géodonnées relatives aux terrains libres de construction dans les zones à bâtir.
- Mise en ligne d'une version optimisée du guichet de gestion internet des manifestations sportives.
- Représentation du canton au sein de la COSAC, de la région capitale Suisse (HRS) et la Plate-forme de l'arcjurassien.
- Dans le cadre des attributions du service, nous avons émis 13 préavis de synthèse et 7 préavis spécialisés pour des consultations cantonales et fédérales.

Plan directeur cantonal

L'année 2014 a été consacrée à la finalisation d'études de base et au lancement des travaux préparatoires relatifs à l'adaptation du PDC 2011, suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) au 1^{er} mai 2014. Dans le cadre de cette révision, le rôle du PDC a été renforcé. Il est attendu que les cantons adaptent leur PDC dans le délai de 5 ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, notamment dans le domaine du dimen-

sionnement des zones à bâtir. Dans le canton de Neuchâtel, certaines exigences sont déjà remplies, comme l'introduction d'un système sur la plus-value et l'établissement d'un Projet de territoire. A contrario, certaines mesures doivent être précisées, comme le dimensionnement et la répartition des surfaces affectées à l'urbanisation, la gestion des zones d'activités ou encore la garantie de la disponibilité foncière. Pour accompagner ces travaux, une commission consultative du Conseil d'Etat a été nommée en 2014, fondée sur une large représentation politique. Les communes seront étroitement associées à ce processus, à travers la planification directrice régionale.

Observatoire du territoire (OT_NE)

Établi en aval du PDC en vue de disposer d'un outil de monitoring des principales politiques publiques à incidence spatiale, le projet d'observatoire a été partiellement réalisé et mis en ligne à fin 2014 pour les 9 premiers thèmes. Il est publié sur le site internet de l'Etat. Des liens complètent l'information. Les 8 thèmes restants seront publiés courant 2015.

Inventaire cantonal des surfaces d'assolement (SDA): mise à jour des géodonnées

Les nouvelles géodonnées des surfaces d'assolement ont été transmises à la Confédération pour examen en novembre 2013. Suite et en parallèle à cet examen, un certain nombre de contrôles et d'ajustements ont encore été effectués. Ces géodonnées sont désormais régulièrement mises à jour en fonction des nouvelles emprises constatées (extension des zones à bâtir et nouvelles constructions ou installations en zone agricole). Elles seront prochainement disponibles sur le géoportail du SITN.

Mise à jour des géodonnées relatives aux plans d'affectation

La mise à jour complète des géodonnées relatives aux plans d'affectation a été achevée à la fin du 1^{er} trimestre 2014. Ces travaux répondaient aux objectifs suivants:

- alimenter le guichet cartographique du SITN et la nouvelle application relative aux permis de construire (voir ci-après) avec les informations les plus actuelles possibles;
- fournir aux communes et à leurs mandataires des géodonnées actualisées dans le cadre de l'établissement des plans directeurs régionaux et des révisions de plans d'aménagement locaux;
- servir de travaux de fond à l'adaptation des géodonnées PAL selon les nouveaux modèles de l'ARE (voir ci-après Perspectives 2015) et au futur cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF).

Les géodonnées des plans d'affectation sont désormais régulièrement mises à jour et diffusées sur le géoportail du SITN.

Initiative populaire: "Avenir des crêtes: au peuple de décider!"

Le 26 juin 2013, la Confédération a approuvé la fiche du plan directeur concernant la valorisation de l'énergie éolienne de juin 2011, ainsi que le concept éolien 2010 en même temps que l'ensemble du plan directeur cantonal.

Pendant la période de consultation de la fiche précitée, l'initiative populaire "Nos crêtes" a abouti. Cette initiative a été validée formellement et matériellement comme une initiative populaire constitutionnelle rédigée en termes généraux.

Le 30 juin 2012, le Conseil d'Etat proposait au Grand Conseil de répondre à l'initiative populaire par une modification législative du décret de 1966 en y introduisant des zones de sites éoliens (contre-projet indirect).

En janvier, respectivement en mars 2013, la commission de l'énergie et la commission législative du Grand Conseil ont proposé, en sus du contre-projet indirect du Conseil d'Etat, un contre-projet direct consistant en une modification de la Constitution cantonale. Le Grand Conseil a adopté les propositions du Conseil d'Etat amendées par ses commissions lors de ses sessions de septembre et de novembre 2013 et le Conseil d'Etat a fixé la votation populaire au 18 mai 2014.

Le peuple neuchâtelois a accepté la modification de la Constitution cantonale proposée par le Grand Conseil à une large majorité. Le contre-projet indirect est entré en vigueur le 1er juillet 2014, mais fait l'objet d'un recours de droit public au Tribunal fédéral qui est en cours de traitement.

Le bureau du Grand Conseil a transmis ses observations au Tribunal fédéral en date du 31 octobre 2014 et est dans l'attente d'une décision.

Géologie

Géologie générale

- Coordination du projet d'exploration gazière à Noiraigue, traitement des questions qui en ont découlé.
- Suivi des développements en matière de nouvelle gestion du sous-sol.
- Participation à un nouveau livre sur les Mines d'asphalte de la Presta.

Dangers naturels

Des études de précision et mise à jour des cartes des dangers, ainsi que des analyses de risque, ont été menées dans des secteurs délicats au Val-de-Travers (Noiraigue et Fleurier ouest) ainsi qu'au Locle et à La Vue-des-Alpes. Les suites nécessaires seront entreprises en coordination avec les communes et services concernés.

En conséquence des fortes précipitations de l'été passé, un versant instable sur le territoire de Boudry, et d'ailleurs surveillé depuis quelques temps, a subi une augmentation des mouvements de terrain. Une intervention d'urgence a été nécessaire. Nous avons soutenu la commune techniquement et financièrement dans la gestion de cette situation. La collaboration étroite entre la commune et le canton continuera ces prochaines années pour améliorer la situation du versant entier et garantir la sécurité des habitants et des bâtiments du secteur concerné.

Suite à la méthodologie de cartographie des aléas karstiques développée en 2013, une cartographie à l'échelle cantonale a été réalisée en parallèle à des réflexions sur la gestion des effondrements karstiques qui ont été menées en collaboration avec le mandataire et la Confédération. Nous proposerons, dans le courant 2015, une adaptation des principes de prévention des dangers dans le plan directeur cantonal afin de transposer les connaissances acquises dans les procédures d'aménagement et de permis.

Nous attendons depuis quelques années une actualisation des recommandations pour la cartographie des dangers naturels ainsi que les versions finales des modèles minimaux de données pour le cadastre des ouvrages de protection et le cadastre des événements. Le contenu de ces publications permettra de déterminer plus précisément les besoins de mise à jour de nos cartes des dangers et de mettre en place une planification plus exacte des mesures à entreprendre et à entretenir.

- 190 préavis pour des dossiers de permis de construire (165 en 2013).
- 14 préavis pour des dossiers d'aménagement (15 en 2013).
- Divers avis / interventions / transmissions de données / réponses téléphoniques régulières à des questions en lien avec les dangers naturels et les cartes des sols de fondation.
- Prises de position sur des objets fédéraux / des cantons voisins.

- Accompagnement d'un projet de mesures de protection selon la loi fédérale sur les forêts (CFF Val-de-Travers, subvention fédérale à hauteur totale de 2.962.300 francs, subvention cantonale de 192.000 francs (versée en 2012).
- Gestion et application de la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo pour la période 2012-2015 et des lignes budgétaires y relatives.
- Préparation d'une directive d'application des normes SIA relatives aux prescriptions de sécurité parasismique.
- Conseils techniques sur des ouvrages du service des ponts et chaussées et du service de la faune, des forêts et de la nature.
- Participation à ORCAN et KATAPLAN.
- Participation à un groupe d'experts pour l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des dangers et risques le long des infrastructures de transport de gaz.

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- Divers décisions, préavis de synthèse, constats de remise en état et mises à l'enquête ainsi qu'interventions de suivi pour des dossiers d'extraction (carrières / gravières).
- Collaboration soutenue avec le service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination pour ce qui est de la thématique des déchets.

Section aménagement local

La section aménagement local (AL) est principalement chargée:

- d'accompagner et conseiller les communes, leurs mandataires (aménagistes, architectes) et les tiers (propriétaires, entreprises) dans leurs réflexions sur des instruments de planification;
- d'établir les préavis spécialisés, sous l'angle de la légalité et de l'opportunité, des propositions ou demandes de modifications des instruments de planification;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et partenaires consultés dans le cadre du traitement des instruments de planification.

Activités de la section AL

En 2014, le service de l'aménagement du territoire a traité **130 dossiers** liés à des instruments de planification (109 en 2013). Le nombre de dossiers sanctionnés (32) est au-dessus de la moyenne des 9 dernières années (29). Le nombre de préavis de synthèse est relativement stable par rapport à l'an dernier (38/41).

85 dossiers enregistrés avant 2014

27 dossiers enregistrés avant 2014 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont:

- 22 plans d'affectation (révision du plan d'aménagement, modifications du plan ou règlement d'aménagement, plan spécial, plan d'alignement);
- 5 plans de quartier ou modifications de plan de quartier.

19 dossiers enregistrés avant 2014 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont:

- 14 plans d'affectation (pré-études et modifications de plan d'aménagement, plan spécial, plan d'alignement et cahier des charges);
- 2 plans de quartier et cahier des charges;
- 3 plans directeurs.

8 dossiers enregistrés avant 2014 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, à savoir:

- 8 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modification de plan d'aménagement, plan spécial).

17 dossiers qui n'ont pas encore formellement débuté la procédure ad hoc ont requis notre conseil.

14 dossiers ayant fait déjà l'objet d'un préavis de synthèse avant 2014 ont nécessité notre prise de position en vue de leur signature par le chef du Département du développement territorial et de l'environnement.

45 dossiers enregistrés en 2014

29 nouveaux dossiers, enregistrés en 2014, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés:

- 5 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;
- 14 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;
- 10 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.

16 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, dont:

- 11 demandes de révision, modification partielle d'un plan d'aménagement communal et plan spécial;
- 2 plans directeurs régionaux;
- 1 plan d'affectation cantonal;
- 2 demandes de plan de quartier.

Parmi les dossiers traités en 2014, nous pouvons mettre plus particulièrement en évidence:

- la finalisation de la planification du pôle de développement cantonal du Crêt-du-Loclc et des pôles spécifiques de Cornaux-Cressier et du Locle (Saignoles), ainsi que le redémarrage de celui de la Tène;
- la planification de secteurs dans la perspective d'accueil ou de développement d'activités économiques, notamment le Groupe E au Val-de-Ruz, le regroupement de Nexans sur son site de Cortaillod, la valorisation de la zone industrielle de Neverin à Bevaix, la nouvelle entreprise Cartier Joaillerie des Saignoles au Locle, Heidi.com à Neuchâtel, la zone industrielle des Vernets à Corcelles-Cormondèche.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 17.515 fr. 20 a été perçu en 2014. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 8100 francs.

Révisions de plans d'aménagement communaux et autres activités

1 dossier de révision de plan d'aménagement communal (Enges) a été sanctionné partiellement avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2014, de la LAT modifiée.

Les activités de la section ont également porté sur:

- la mise en œuvre de la LAT, avec notamment:
 - 2 séances d'information organisées dans la salle du Grand Conseil à l'attention de l'ensemble des communes neuchâteloises en présence du chef du Département du développement territorial et de l'environnement (6 février et 21 novembre 2014);
 - l'accompagnement des régions (COMUL, Montagnes et Val-de-Ruz) dans la perspective de l'élaboration de leur plan directeur régional (PDR);
 - la rédaction de directives visant à aider les régions pour élaborer leur PDR;
- l'élaboration d'un règlement-type d'aménagement mis en consultation à l'interne de l'administration en décembre.

Bureau des permis de construire

Les missions de la section permis de construire sont de:

- garantir le contrôle de la légalité des permis de construire;
- assurer la coordination de la procédure de traitement des demandes de permis de construire.

Les prestations de la section permis de construire sont de:

- conseiller et informer les communes, les requérants et leurs mandataires en matière de procédures d'octroi de permis de construire et de droit de la police des constructions;
- rédiger les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de salubrité des constructions;
- établir, à l'attention des autorités communales, en vue de l'octroi ou du refus du permis de construire, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre de la procédure;
- préparer les décisions spéciales à l'attention du Département du développement territorial et de l'environnement en application des législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire et de droit des constructions;
- exploiter le système automatisé de traitement des autorisations de construire SATAC_2;
- coordonner les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

En 2014, le service de l'aménagement du territoire a enregistré 780 demandes de permis de construire, soit 15 de plus qu'en 2013 (765) et en a synthétisé 745, donc plus de dossiers entrants que sortants pour l'année 2014 (770 en 2013). Les 745 dossiers représentent 567 dossiers dans la zone à bâtir (76%) et 178 dossiers hors de la zone à bâtir (24%).

Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années: 774 dossiers synthétisés pour 2009, 783 pour 2010, 694 pour 2011, 693 pour 2012 et 770 pour 2013.

Le traitement de ces dossiers a nécessité **313** décisions spéciales produites par le service de l'aménagement du territoire en 2014 (307 décisions en 2013) réparties de la manière suivante:

- 162 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 12% de plus qu'en 2013 (145); cela correspond surtout à 29% des dossiers soumis en zone d'urbanisation (23% en 2013);
- 52 décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole (66 en 2013);
- 95 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole (88 en 2013);
- 4 dérogations pour une distance à un cours d'eau (8 en 2013).

Le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est de 119 jours (119 en 2013). Il n'est pas satisfaisant et trop important pour tous les intervenants. Pour les dossiers conformes, cette moyenne est de 104 jours (110 jours en 2013, 98 jours en 2012, 100 jours en 2011, 73 jours en 2010). Ce chiffre passe à 134 jours pour les dossiers avec décision (127 jours en 2013, 122 jours en 2012, 109 jours en 2011, 102 jours en 2010). A relever que les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés.

L'entrée en production partielle de SATAC 2 n'a pas permis de réduire le délai de traitement des dossiers. L'année 2015 devrait subir la même tendance, puisque l'entrée en production sur SATAC 2 touchera l'ensemble des communes neuchâteloises. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus. Les relations de voisinage demeurent difficiles et tendues, le nombre de dossiers avec oppositions a légèrement augmenté

(10.9% par rapport au nombre de dossiers total, 10.4% en 2013, 11.8% en 2012, 13.4% en 2011, 10.6% en 2010), allongeant le délai de traitement nécessaire à leur synthèse à 236 jours (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.). En sus, il convient d'ajouter **259** dérogations (268 en 2013) établies par les autres services cantonaux.

Toutes décisions spéciales confondues, **572** décisions spéciales (575 en 2013) ont été nécessaires à la synthèse des **745** dossiers. Elles concernent **390** dossiers (435 en 2013), soit 52% des dossiers synthétisés (57% en 2013).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2014, les répartitions communes, mandataires et service se sont modifiées: le chargement par les mandataires a augmenté, celui par les communes a diminué et celui du service de l'aménagement du territoire est resté stable. En effet, **9%** (**67**) des dossiers ont été chargés par les communes (13% en 2013), **72%** (**533**) par les mandataires (67% en 2013) et **20%** (**145**) par le service de l'aménagement du territoire (20% en 2014).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanctions préalable et définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2013, nous avons enregistré 54 demandes de pré-consultation contre 27 en 2013, soit une augmentation de **200%**.

Par ailleurs, notre service a également rédigé **39** décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), contre 41 en 2013.

Enfin, le service a traité **101** demandes de divisions parcellaires (au sens de l'article 10 LCAT) transmises par le service des mensurations cadastrales, contre 100 en 2013.

Manifestations sportives

La nouvelle version du guichet de gestion des manifestations sportives a été mise en ligne début 2014, ceci suite aux adaptations de cet outil réalisé courant 2013.

Au cours de l'année 2014, 87 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à 6550 francs.

2.6. Perspectives 2015

Observatoire du territoire

A mi-2015, toutes les fiches seront en ligne et les premières mises à jour pourront débuter. Les évolutions entre deux périodes pourront ainsi être analysées et permettre de tirer des enseignements sur les effets des politiques publiques à incidence spatiale.

Adaptation du plan directeur cantonal (PDC) 2011 et révision de la LAT

Le SAT vise l'établissement de l'avant-projet de modification du PDC d'ici fin 2015 – début 2016, en parallèle à l'établissement des plans directeurs régionaux par les communes, afin de faire remonter les informations nécessaires. La pré-consultation auprès des communes et instances concernées, et l'examen préalable auprès des services fédéraux, sont envisagés au 1^{er} semestre 2016. Ils seront suivis par la mise au point du dossier et la consultation officielle en 2017. L'approbation par le Conseil fédéral est prévue en 2018. Elle devra dans tous les cas intervenir avant 2019 (échéance LAT 1^{ère} phase).

L'année 2015 sera également consacrée à la réponse à la consultation fédérale de la LAT 2^{ème} phase, et verra l'occasion de communiquer au Grand Conseil à travers le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT 2015).

Révision des plans d'aménagement communaux

Les communes regroupées en régions ont été invitées à fin 2014 à établir courant 2015 des plans directeurs régionaux afin de répondre à l'obligation de planifier par delà les frontières communales, instaurée dans la nouvelle LAT. En aval, lorsque les enjeux auront été tranchés au plan régional, les communes réviseront leur plan d'aménagement et y introduiront les règles de l'AIHC. Les plans directeurs régionaux fourniront des informations en vue de réviser le plan directeur cantonal.

Terminer le projet d'assainissement du traitement des demandes de permis de construire

L'année 2015 sera consacrée à la mise en production de la nouvelle application informatique de traitement des permis de construire sur l'ensemble du territoire du canton et à régler son fonctionnement.

Adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles de l'ARE

En application de l'Ordonnance sur la géoinformation (OGéo), les nouveaux modèles de données relatifs aux plans d'affectation ont été adoptés par l'ARE, le 12 décembre 2011. Ils visent à ce que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques disposent rapidement, simplement et durablement de géodonnées mises à jour, au niveau de qualité requis et à un coût approprié (art. 1 LGéo). L'OGéo prévoit que les géodonnées de base doivent être adaptées par les cantons dans les cinq ans, soit d'ici la fin 2016, aux modèles de géodonnées minimaux. La révision des plans d'aménagement communaux débutant prochainement, le service de l'aménagement du territoire souhaite terminer l'essentiel des travaux d'adaptation des géodonnées courant 2015, en coordination avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement-type.

Poursuivre les procédures de planification des parcs éoliens

La poursuite des procédures des plans d'affectation cantonaux pour les parcs éoliens était suspendue à l'entrée en vigueur de la modification du Décret concernant la protection des sites naturels du canton, du 14 février 1966. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, mais fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Avant de relancer formellement les procédures de planification des parcs éoliens, il est raisonnable d'attendre la décision de notre Haute Cour sur ce recours qui devrait intervenir dans la première moitié de 2015.

3. SERVICE DES TRANSPORTS

3.1. Missions

Le service cantonal des transports (SCTR) a deux missions principales majeures:

- **Commander l'offre** de transport public (TP) auprès des entreprises de transport (ET) et payer les **indemnités** correspondantes avec l'aide de la Confédération et des communes.
- **Planifier** le développement de l'offre TP à court, moyen et long terme (Horizon 2030 pour le projet de mobilité) pour répondre au besoin.

Ces deux missions doivent impérativement être en cohérence avec le plan directeur cantonal (PDC) ainsi que les futurs plans directeurs régionaux.

Le service des transports, pour accomplir ses missions, est en contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, la Confédération (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Franche-Comté.

3.2. Objectifs annuels

Les objectifs fixés pour l'année 2014 sont:

- renégocier les indemnités financières avec les entreprises de transport suite à l'augmentation tarifaire du service direct (SD) et de la communauté tarifaire neuchâteloise (Onde verte);
- assurer la planification de l'offre de transport du court jusqu'au long terme. Définir et lancer le projet de mobilité. Préciser les besoins à l'horizon 2030 comme demandé par la Confédération dans le cadre de Prodes 2030 (FAIF);
- mettre en œuvre l'horaire 2016 permettant de rétablir les correspondances en gare de Neuchâtel en instaurant la cadence 30' sur le Val-de-Travers et les Montagnes neuchâteloises;
- trouver une solution pour pérenniser la desserte des TER en provenance de Morteau au-delà du Locle suite aux nouvelles exigences sécuritaires de l'OFT;
- obtenir la participation du canton à la communauté tarifaire.

3.3. Ressources (personnel, finances)

Personnel

Situation EPT		
Situation début 2014	Situation fin 2014	Différence +/-
5	5.5	+0.5
Création de fonctions		
Fonction	Description	
Ingénieur transport	Conduite du projet de mobilité et gestion des crédits d'étude alloués	

Collaboratrice scientifique	Rédaction des rapports en relation avec le projet de mobilité et réponse aux sollicitations parlementaires
Engagement de cadres	

Mme Carole Donzé qui avait été intégrée au SCTR suite à l'arrêt de l'activité de TransRUN SA a quitté ce service pour reprendre le poste de secrétaire de département au DFS.

Finances

Trafic régional et infrastructure

Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité s'élève à 24.762.053 francs. Selon l'art. 29 de la loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale, à savoir 11.390.544 francs, le solde de 13.371.509 francs étant supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP.

Trafic local

La subvention (indemnité) concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs (TRV) non reconnu par la Confédération, à savoir 29.372.164 francs est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes, selon la répartition prévue par la loi sur les transports publics (LTP) du 1er octobre 1996.

Trafic touristique

En vertu de l'art. 49 LTP, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que sur le lac des Brenets est subventionné. Pour l'année 2014, les indemnités s'élèvent à 812.980 francs. Ce montant est à répartir paritairement entre l'Etat et les communes.

Trains transfrontaliers Régio-Express

Depuis l'année horaire 2014, et suite à la mise service de la branche est du TGV Rhin-Rhône entre Dijon et Mulhouse, la dernière relation TGV entre Paris et Berne a été détournée par Bâle. Cette décision unilatérale de Lyria de se retirer du marché neuchâtelois a poussé le canton de Neuchâtel et la Région Franche-Comté à négocier une offre de substitution pour le dernier TGV supprimé. A l'horaire 2014 trois relations Régio-Express entre Frasne et Neuchâtel (aller-retour) sont proposées; l'offre de transport est opérée par les CFF en partenariat avec la SNCF et cette offre est financée par le canton de Neuchâtel et la Région Franche-Comté. La relation transfrontalière supplémentaire offerte entre Pontarlier et Buttes (via Travers) a été maintenue en 2014 mais non reconduite au changement d'horaire de décembre 2014. Une liaison par bus viendra se substituer à cette liaison ferroviaire en raison de la faible demande.

La part cantonale à l'indemnité s'est élevée à 957.868 francs en 2014. Le niveau d'indemnité 2014 est comparable à celui de 2013 malgré la nouvelle relation Régio-Express. Les entreprises contribuent financièrement aux prestations de substitution.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Une convention spécifique a été signée avec les CFF pour couvrir les pertes de recettes engendrées sur le trafic grandes lignes (prestations non indemnisées) suite à l'introduction de la communauté tarifaire intégrale. Un montant de 84.670 francs a été versé à cet effet en 2014 et est compris dans le trafic urbain.

Trafic marchandises voie étroite

Une offre a été soumise par l'entreprise conformément à l'ordonnance sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules à moteur accompagnés (OPTMa) et un plafond des indemnités a été autorisé par les commanditaires. Pour l'année 2014, les charges pour le canton de Neuchâtel liées à ces prestations s'élèvent à 4981 francs.

Part communale 2014 au pot commun

TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	24.762.053
RPT	= 46% x 24.758.568 = 11.388.941	-11.390.544
TRV et IS	Hors RPT	13.371.509
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	29.372.164
NLB et LNM	Ligne touristique	812.980
Trains transfrontaliers	Part neuchâteloise	957.868
M	Trafic marchandises Glovelier – La Chaux-de-Fonds	4.981
Total "pot commun"		44.519.502
50% à la charge des communes		22.259.751

Détail des indemnités par entreprise

La moitié des indemnités versées concerne le transport urbain (51.37%) et s'établit à un niveau très légèrement inférieur par rapport à 2013. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent 44.29% des indemnités totales versées en 2014, soit une proportion équivalente à l'année précédente. Des économies ont été réalisées dans le trafic régional mais ont été compensées par des indemnités supplémentaires à verser pour couvrir les charges supplémentaires d'amortissement de l'infrastructure ferroviaire.

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	9.615.340
CFF	Contribution d'investissement (halte du Crêt-du-Loche)	22.479
CFF/SNCF	Régio-Express transfrontaliers	957.625
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	2.231.679
CarPostal Delémont	Ligne neuchâteloise (TU)	87.461
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	225.306
BLS	Ligne intercantonale (TRV)	1.104.200
BLS	Tronçon intercantonal (TRV IS)	851.180
CJ	Ligne intercantonale (TRV), y compris indemnisation du trafic marchandises sur voie étroite (M)	362.358
CJ	Tronçon intercantonal (TRV IS)	377.213
LNM	Lignes touristiques	712.980
TransN	Lignes neuchâteloises (TRV)	8.574.301
TransN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	1.878.000
TransN	Lignes neuchâteloises (TU)	28.633.386
TPF	Ligne intercantonale (TRV)	176.538
NLB	Ligne touristique	100.000
Total y compris RPT		55.910.046
RPT		-11.390.544
Total "pot commun"		44.519.502
50% à la charge des communes		22.259.751

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV (indemnités d'exploitation et d'amortissements)

M = Trafic marchandises

En raison des arrondis, l'addition des chiffres présentés peut différer légèrement du total.

Explications complémentaires:

En vertu de la convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a payé aux CFF en 2014 une indemnité d'exploitation de 22.479 francs.

Les prestations TransN non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires) sont comptées dans le trafic régional voyageurs. Ces prestations supplémentaires commandées par le canton s'élèvent à 459.456 francs.

Lignes à l'essai et associations

TransN	Ligne Néode à l'essai	70.833
TransN	Renforcement offre urbaine Le Locle à l'essai (yc secteur Le Verger)	147.500
TransN	Ligne Fleurier – Les Ponts-de-Martel à l'essai	38.550
TransN	Ligne secteur Littoral ouest à l'essai	539.795
CarPostal	Ligne de Biaufond	9.000
Divers destinataires	Association Snowbus	4.000
Divers destinataires	Association Noctambus	22.000
Divers destinataires	Association NoctamRUN	20.005
Divers destinataires	Neuchâtel roule, Fête des Vendanges et autres mesures d'encouragement	8.171
Total		859.854

Application du principe d'échéance

Comme l'année d'horaire 2014 s'est terminée le 13 décembre 2014, il s'agit de prendre en compte les 18 jours restants lors du bouclage de l'exercice 2014. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2014 sont les suivants:

364 400 "Entreprises de transports"	55.910.046
Indemnités comptabilisées en 2013	-2.616.400
Indemnités à payer (4.93% du budget 2015)	2.701.000
364 400 "Entreprises de transports" y compris délimitation	55.994.646

364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"	859.854
Indemnités comptabilisées en 2013	-43.000
Indemnités à payer (4.93% du budget 2015)	42.200
364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"	859.054

462 300 "Part communale entreprises de transports"	22.259.751
Part communale comptabilisée en 2013	-1.041.500
Indemnités à payer (4.93% du budget 2015)	1.062.600
462 300 "Part communale entreprises de transports" y compris délimitation	22.280.851

Crédit supplémentaire d'investissement

N° d'ordre	Montant	Justification
3 000 423	331.000	Un crédit d'engagement et un crédit supplémentaire ont été acceptés par le Conseil d'Etat pour garantir la part de financement à l'assainissement des croisements rails-route où l'Etat est propriétaire de la route. Les entreprises de transport ont la responsabilité d'assainir tous les passages à niveau dangereux d'ici le 31 décembre 2014 (art. 37f OCF, RS 742.141.1). Aux croisements rail-route, les entreprises de transport doivent négocier avec le propriétaire du bien-fonds pour une participation de tiers avec une clé qui dépend du développement du trafic, les entreprises de transport proposent généralement 50-50% entre les deux propriétaires. Il s'avère que l'Etat de Neuchâtel est propriétaire de la route pour deux passages à niveau dangereux, il s'agit des passages à niveau de "La Presta Nord et Sud" et "Le Reymond". Cette participation financière du propriétaire de la route s'élève à 331.100 francs pour les passages à niveau mentionnés.

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Un crédit d'engagement de 14.7 millions de francs a été autorisé par le Grand Conseil en date du 29 janvier 2013 pour assurer le versement de prêts et de contributions Lhand aux entreprises de chemins de fer privés. Les prêts octroyés permettent aux entreprises d'assurer le renouvellement de leur infrastructure ferroviaire; des conventions sur les prestations spécifiques ont été signées avec les entreprises pour la période 2013 - 2016. Selon l'art. 56 de la Loi sur les chemins de fer (LCdF), les aides financières suivantes ont été versées durant l'exercice 2014:

Crédit-cadre cantonal infrastructures ferroviaires (N° d'ordre 3 000 409)	
TransN prêts d'investissement 2014	1.700.487
BLS, prêts d'investissement 2014	2.190.000
CJ, prêts d'investissement 2014	455.382
Total 2014	4.345.869

Comme annoncé ci-dessus, un crédit d'engagement a été accepté par le Conseil d'Etat pour assurer le financement de la part routière aux croisements rail-route. Ce crédit a été autorisé en date du 26 novembre 2014 et 330.912 francs ont été versés à ce titre à TransN, soit 86.818 francs pour le passage à niveau Le Reymond et 244.094 francs pour les passages à niveau La Presta Nord et Sud. Il a été procédé à une écriture transitoire car les travaux aux passages à niveaux ont pris du retard et ont été partiellement reportés en 2015. L'entreprise est obligée de terminer les travaux en 2015.

Crédit Part routière assainissement PN (N° d'ordre 3 000 423)	
TransN, PN Le Reymond	86.818
TransN, PN La Presta Nord et Sud	244.094
Versé d'avance pour 2015	-121.486
Total 2014	209.426

3.4. Événements principaux**Regio Express (RE) de substitution au TGV (Neuchâtel – Pontarlier – Frasné) et train transfrontalier du matin**

La desserte du RE de substitution constituée de 3 paires course journalières a obtenu un bon succès dès sa mise en place. Avec une fréquentation de 100 voyageurs/jour environ, elle assure une

véritable fonction de rabattement sur le TGV en provenance/destination de Lausanne. La FTJA a effectué une enquête de satisfaction auprès de la clientèle.

Le train matinal Pontarlier - Fleurier devant assurer une alternative en transport public aux travailleurs frontaliers n'a pas eu le succès escompté. La fréquentation n'a pas dépassé une dizaine de personnes dont la majorité était d'ailleurs à destination de Neuchâtel. La desserte ferroviaire a par conséquent été supprimée fin 2014 et remplacée par un bus.

Taskforce pour la pérennisation des TER en provenance de Morteau

Les CFF ont identifié plusieurs points sur le réseau devant être équipé du contrôle des vitesses ZUB afin d'empêcher un accident analogue à celui de Granges-Marnand. Le signal de sortie de la gare du Locle en direction de la Chaux-de-Fonds a été jugé comme prioritaire et devant être adapté d'ici décembre 2014. Une Taskforce a par conséquent été mise sur pied pour trouver une solution pour les TER non équipés de ce type de balise. Une solution constituant à doubler la balise Signum a été trouvée in extrémis, permettant ainsi au TER de continuer à desservir La Chaux-de-Fonds.

FAIF (votation fédérale), Prodes 2030 (projets déposés à la Confédération)

La votation favorable du 9 février 2014 concernant le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire a permis de mettre sur pied la région de planification de la Suisse romande ainsi que l'espace de planification de l'Arc jurassien sous la conduite du SCTR.

Fin novembre 2014, le canton a déposé ses besoins en offre ferroviaire pour l'horizon 2030. La liaison directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds a été sélectionnée dans les projets prioritaires en Romandie par la CTSO (www.ctso.ch).

Le financement des mesures ferroviaires sera, dès 2016, assuré par le nouveau fonds FIF. Une contribution des cantons annuelle de 500 millions est considérée.

Horaire 2016 (déclaration d'intention)

Une déclaration d'intention pour la mise en œuvre de l'horaire 2016, permettant de réparer les correspondances en gare de Neuchâtel a été signée à La Chaux-de-Fonds le 17 janvier 2014. Les études ont été menées pendant toute l'année ainsi que des essais de freinage et de stabilité. La mise en œuvre reste néanmoins encore incertaine. Le matériel Domino des CFF ne permettant pas les performances escomptées.

3.5. Activités / Réalisations

Négociation des indemnités

Les négociations des offres des années horaires 2014 et 2015 ont commencé en 2013. Ces négociations se sont prolongées en 2014 et ont toutes abouti avant la fin de l'année 2014 par la signature des conventions. La prolongation des négociations a notamment été induite par la hausse tarifaire 2015 décidée par l'Union des transports publics au mois de mai pour les tarifs du service direct (hausse linéaire de 2,9 pour cent). Les communautés tarifaires ont également eu loisir de suivre cette hausse tarifaire.

Concernant les négociations avec les entreprises, un accord global avait été trouvé avec CarPostal sur la période 2013-2015. Mis à part l'intégration de la hausse tarifaire 2015, il n'y a pas eu de nouvelle négociation. Le canton a notamment été en discussion avec les CFF sur un montant supplémentaire qu'ils réclamaient pour couvrir les coûts d'entretien des rames Domino. Une remise était également souhaitée par le canton dans le cadre des nombreuses suppressions de trains sur

la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. L'entreprise s'est défendue arguant l'existence de la loi sur le transport des voyageurs qui contraint les commanditaires à indemniser les entreprises sur la base des coûts non couverts planifiés. Finalement, seule la hausse tarifaire a été considérée par les CFF. Concernant l'entreprise cantonale TransN, un premier effort a été réalisé pour intégrer les améliorations d'efficacité induites par la fusion de 2012. Les gains principaux sont escomptés pour 2016 – 2017. Les négociations avec les entreprises CJ, BLS et TPF ont aussi été entérinées en fin d'année 2014. Un statu quo au niveau des prestations et des indemnités a été ratifié avec la LNM pour 2014 en attendant l'établissement d'une nouvelle feuille de route.

Une pression pour une meilleure efficacité a été portée sur toutes les entreprises de transport sans distinction afin d'obtenir des réductions d'indemnités permettant de soulager le budget de l'Etat.

Lignes à l'essai

Plusieurs lignes sont à l'essai dans le canton:

- Au vu des enjeux économiques du secteur Tourbillon pour le canton, le cofinancement de la ligne 305 reliant la Gare de La Chaux-de-Fonds au quartier de Tourbillon est maintenu malgré des statistiques de fréquentation pas encore satisfaisantes. De nouvelles réflexions pour améliorer la desserte du secteur sont en cours entre la ville et le canton.
- La nouvelle ligne de bus Fleurier – Les Ponts-de-Martel est en phase d'essai jusqu'au changement d'horaire de décembre 2015. Une décision doit être prise avant l'été 2015 sur sa reconduction.
- La période d'essai des améliorations de la Béroche et de l'agglomération Ouest s'étend du 15 décembre 2013 au changement d'horaire de décembre 2016. Une nouvelle convention entre les communes concernées et le canton est en cours de rédaction et doit permettre de préciser les objectifs à atteindre pour pérenniser cette desserte.
- La cadence aux 20' au Locle a fait l'objet d'une phase test de 3 ans qui aurait dû se terminer en décembre 2014. Certaines données de fréquentation manquantes n'ont pas permis de décider si l'essai pouvait être considéré comme réussi. La desserte aux 20 minutes est donc prolongée jusqu'à fin 2015.

Optimisation de la desserte

L'optimisation de la desserte bus est un but partagé par le SCTR, les communes et les exploitants. À ce titre, ces acteurs se rassemblent régulièrement pour traiter de points spécifiques.

La collaboration directe entre le SCTR et la Ville de Neuchâtel se fait entre autres *via* un groupe de travail dédié à l'amélioration des vitesses commerciales des bus en centre-ville. Il y est notamment question des aménagements routiers qui pourraient être mis en place. À terme, ce groupe entend rendre le réseau plus performant et améliorer sa lisibilité en diamétralisant des lignes. À ce jour, les réflexions concernent la diamétralisation des lignes 106/109 et 121, et 102 et 107. Une première étude d'exploitation de la place Blaise Cendrars est en cours.

Le SCTR apporte par ailleurs son soutien technique à l'étude de l'électrification de l'avenue des Champs-Montants, sur laquelle serait déviée la ligne 107, conformément à l'avis positif de la Confédération sur cette mesure du projet d'agglomération 1^{ère} génération.

À La Chaux-de-Fonds, la coopération concerne l'étude de la desserte de la zone d'activités du Crêt-du-Loclc. La ligne 305 depuis la gare de La Chaux-de-Fonds n'est que peu empruntée; cependant, la demande des entreprises est forte. Un mandat commun de la Ville et du SCTR a donc été attribué de manière à étudier les pistes d'optimisation de l'adéquation offre/demande.

En prévision des modifications des horaires ferroviaires à compter de décembre 2015 causés par le projet Léman 2030, un groupe de travail a été créé qui réunit les élus des communes de Val-de-Ruz, Rochefort, Neuchâtel, Corcelles, Peseux, Milvignes. Il s'agit d'adapter le réseau bus à la future offre ferroviaire, en tenant compte des besoins des populations concernées. Les incertitudes sur la desserte ferroviaire subsistent néanmoins.

Relation transfrontalière (Taskforce, pérennisation des TER)

Une Taskforce transfrontalière a été mise sur pied sous la responsabilité directe du comité de pilotage franco-suisse entre le Ministère des transports (DGITM) et l'Office fédéral des transports (OFT). La conduite de la Taskforce a été donnée au canton de Neuchâtel avec la participation de l'OFT, la DREAL, la Région Franche-Comté, les CFF, la SNCF, RFF. Une solution constituant à doubler les balises Signum en sortie de gare du Locle direction de La Chaux-de-Fonds a finalement été trouvée fin 2014. Les coûts sont cependant entièrement à la charge du canton de Neuchâtel. Le prochain défi s'annonce déjà pour 2017 au moment de la migration du système Si-gnum/ZUB sur l'ETCS Level 1.

Une conférence de presse a été organisée par le Canton et la Région Franche-Comté le 30 juin 2014 au Locle afin d'exposer la stratégie commune sur la desserte ferroviaire transfrontalière.

Horaire 2016 (choix de l'horaire, reprise du lead par le canton)

Début janvier 2014, l'Office fédéral des transports, les CFF et le canton signaient une déclaration d'intention pour la mise en œuvre de la variante "V1A1" pour les horaires 2016. Cette variante permet d'offrir une cadence à la demi-heure en train régio-express entre Le Locle – La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel diamétralisé une fois par heure en direction de Berne ainsi que la cadence à la demi-heure entre Buttes et Neuchâtel. Le service des transports a depuis repris la direction du groupe de travail. La mise en œuvre de cette variante s'avère complexe. En effet, les relations La Chaux-de-Fonds – Berne via Neuchâtel sans changement imposent une collaboration entre les deux entreprises concurrentes CFF et BLS, chacune des entreprises étant concessionnaire sur un tronçon du trajet. De plus, l'analyse technique de l'offre a démontré des difficultés de tenue des horaires qui passent par une augmentation des vitesses de circulation de 95 à 110 km/h. Plusieurs tests in-situ ont été réalisés courant 2014 et ont démontré la faisabilité technique de cette offre avec toutefois des risques d'instabilité en cas de mauvaises conditions d'adhérence. Le groupe de travail poursuit les travaux en 2015 par la recherche d'amélioration de stabilité qui pourrait passer par l'engagement de matériel roulant plus performant. Une décision définitive est attendue au printemps 2015.

Position du canton au sein du Comité directeur d'Onde Verte

Les discussions entre le SCTR et le CoDir d'Onde Verte concernant la place du canton au sein de cette entité se sont poursuivies en 2014. Le canton a répété son intention d'intégrer le Codir de manière permanente avec un droit de vote sur les décisions d'ordre stratégique et financier. La convention liant l'Etat à la CTNE et le contrat constitutif devront être révisés dans ce sens.

FAIF, Prodes 2030 (groupe de travail régional, espace de planification Arc Jura)

Le 9 février 2014, le peuple suisse acceptait le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) est dorénavant inscrit dans la Constitution fédérale.

Conformément au message, l'OFT a mandaté les cantons suisses pour déposer leurs besoins pour la prochaine étape d'aménagement 2030 (PRODES 2030) jusqu'au 23 novembre 2014. Intégré à la région de planification de suisse occidentale (CTSO) qui réunit les cantons de BE, JU, FR, VD, GE, VS et NE), le service des transports a dirigé le groupe de travail de l'espace de planification de l'Arc jurassien. Ce dernier avait pour tâches de déposer les besoins des cantons de BE, JU et NE auprès de l'OFT dans le périmètre allant du Littoral neuchâtelois aux Montagnes neuchâteloises jusqu'à Glovelier dans le Jura et jusqu'à Bienne pour le Jura bernois.

Assisté par un bureau d'ingénieur spécialisé dans les problèmes ferroviaires, le groupe de travail a déposé son rapport dans les délais auprès de l'OFT. La mesure phare de l'EP arc jura, soutenue d'ailleurs par tous les cantons de suisse occidentale, propose une ligne directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel qui permet une cadence au ¼ heure avec un temps de parcours inférieur à 14 minutes.

3.6. Perspectives 2015

Négociation des indemnités

Des appels d'offre ont été envoyés à chaque entreprise pour les années horaire 2016 et 2017. Les entreprises doivent livrer au 30 avril 2015 leur première version d'offre contraignante. Un nouveau round de négociations débutera à cette date.

Modification LTP

Les coûts d'exploitation, de maintien, et de l'extension des infrastructures ferroviaires seront couverts à l'avenir par un fonds unique, le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). L'entrée en vigueur du FIF au niveau fédéral est prévue pour le 1^{er} janvier 2016. Suite à ces changements au niveau fédéral est né le besoin d'amender la loi cantonale sur les transports publics (LTP). La modification principale est le paiement forfaitaire du canton au FIF avec la participation financière conjointe des communes. D'autres modifications moins structurantes sont prévues comme l'adaptation du niveau de cofinancement de l'Etat aux lignes à l'essai, la notion des critères de performances minimaux ainsi que de l'approbation de l'acquisition de matériel roulant.

Mise en œuvre de l'horaire 2016

Les travaux de mise en œuvre de l'horaire ferroviaire V1A1 se poursuivent bien entendu en 2015. Également concernées par ces aménagements d'horaire, toutes les lignes de bus en correspondance dans les principales gares doivent être adaptées. Mai - juin 2015, la consultation publique officielle des horaires permettra de s'assurer de l'adéquation entre les modifications et les besoins de la clientèle. Une solution pour le financement des cadences ferroviaires à la ½ heure doit encore être trouvée avec l'Office fédéral des transports et les entreprises qui exploiteront ces lignes. Une première estimation des besoins supplémentaires atteint 6 à 7 millions d'indemnités à partager entre la Confédération, le canton et les communes. En lien aux conditions budgétaires strictes, les possibilités de développement des lignes de bus sont plus que limitées.

Liaison La Chaux-de-Fonds – Morteau (migration en ETCS L1 dès 2017)

Sous l'égide des États suisse et français, la taskforce Morteau – La Chaux-de-Fonds constituée des deux États, de la Région Franche-Comté, de la SNCF, de RFF, des CFF et du canton de Neuchâtel a reçu le mandat pour pérenniser ces liaisons essentielles. Dès le 1^{er} janvier 2018, le réseau ferroviaire suisse passera au système européen de contrôle de circulation des trains (ETCS). Tous les trains doivent être équipés de balises qui reconnaissent ce nouveau système. Les rames françaises X73500 sont équipées de l'ancien système suisse de sécurité Signum. Elles ne seront plus autorisées à circuler sur le réseau suisse. Plusieurs pistes sont à l'étude. La plus prometteuse consiste à installer le système français KVB jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Elle permettrait d'autoriser la circulation sur cet axe de tous types de rames françaises, y compris des automotrices à grande capacité. Une autre solution serait de laisser le système Signum en exploitation exclusivement pour les trains TER. Les études doivent permettre d'en estimer les coûts et de proposer des solutions de financement.

Suivi de l'évaluation des mesures Prodes 2030

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

4.1. Missions

Les missions principales du service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à:

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal reliant les localités entre elles, ainsi que les ouvrages d'art qui lui appartiennent, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

Le garage SPCH a pour activité prioritaire d'assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines nécessaires à l'exploitation du domaine routier cantonal. Il s'occupe des acquisitions de véhicules de service pour l'entier des services de l'Etat.

Les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et les tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activité du SPCH.

Le SPCH est également chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'Etat ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de quelques tiers des domaines public et privé.

4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2014 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

Objectifs externes

Ouvrir au trafic les tunnels autoroutiers de Serrières pour permettre la réalisation des aménagements extérieurs entre les deux portails du tunnel autoroutier. L'objectif est atteint et l'inauguration

officielle a eu lieu le 10 mars 2014 en présence de Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et de quelque 400 invités dont les autorités politiques cantonales et communales.

Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif est en voie d'être atteint.

Achever les travaux du tunnel du Bois des Rutelins (St-Sulpice) de manière à ce que l'ouvrage puisse être mis en service au cours de l'année 2014. L'objectif a été atteint et le tunnel a pu être ouvert au trafic le 16 septembre 2014.

Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint en ce qui concerne les chantiers planifiés.

Objectifs internes

Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données routières MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes compte tenu des développements informatiques pilotés par la Confédération.

Elaborer un rapport d'état complet de la route principale H20 pour en déterminer les besoins d'assainissement urgents compte tenu de l'horizon incertain de son transfert à la Confédération. Cette route restant propriété du canton, la responsabilité et la charge d'entretien du propriétaire continuent de lui incomber. Objectif atteint, le rapport ayant été soumis au Conseil d'Etat à fin 2014.

Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation.

Achever la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Suite à la mise en préconsultation du projet, au printemps 2013, auprès des communes et des services de l'Etat intéressés, les retours obtenus ont été traités et le règlement d'exécution de la loi est en cours de rédaction.

Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours et à venir relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier. L'établissement du cadastre du bruit est achevé. Objectif atteint.

4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation)

Ressources humaines – organisation

A fin 2014, 145 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 137,6 EPT (équivalents plein temps). L'effectif a diminué de plusieurs unités durant les années passées, mais est resté stable depuis 2013, notamment en raison de la difficulté à trouver des collaborateurs formés dans le domaine du génie civil (ingénieur, dessinateur). Au niveau du personnel d'exploitation, l'effectif est resté stable.

Finances

La gestion des finances se déroule correctement, mais le manque d'un outil de gestion de projet incluant un lien entre planification temporelle et financière oblige les chefs de projet à tenir manuellement des tableaux de suivi dont la mise à jour implique des doubles saisies et autres opérations fastidieuses. Les mois à venir comporteront donc un volet de recherche d'une plateforme de gestion efficiente dans ce domaine.

Informatique – En général

L'équipe informatique (INFO) s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels spécifiques utilisés au SPCH, ainsi que de fournir aux utilisateurs un support technique de premier niveau. Les principaux développements réalisés figurent ci-après.

Informatique de gestion

- Mise au standard du programme de gestion des vêtements de travail des cantonniers
- Tests et paramétrage du programme OpenFlora pour la gestion de la bibliothèque
- Suite et fin du projet de scannage des rapports journaliers des cantonniers dans Timelead (saisie des temps de travail) – en collaboration avec le fournisseur de l'application – et mise en place de l'importation des données scannées dans le programme GestEnt
- Ajout de la gestion des inspections dans le programme UEP (utilisation des eaux publiques)
- Nouvelle version du programme PerturbTrafic (en collaboration avec le SITN)
- Analyse de la mise à disposition des demandes de permis de fouille sur le guichet unique, en collaboration avec le SIEN et les communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds, Milvignes, La Tène et Val-de-Ruz
- Maintenance des applications réalisées par le SPCH (GIL, UEP, PersProg, Comptages).

Informatique technique

- Nouvelle version du programme PerturbTrafic (en collaboration avec le SITN)
- Suivi de Routisign Evolution (gestion de la signalisation verticale)
- Maintenance des applications spécifiques du SPCH (Microstation, Trafic).

Informatique - Gestion de la maintenance routière (GMAR)

MISTRA – Système d'information pour la gestion des routes et du trafic

Exploitation:

- Maintenance et exploitation des données routières relatives à la géométrie, la structure et l'état des chaussées
- Reprise et intégration des données d'état H20 relevées en 2013 par l'OFROU.

Études et développements:

- Révision complète du système de repérage de base dans l'espace (SRB) des routes cantonales et mise en conformité de la matérialisation dans le terrain
- Base cantonale MISTRA-SITN: développement des interfaces MISTRA et coordination pour l'extension applicative "Autorisations transports exceptionnels – OATE"
- Géoportail SITN – Thème routes: développement et ajout de contenu
- Analyse de faisabilité de la campagne complète de relevés de la portance des routes.

L'ancienne application STRADA restera en production pour combler les lacunes fonctionnelles persistantes du système MISTRA de la Confédération.

Pavement Management System (PMS) – Système de gestion de l'entretien

Préparation des éléments PMS pour analyse 2015 et lancement comparatif d'un projet PMS avec une nouvelle méthodologie proposé par un mandataire spécialisé.

Communication

Divers projets ou sujets ont fait l'objet de communiqués de presse particuliers, tels l'inauguration du tunnel du Bois des Rutelins ou les mesures d'entretien hivernal.

Quant au tunnel de Serrières, 4 émissions ont été produites par Canal Alpha exposant divers aspects de cet important chantier multidisciplinaire.

Formation

De manière générale, les activités déployées par le service étant très techniques, il n'existe pas de formations standards. La formation continue des collaborateurs se fait presque exclusivement au travers de séminaires ou conférences professionnels.

Au registre des formations obligatoires, on peut relever le cas des cantonniers-chauffeurs, au bénéfice de permis poids lourd, qui sont contraints de suivre les formations OACP prescrites par la Confédération. Un programme prévoyant un tournus de l'ensemble des cantonniers-chauffeurs a été mis en place pour respecter cette obligation.

Par ailleurs, le service forme deux apprentis dessinateurs en génie civil et une apprentie employée de commerce (dans le cadre du tournus des apprentis de l'Etat).

4.4. Evénements principaux

N5 / Tunnel de Serrières

Quelques heures après la cérémonie d'ouverture du 10 mars, le tube nord du tunnel de Serrières a été ouvert au trafic. Simultanément, la route cantonale passant par-dessus la tranchée couverte de Serrières a été mise en service, en direction de Lausanne uniquement. Le tube sud a été ouvert à la circulation au matin du mardi 11 mars, après une fermeture de chaussée nocturne qui a permis d'adapter les dispositifs de retenue et le marquage.

H20 / Neuchâtel – Col-des-Roches

Selon les engagements pris à l'issue de la mise à l'enquête publique, les études se sont poursuivies avec le projet de détail du tunnel du Locle.

Au printemps, le chef du DDTE et le service des ponts et chaussées ont rencontré la direction de l'OFROU pour l'informer de la poursuite des études relatives au projet de détail de l'évitement du Locle. Il a confirmé que le canton pouvait consulter les spécialistes de l'OFROU pour s'assurer de la compatibilité des études entreprises par le canton avec ses standards.

L'OFROU estime qu'il appartient aux cantons de proposer des solutions permettant au projet d'extension du réseau des routes nationales, dont la H20 fait partie, de revenir dans le calendrier fédéral. L'initiative parlementaire Müri, demandant à la Confédération de mettre en œuvre l'extension du réseau, puis de proposer un financement, a été acceptée par le Conseil national lors de sa dernière session de l'année.

H10 / Neuchâtel – Les Verrières

Tunnel du Bois des Rutelins

L'ouverture au trafic du tunnel du Bois des Rutelins a eu lieu le 16 septembre à la suite de l'inauguration de l'ouvrage tenue en présence des autorités politiques cantonales et communales. Après cette ouverture, les travaux se sont poursuivis sur l'ancien tracé routier.

Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

Après avoir dû intervenir en urgence en décembre 2013, un concept d'intervention a été élaboré suite aux diverses investigations entreprises pour évaluer les parties d'ouvrage à assainir. Les mesures provisoires mises en place ont été maintenues (limitation de vitesse à 60 km/h, fermeture d'une voie de circulation, interdiction de transit aux convois exceptionnels) dans l'attente des travaux d'assainissement planifiés en 2015.

RC 1320 / Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon

Les travaux de l'ensemble du secteur Haut-du-Crêt – Giratoire des Eplatures ont été entièrement achevés par la pose de la couche de roulement entre le giratoire "Landi" et la jonction autoroutière du Haut-du-Crêt.

4.5. Activités / Réalisations

Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

Le LEAR a effectué des essais et mesures de conformité sur la fourniture et la mise en place d'enrobés bitumineux posés dans le cadre de la campagne de renouvellement des couches de roulement sur les routes cantonales, sur 13 km environ. Des analyses et des contrôles ont également été réalisés sur les graves de fondation et les enrobés des chantiers de reconstruction et de renforcement. Le LEAR a également suivi les poses d'enrobés dans le cadre des travaux du tunnel de Serrières et du tunnel du Bois des Rutelins. Par ailleurs, il a réalisé des essais sur béton durci dans le cadre des investigations menées sur le viaduc du Crêt-de-l'Anneau et le Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds.

Fonds des routes communales

Trois des quatre dossiers de 2013 ont été clos. Subsiste un montant alloué pour un chantier qui n'a pas encore été réalisé. Durant l'année 2014, treize demandes de subvention ont été acceptées par arrêté du Conseil d'Etat, dont sept ont pu être honorées intégralement. Au total, des subventions résiduelles pour un montant de 352.669 francs concernent sept chantiers encore à réaliser et deux soldes, en attente des décomptes finaux.

Compte tenu des subventions versées aux bénéficiaires, à hauteur de 311.579 fr. 90, et de la recette issue de la taxe sur les véhicules automobiles, soit 1.952.049 francs, la fortune du fonds au 31 décembre 2014 s'établit finalement à 3.593.343 francs.

Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques

Les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ont été dans la continuité des années précédentes et se sont essentiellement réparties entre:

- les questions traitant de marchés publics;
- la régularisation cadastrale résultant de la construction des tronçons de l'A5 entre Vaumarcus et Areuse, de la H20 entre Les Eplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Evitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières;
- le mandat confié par l'OFROU pour les acquisitions relatives aux travaux de gros entretien réalisés ou en cours de réalisation entre Colombier et Le Landeron;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des développements ou clôtures de projets;
- le traitement des affaires juridiques par lesquelles le service peut être concerné.

Signalisation, circulation, trafic

La stratégie de comptage du trafic a été optimisée afin de disposer, dès 2015, de valeurs récentes sur l'ensemble du réseau routier cantonal. Dans cette optique, plusieurs campagnes de comptage ont été menées durant le deuxième semestre de l'année 2014.

Le bureau signalisation et circulation a été sollicité à de nombreuses reprises par les communes ou d'autres tiers publics ou privés, pour des conseils, avec ou sans vision locale. Une attention toute particulière a été portée à la qualité de la modération du trafic dans les localités, notamment en ce qui concerne la perceptibilité des aménagements et le respect des vitesses dans les zones 30 et dans les zones de rencontre. Le bureau a également apporté régulièrement un soutien en matière de technique du trafic, dans le cadre de projets menés en interne ou par d'autres services de l'administration cantonale.

85 arrêtés communaux concernant des questions de signalisation sur le domaine public cantonal ou communal en localité, et 40 sur fonds privé ont été examinés et approuvés. En outre, 6 décisions formelles en matière de circulation routière sur route cantonale hors localité ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Contrôle des remontées mécaniques

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. 1 ascenseur incliné, 1 piste de luge, 1 toboggan et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. Le service participe à ces inspections et en assure le suivi administratif. De manière générale, l'état des installations et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité.

Archives et bibliothèque (BIAR)

L'année 2014 a été marquée par l'augmentation des utilisateurs (internes et externes) des archives pour diverses recherches et pour les versements. Au total, ce sont environ 24 mètres linéaires d'archives qui ont été introduits. Une importante série de documents versés par le Bureau de l'économie des eaux et des ouvrages d'art (BOAE) a permis d'enrichir le fonds des archives anciennes avec des documents de l'Ancien Régime des années 1840. En regroupant tous les locaux d'archives, le BIAR totalise une longueur d'environ 2,5 km. Des éliminations ont également eu lieu (environ 14 ml de pièces justificatives classées selon un délai de conservation non conforme au règlement du BIAR et aux dispositions légales). Dans un souci de traçabilité, toutes les activités d'élimination et de versements font l'objet de l'établissement d'un bordereau.

Le BIAR a également participé à la rédaction de la plaquette éditée par le service à l'occasion de l'inauguration du tunnel de Serrières, aux recherches historiques liées à l'inauguration du tunnel du Bois des Rutelins et, entre décembre 2014 et janvier 2015, préparé une exposition temporaire interne concernant les 70 ans des inondations intervenues en 1944 dans la région des Trois-Lacs. Un article rédigé par l'archiviste a été publié in J.-P. Jelmini, *Canton de Neuchâtel 1814-2014. Deux siècles en Suisse*, et ledit archiviste a collaboré à des fins culturelles avec diverses institu-

tions cantonales et fédérales (notamment, dès 2012, avec la Bibliothèque nationale suisse, qui conserve maintenant la totalité des publications du service).

Depuis fin 2014, le BIAR – en sus des activités courantes d'archivage, conservation, conditionnement, recherche et mise à disposition du public des divers fonds d'archives – s'occupe aussi de la préparation du bicentenaire du service des ponts et chaussées (1816 – 2016).

Dépenses relevant des comptes de fonctionnement

Les données relatives aux longueurs des routes n'ont pas été modifiées durant l'année 2014. Ainsi, la longueur totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat s'élève à 448 km et sa surface totale est de 3.379.946 m².

Quant aux dépenses imputables aux comptes de fonctionnement, notamment affectées à l'entretien et à l'exploitation des routes cantonales, seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après.

Machines et équipements (4053.311.000)

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules – non couverts par le crédit d'investissement en cours – pour les trois divisions d'entretien, l'équipe de la signalisation routière, le laboratoire (LEAR), ainsi que le garage de Vauseyon. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 455.462 fr. 29.

Electricité routes et tunnels (4053.312.400)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part très largement prépondérante de la consommation concerne la ventilation et l'éclairage des tunnels cantonaux. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 427.034 fr. 25.

Carburants (4053.313.010)

Les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien se sont élevées à 390.953 fr. 60, indiquant que l'entretien hivernal effectué en 2014 a été peu important.

Matériel, véhicules, radio, outillage (4053.313.030)

La mission principale du garage de Vauseyon consiste à assurer la maintenance du parc de véhicules et de machines du service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant 579 objets. Les moyens financiers à disposition ne permettent pas un renouvellement régulier des véhicules et des machines, ce qui explique le montant élevé des achats de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage et de protection, de pièces de rechange. Les dépenses s'élèvent à 460.470 fr. 65.

Signaux et peinture (4053.313.400)

Par rapport au budget de 460.000 francs, les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. se répartissent comme suit:

Signalisation verticale	161.565,40
Signalisation horizontale	241.816,10
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	19.870,25
Glissières	26.638,20
Divers	10.714,95
TOTAL	460.604,90

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. Plusieurs inspections sur le réseau ont conduit à des améliorations de la signalisation.

Environ 49 t de peinture, soit 20 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 24 t de peinture à solvants et 5 t de masse à deux composants, ont été utilisées, ainsi que 10 t de microbilles de verre qui ont été mélangées avec ces peintures de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées ou complétées dans le cadre du programme d'entretien, compte-tenu de l'accidentologie constatée durant les dernières années.

Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives à l'achat de matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien des routes exécutés par les cantonniers et autres collaborateurs du service. Ces dépenses ont atteint 600.389 fr. 85.

Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)

Réparations de dégâts intervenus lors d'accidents (4053.313.420)	113.728,95
Recettes relatives aux dégâts intervenus lors d'accidents (4053.436.400)	139.971,40

Le budget initial des réparations de dégâts intervenus lors d'accidents a permis, contrairement aux années précédentes, d'absorber les coûts réels. Cette réduction des coûts est notamment due à un hiver particulièrement clément, où les pertes de maîtrise sur chaussée enneigée ont été rares.

Entretien électromécanique (4053.314.420)

L'entretien électromécanique des routes et ouvrages cantonaux est assuré par la section électromécanique (SELM) du Centre neuchâtois d'entretien des routes nationales (CNERN). Cet entretien comprend la maintenance préventive, curative et le renouvellement des EES (Equipements d'Exploitation et de Sécurité), afin d'assurer les conditions minimales de sécurité dans les ouvrages couverts et souterrains situés sur les routes H10, H20 et RC 2125, ainsi que dans les carrefours de Rochefort, de Saint-Blaise et du Col-des-Roches.

En 2014, le total des dépenses s'est élevé à 526.896 francs, répartis dans les différents domaines électromécaniques de la manière suivante:

Domaine "Distribution d'énergie"	36.277.–
Domaine "Eclairage"	24.583.–
Domaine "Ventilation"	44.213.–
Domaine "Signalisation"	10.797.–
Domaine "Installations de surveillance"	66.362.–
Domaine "Systèmes de gestion et réseaux de communication"	10.902.–
Domaine "Câblage"	41.975.–
Domaine "Installations auxiliaires"	38.989.–
Prestions de la section électromécanique	252.799.–
Total	526.896.–
Budget alloué	580.000.–

Aucun événement majeur n'a été déploré, mais l'âge avancé des équipements (voir l'obsolescence) complique chaque année davantage les travaux d'entretien électromécanique. Ainsi, dans le tunnel des Gorges du Seyon, le remplacement de 6 ventilateurs a été nécessaire et réalisé, dans le cadre de travaux de nuit, à l'aide d'un budget extraordinaire 70.000 francs. Il convient aussi de relever la rénovation de l'alimentation secourue du tunnel des Gorges du Seyon et le remplacement des détecteurs de fumée dans le tunnel de La Clusette.

Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant qui met en évidence un hiver 2013/2014 peu rigoureux.

	Jours d'enneigement							Total
	Hiver	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	53
	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
	2009/2010	5	16	18	11	8	3	61
	2010/2011	10	16	5	7	0	0	38
	2011/2012	0	16	14	8	5	3	46
	2012/2013	4	14	11	16	10	2	57
	2013/2014	8	9	9	16	3	0	45
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	18
	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59
	2009/2010	0	4	10	5	2	0	21
	2010/2011	4	5	1	0	0	0	10
	2011/2012	0	5	2	5	0	0	12
	2012/2013	0	7	4	9	1	0	21
	2013/2014	3	0	0	0	0	0	3

Les dépenses relatives à l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.000.623 fr. 51, soit largement au-dessous de la moyenne annuelle des 10 dernières années qui se situe entre 1.700.000 et 1.800.000 francs.

Entretien mobilier, machines, équipement (4053.315.000)

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules effectués par des ateliers et garages tiers. Les dépenses se montent à 84.599 fr. 23.

Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)**Surveillance et entretien des cours d'eau**

Divers travaux de curage et d'élagage ont été réalisés durant l'année écoulée, afin de maintenir le gabarit hydraulique de plusieurs cours d'eau. Un certain nombre de dessableurs et deux importants emposieux ont également été vidangés.

Au lac des Taillères, les tâches habituelles d'entretien de l'installation de gestion du niveau du lac ont été réalisées. S'agissant de l'entretien de vannes, des travaux de nettoyage et de maintenance ont été opérés sur celles du Vivier et de la Vieille-Areuse. Enfin, l'entretien et le suivi des stations hydrométriques se sont poursuivis, et les données récoltées ont été validées, puis publiées sous forme d'annuaires sur le site de la Veille hydrologique neuchâteloise.

Contribution à la 2^e CEJ

Le canton étant membre de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura (2e CEJ), il verse une participation annuelle équivalant à 10% du budget de la 2e CEJ. Des travaux de dessablement de l'embouchure de La Broye ont été réalisés qui ont permis d'extraire 8000 m³ de matériaux et de les noyer pour combler des fosses de dragage au sud de Serrières.

Répartition des dépenses

Entretien des berges et travaux d'art	330.688,75
Réfection des berges et cours d'eau	21.830,80
Contribution à la 2 ^e CEJ	83.700.—
Total	436.219,55

Le budget à disposition n'a pas pu être épuisé, car certains travaux se sont révélés beaucoup moins compliqués que prévu et d'autres ont dû être différés qui devront être rattrapés ces prochaines années.

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couches d'usure (4053.314.410)

Cette rubrique contient les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées. Ils comprennent des remplacements de revêtements routiers.

Les dépenses imputables à cette rubrique ont atteint 1.846.680 fr. 80.

RC 2131, Saint-Aubin-Sauges, La Reusière – Le Senet

La commune de Saint-Aubin-Sauges conduit la mise en place du système séparatif des eaux, ainsi que la mise en place d'un chauffage à distance et le réaménagement urbain du village. Le service prend en charge la rénovation routière. Après une première étape en 2013, la suite des travaux concernait La Reusière et Le Senet, soit une longueur de 271 m représentant une surface de 1720 m². Un ACT 22S, épaisseur 90 mm, a été posé en couche de fondation (370 t), suivi d'un AC 11S, épaisseur 40 mm, en couche d'usure (165 t). Le solde de la pose du tapis sur la rue du Senet sera réalisé en 2015.

RC 2325, Les Calame – Le Quartier

Mise de la chaussée au gabarit, par l'augmentation de 6 m à 6,5 m de la largeur de la route sur une distance de 695 m. Les travaux seront terminés en 2015.

RC 2325, Le Moulinet – La Châtagne

Après avoir progressivement mis cet axe au gabarit depuis 2007 et réalisé une première étape de couche d'usure en 2013, il a été procédé au renforcement de la suite de cette chaussée. La longueur du chantier atteignait 1180 m pour une surface de 7940 m². Le renforcement consistait en l'exécution d'une membrane armée par fibre de verre sur la surface totale de la chaussée, un reprofilage de la surface au moyen de 760 t d'ACT 11N, épaisseur 40 mm, l'application d'une couche de renforcement en ACT 16N, épaisseur 50 mm, soit 950 t, et enfin la pose de la couche d'usure, un AC 11S, épaisseur 35 mm, représentant 667 t.

RC 2325, Les Joly – La Chaux-du-Milieu

Suite de la mise au gabarit de la route entre La Brévine et La Chaux-du-Milieu permettant le passage d'une chaussée de 6 m environ à 6,50 m de largeur utile, sur une longueur de 610 m.

RC 2186, Saint-Blaise – Enges

Une planche d'essais a été réalisée sur une surface de 1640 m² par un gravillonnage comprenant un bitume armé de fil de fibre de verre.

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)

Les dépenses inscrites dans cette rubrique correspondent à divers aménagements liés à des améliorations de tronçons routiers, à l'entretien de ponts et de murs de soutènement, à l'auscultation d'ouvrages d'art et aux acquisitions de terrains nécessaires à ces aménagements.

Corrections routières

H10, Evacuation des eaux de chaussée

En aval du tunnel de la Roche Percée, au-dessus de St-Sulpice, le système d'évacuation des eaux de chaussée se mettait en charge lors d'épisodes orageux entraînant le soulèvement d'un couvercle d'une chambre de contrôle située dans la chaussée et présentant donc un danger pour le trafic. Ainsi, une grande chambre dépotoir a été créée pour pallier à ce problème. Elle protège du charriage de cailloux ou d'autres éléments solides l'exutoire du système où sont situées des installations de turbinage du groupe E, tout en garantissant un écoulement libre dans les conduites d'évacuation.

RC 1320, Haut-du-Crêt (jonction H20) – Giratoire du Haut-du-Crêt

La chaussée et le trottoir de la RC1320 entre la jonction de la H20 et le giratoire du Haut-du-Crêt (Landi) présentaient des déformations marquées, ainsi qu'un revêtement en très mauvais état comptant de nombreux nids-de-poule et fissures. Des travaux d'assainissement, par le remplacement complet du coffre de chaussée et de la superstructure, ont débuté en automne 2013 et se sont terminés à fin juillet 2014 avec la pose de la couche de roulement.

RC 2143, Réaménagement du Bourg de Corcelles

En prolongation des travaux engagés à travers le Bourg de Corcelles, le tronçon d'une longueur de 420 m situé entre La Chapelle et L'Hospice présente d'importantes dégradations, principalement de la couche de roulement. Les travaux d'assainissement ont débuté en automne 2014 et se termineront en 2015.

RC5, Giratoire de Perreux, aménagement pour piétons

Afin de répondre à un besoin sécuritaire des piétons, un passage pour piétons a été aménagé sur la RC5, au droit du giratoire de Perreux.

RC 1161, La Tène, réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires

Le développement d'un quartier d'habitations au bord de la RC 1161 a nécessité le déplacement d'un collecteur d'eaux claires existant. Les travaux ont débuté en automne 2014 et se termineront au printemps 2015.

RC 2171, Bayerel – Vilars-Saules, réaménagement routier

Dans le cadre du SAF de La Côtière, un projet de réaménagement de la chaussée est en cours d'étude pour améliorer la liaison entre la RC 1003 et la RC 2170 par la réalisation d'un nouvel axe routier et de deux carrefours giratoires.

Entretien de ponts, murs et tunnels et auscultation d'ouvrages d'art

Un effort particulier a été maintenu sur l'assainissement de plusieurs murs de soutènement en maçonnerie. Des réparations ponctuelles sur de nombreux ponts et passages inférieurs ont également été effectuées.

Répartition des dépenses

Corrections routières	597.358,95
Entretien de ponts, murs et tunnels	605.357,80
Auscultations d'ouvrages d'art	53.002,50
Acquisitions pour travaux routiers	14.932,70
Total	1.270.651,95

Mandats, expertises, études (4053.318.000)

Ce point concerne essentiellement les prestations d'experts, de bureaux d'études et de géomètres, de notaires, de laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Les mandats généraux concernant le service ont consisté en:

- Maintenance de la plateforme SIMAP de gestion des appels d'offres publics
- Développement d'un outil de gestion des autorisations pour les transports exceptionnels
- Contribution cantonale pour le CITT (contrôle des remontées mécaniques)
- Frais d'accréditation du LEAR
- Direction des travaux de différents chantiers.

Les mandats principaux dans le domaine routier sont:

- Planification assainissement bruit routier H10 et H18
- Phase test de la numérisation des alignements sur la commune de Fontaines
- H20, favorisation des transports publics (TP) en traversée du Locle
- H20, analyse trafic dans le cadre de l'étude sur la sécurisation des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne
- H10, enquête de trafic à Pesieux
- RC169, Les Brenets, réaménagement du virage des Grands Prés
- RC1003, amélioration du tronçon Crêt-du-Puy – Le Côté – Le Pâquier
- RC1357, accès nord à la zone industrielle de Fontaines.

D'autres mandats ont été attribués qui concernent les ouvrages d'art et l'économie des eaux:

- Evaluation de la résistance des ponts aux séismes
- Surveillance et inspection des ouvrages d'art:
- RC1320, PIP de Tête-de-Ran aux Hauts-Geneveys
- RC1320, Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds
- H10, Pont de Meudon aux Verrières
- Investigations spéciales sur des ponts
- Inspections subaquatiques des enrochements
- Recensement et analyse des ouvrages d'accumulation
- Expertise de la vanne du lac des Taillères
- Convention-programme 07b, ouvrages de protection contre les crues
- Convention-programme 04, revitalisation
- Travaux de géomètre
- Détermination de l'espace minimal réservé aux cours d'eau.

Mandat d'audit sur le monitoring du trafic

L'audit des activités de monitoring du trafic initié en 2013 a été achevé en début d'année. Ce mandat avait pour but de déterminer l'adéquation entre les pratiques actuelles en matière de comptages de trafic et les besoins du service en termes de données trafic. Il a débouché sur un état des lieux précis des matériels à disposition et des dites pratiques, dont la continuité avait été mise à mal par plusieurs départs à la retraite de plusieurs collaborateurs au cours de ces dernières années. L'audit a également proposé une organisation concrète optimisée des activités de monito-

rage, du point de vue de l'engagement du matériel et de la planification des comptages, dans le but de disposer, année après année, de données récentes sur l'ensemble du réseau routier cantonal.

Le total des dépenses dans cette rubrique comptable a atteint 889.289 fr. 80.

Extraction des graviers du lac (4053.410.420)

Pour la période allant de décembre 2013 à novembre 2014, l'extraction de gravier par dragage représente une recette nette de 940.160 francs (TVA forfaitaire déduite), correspondant à un volume d'environ 235.000 m³ de matériaux extraits.

Concessions hydrauliques (4053.410.430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.546.111 francs. La part fédérale annuelle à la redevance hydraulique s'est élevée à 21.313 fr 25. La recette nette de ce poste budgétaire se monte donc à 1.524.797 fr. 75.

Dépenses relevant des crédits d'investissements

Le montant total des investissements nets se monte à 13.014.000 francs et est inférieur aux dépenses budgétées d'environ 5.188.000 francs. Les dépenses tiennent compte des crédits supplémentaires et complémentaires sollicités et accordés en cours d'exercice. Les tableaux 1 et 2, en fin de document, récapitulent les dépenses liées aux différents crédits d'investissement.

Décrets du 28 mars 1995 et du 29 septembre 2004 (10^e étape de restauration et d'aménagement des RC et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)

Evitement de Corcelles

Les dépenses concernent principalement la pose de vitrages isolants, mesures d'allègement prononcées sur les bâtiments bordant le giratoire de la Pharmacie pour répondre à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Les honoraires de mandataires et les frais pour la finalisation des achats de terrains complètent ces dépenses. Les recettes proviennent de la vente à la commune de Corcelles des terrains achetés, non nécessaires à l'aménagement routier réalisé.

Réaménagement du bourg de Corcelles

Ce projet est une mesure de compensation de l'évitement de Corcelles portée par l'OFROU à charge du canton et de la commune dans la décision finale d'approbation du projet. Les dépenses correspondent aux travaux d'achèvement du réaménagement inauguré en juin 2014.

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Les dépenses concernent les travaux de génie civil et d'installation des équipements électromécaniques du Tunnel du Bois des Rutelins et correspondent aux frais d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs, de géomètres, de géologues et de géotechniciens.

Dans le cadre de ce chantier, la section électromécanique du CNERN a œuvré en tant que maître d'ouvrage délégué. Ce mandat s'est achevé après avoir clôturé la dizaine de lots du projet.

Décret du 4 décembre 2007 (Élaboration du dossier de la route principale H20) et décrets du 30 août 2011 (Compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)

Après l'entrée en force de la décision finale d'approbation, le 23 août 2012, les études et travaux menés concernent principalement le projet de détail du tunnel du Locle et les investigations géologiques et géotechniques complémentaires nécessaires à mieux appréhender le sous-sol très perturbé du massif calcaire. Parallèlement à ces études, le service a procédé à l'acquisition d'un immeuble au Col-des-Roches, comme cela avait été convenu par convention à l'issue de la mise à

l'enquête publique. Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés pour les études, aux coûts des investigations menées, ainsi qu'aux coûts d'acquisition de l'immeuble.

Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de La Clusette)

Une comparaison de variantes a été mandatée à un bureau spécialisé. Le concept d'intervention pour l'assainissement de la structure et des installations électromécaniques sera achevé en 2015.

Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6,9 millions de francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art)

RC5 – Passage supérieur CFF de Cressier

Les travaux de remplacement du tablier ont été menés entre fin avril et fin novembre 2014. Diverses parties de l'ancienne structure, murs de culée et fondations ont été conservées et renforcées.

H10 – Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

Après une intervention d'urgence en décembre 2013, un concept d'intervention a été développé par un bureau spécialisé. Des travaux seront entrepris en 2015 qui permettront de prolonger la durée de vie de cet ouvrage d'une bonne quinzaine d'années.

H10 – Pont des Chèvres

Des vérifications statiques complémentaires ont été effectuées en vue des travaux d'assainissement planifiés en 2016.

Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)

La recette enregistrée correspond à la contribution de la Confédération pour la réalisation du "Chemin des Rencontres", mesure du projet d'agglomération de première génération, alors que les dépenses correspondent aux aménagements paysagers, ainsi qu'aux frais d'acte notarié et d'acquisitions de terrains.

Arrêté du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)

MISTRA, système d'information fédéral pour la gestion des routes et du trafic, est en cours d'introduction dans notre canton. Les applications prioritaires du programme d'introduction MISTRA destinées à la gestion du système référentiel de base, des chaussées, des ouvrages d'art et du suivi des accidents de la circulation sont en production, mais actuellement encore partiellement limitées en terme de performance et de fonctionnalités, en raison de difficultés techniques rencontrées par la Confédération dans les développements qu'elle a mandatés.

L'introduction des applications de monitoring du trafic et de gestion de la mobilité douce, qui ne répondent pas ou insuffisamment à nos besoins, n'est pour l'instant pas envisagée.

Les dépenses s'élèvent à 235.908 fr. 30. Le projet d'introduction se poursuit en fonction de l'avancement des développements toujours en cours à l'OFROU.

Arrêté du 22 août 2012 (H18 Evitement est de La Chaux-de-Fonds, études d'avant-projet)

L'étude d'opportunité, conduite et terminée à fin 2011, relative aux études de variantes de tracé concernant l'évitement est de la ville de La Chaux-de-Fonds a permis d'aboutir au choix de deux variantes répondant au mieux aux critères économiques, environnementaux et sociaux. Les études complémentaires débutées en 2012 ont été poursuivies, afin d'englober l'influence de la charge de trafic générée par le développement des quartiers des Cerisiers et de Makemo. L'impact des deux variantes retenues sur les points d'accrochage sud du projet a fait l'objet d'une étude complémentaire en envisageant la réalisation de l'évitement est par la H18 avant celui de la H20.

Ces études ont été confiées à des bureaux spécialisés. Les dépenses imputées sur ce compte concernent les honoraires de ces derniers.

Arrêté du Conseil d'Etat du 6 mars 2013 (Etude et réalisation du projet de revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux)

L'analyse de variantes et le développement de l'avant-projet de revitalisation du Seyon ont été réalisés. Les dépenses imputées concernent les honoraires des mandataires, ainsi que des investigations géologiques.

Arrêté du 11 septembre 2013 (Mobilité douce – giratoire de la Brena)

Hormis la pose de la signalisation verticale, l'ensemble de ces travaux est terminé. Les dépenses réalisées correspondent aux frais d'abornement. La recette enregistrée correspond à la contribution de la Confédération pour cette mesure du projet d'agglomération.

Décret du 30 avril 2014 (Entretien constructif des routes cantonales)

Ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant de nombreuses années. En 2014, les chantiers suivants ont pu être réalisés sur les routes cantonales:

RC 1003, Dombresson, Grand-Rue – La Champey

La commune de Val-de-Ruz et le service se sont associés pour la rénovation de cette chaussée. La commune a réalisé de nouvelles infrastructures (épuration, eau potable, etc.) et a revu l'aménagement urbain de cette rue. Le service a pris en charge la rénovation routière complète de la chaussée sur une surface totale de 8600 m². Trois couches de revêtement bitumineux ont été mises en place en superstructure, soit un ACT 22S, épaisseur 65 mm, en fondation, un ACB 11S, épaisseur 35 mm, en couche de liaison et un ACMR 8, épaisseur 30 mm, en couche de roulement, soit un total de 2680 t de revêtement. Les travaux se poursuivront durant la première moitié de l'année 2015, pour le solde de 250 m et la pose de la couche d'usure sur la moitié du chantier.

RC 1003, Villiers – Le Crêt-du-Puy – Les Bugnenets

Dans la suite des travaux des années précédentes, le solde de chaussée jusqu'à la frontière bernoise a été réfectionné par la pose d'une couche d'usure AC 11S, épaisseur 35 mm après reprofilage de la surface existante sur une surface totale de 26.665 m² pour un total de 3850 t de revêtement.

RC 1320, La Chaux-de-Fonds, Boulevard de la Liberté

La réfection complète de la structure bitumineuse a été réalisée entre le giratoire du Bas-du-Reymond et celui des Crêtets, pour une surface totale de 21.430 m². Trois couches de revêtement bitumineux ont été mises en place soit un ACT 22S, épaisseur 60 mm, en fondation, un ACB 11S, épaisseur 40 mm, en couche de liaison et un ACMR 8, épaisseur 35 mm, en couche de roulement soit un total de 6686 t de revêtement.

RC 1320, Virage-de-la-Motte – La Vue-des-Alpes

La réfection du revêtement de la route du col de La Vue-des-Alpes s'est poursuivie sur une surface de 17.870 m². Les travaux ont consisté en un rabotage de la surface sur une épaisseur de 80 mm, la mise en place d'une couche de liaison en revêtement bitumineux de type ACB 16S, épaisseur 45 mm, et la pose d'une couche d'usure de type AC 11S, épaisseur 35 mm, soit un total de 3356 t d'enrobé.

RC 1356, Cernier, traversée du village

Solde des travaux débutés en 2013, soit pose de la couche d'usure de type ACMR 8, épaisseur 30 mm, sur une surface de 4445 m², soit 320 t d'enrobé.

RC 2228, Mont des Verrières – La Côte-aux-Fées

Sur ce tronçon d'une surface de 30.500 m², le service a procédé à un renforcement par un reprofilage effectué avec un revêtement bitumineux de type ACT 11N, épaisseur moyenne 30 mm, et la pose d'une couche de "renforcement-roulement" de type AC16 N, épaisseur 50 mm, pour un tonnage total de 5860 t. Effectivement, ce secteur de chaussée ne comprenait pas les épaisseurs requises pour répondre aux normes actuelles.

Arrêté du 14 mai 2014 (Assainissement de la H20 (chaussées, ouvrages, installations EM))

Après le refus de l'augmentation du prix de la vignette autoroutière intervenu en novembre 2013, l'extension du réseau des routes nationales et le transfert de la route principale H20 à la Confédération ont été repoussés. Le service a diligenté des études relatives aux besoins en assainissement de cet axe routier à court, moyen et long terme. Quatre domaines ont été analysés, soit la chaussée, les ouvrages d'art, les installations électromécaniques (EES) et la sécurisation des tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne. Ces études ont permis de cerner les besoins financiers et de proposer un calendrier d'intervention au Conseil d'Etat.

L'inspection des ouvrages principaux ont concerné:

- Tunnel du Mont-Sagne
- Tous les ouvrages de la jonction des Convers
- Tunnel de La Vue-des-Alpes
- Tunnel des Hauts-Geneveys
- Tranchée couverte de Malvilliers
- Tranchée couverte de Boudevilliers
- Ponts Noirs
- Tunnels des Gorges du Seyon amont et aval.

Le viaduc sur La Sorge, à Valangin, et la couverture située entre les tunnels des Gorges du Seyon avaient été inspectés en 2013, respectivement en 2012, et n'ont donc pas fait l'objet de nouvelles observations. Dans ce dossier, la section électromécanique du CNERN a suivi un mandat qui a abouti à un rapport d'inventaire d'état EES, ainsi qu'à une note de synthèse présentant une proposition de planification financière concernant l'assainissement desdites installations.

Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés.

Arrêté du 14 mai 2014 (Favorisation des transports publics (TP) en traversée du Locle)

Suite aux résultats de l'étude visant à favoriser les déplacements des TP sur le territoire de la commune du Locle, qui préconisaient, dans un premier temps, la réalisation d'une voie bus centrale aux entrées est et ouest de la ville, la planification de la réalisation de ces voies bus s'est poursuivie en collaboration avec la Ville du Locle qui agit comme maître de l'ouvrage pour les interventions situées à l'intérieur de la localité.

Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés.

Convention-programme 06 - Assainissement du bruit routier

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, par décret du 18 septembre 2013, un crédit de 2.812.400 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier. En 2014, le budget alloué à la protection contre le bruit routier a principalement été utilisé pour l'assainissement de la RC 1320, La Chaux-de-Fonds, Boulevard de la Liberté, et de la RC 1356 dans la traversée du village de Cernier.

Tunnel de Serrières (N5, section 4)

Le début de l'année, avant la mise en circulation des tunnels, a été mis à profit pour tester les équipements d'exploitation et de sécurité, ainsi que pour former les exploitants. Le 6 mars 2014, le tronçon autoroutier Auvernier est - Serrières a été réceptionné par l'OFROU- Filiale d'Estavayer-le-Lac, propriétaire et exploitant des routes nationales.

Le lot 3998, corrections de la route cantonale 5 (RC5) et des voies du Littorail, a été mis en soumission en janvier et adjugé en mai. Initialement prévu en octobre 2014, le basculement du Littorail sur son nouveau tracé a été repoussé en avril 2015, puis en été 2015. La nécessité de modifier les installations de sécurité du Littorail a eu pour conséquence l'allongement à six semaines de la durée de l'arrêt d'exploitation de la ligne pour permettre ce basculement. Ainsi, il ne pourra se faire que lors de vacances estivales.

L'ouverture au trafic des tunnels de Serrières ne signifie pas la fin des chantiers. Les espaces libérés par la circulation permettent la réalisation des aménagements extérieurs. Durant l'année 2014, les travaux ont avancé comme suit:

Pour permettre la construction du mur sud de l'autoroute à Serrières, le trafic a été scindé en deux, à la hauteur du portail d'Auvernier, dès la mise en circulation du tube sud. Le trafic de transit empruntait le tube sud sur une voie, alors que le trafic souhaitant se rendre au centre ville était maintenu sur l'ancien tracé. Dès le 20 mai 2014, une fois ledit mur terminé, le tube sud a pu être emprunté sur deux voies.

Suite à cela, la construction de la couverture du Littorail a pu débuter, dans la suite de la couverture autoroutière. Elle s'est terminée en décembre. Le mur soutenant la future RC5 en ouest de la tranchée a également été réalisé. Le cheminement piétonnier qui reliera Isabelle-de-Charrière et le bas de la rue Martenet en passant sur la tranchée couverte a été aménagé et son ouverture aux piétons pourra intervenir au printemps 2015, après la plantation de haies et la pose des derniers revêtements. Le réseau local (rue Martenet, bas de la rue Guillaume-Farel et quai Philippe-Suchard, rue Erhard-Borel) a été réaménagé ou remis en état. Un revêtement phonoabsorbant a été posé, sur la RC5 élargie, entre la jonction de Serrières (en coordination avec les travaux menés par l'OFROU) et la rue Martenet.

Sur les voies de l'autoroute à ciel ouvert, le revêtement drainant et phonoabsorbant a été posé durant les vacances d'été. Ce revêtement a la particularité de devoir être posé en pleine largeur, sans joint longitudinal, pour ne pas risquer d'interrompre la circulation de l'eau drainée. Ainsi, pour chacune des deux interventions, toute la largeur de la chaussée a dû être fermée à la circulation et le trafic mis en bidirectionnel (une voie dans chaque sens) sur la chaussée adjacente. Afin de limiter les perturbations du trafic, les travaux se sont déroulés en week-end et durant les deux semaines de l'été pendant lesquelles la charge de trafic est la plus faible. Les fermetures de chaussées initialement prévues ont dû être prolongées en raison de la pluie, ennemie des poses d'enrobé. Lors de ces fermetures, les défauts de planéité longitudinale constatés dans le tunnel nord ont été corrigés à charge de l'entreprise.

A Auvernier, la déconstruction de la dernière étape du pont de Fleurette s'est déroulée en juin dès que l'ensemble du trafic en direction de Bienne a pu emprunter le tunnel sud. S'en sont suivis la construction du séparateur du Ruau et les remblayages au sud de la tranchée couverte permettant la réalisation de la bretelle de sortie, du giratoire de la future demi-jonction et de l'accès à Serrières-sud par l'ouvrage dénivelé au-dessus de la voie du Littorail. Ces remblayages ont été fortement perturbés par la pluviométrie abondante régnant à ce moment-là. Il est prévu, en début d'année 2015, que le nouvel accès à Serrières-sud soit ouvert au trafic, ce qui permettra la mise hors service du passage à niveau utilisé jusqu'à aujourd'hui.

Le long de l'ancien tracé autoroutier, les travaux de réaménagement de la plateforme ont débuté par l'adaptation du cadastre souterrain et de la rampe accédant au giratoire de la demi-jonction. Deux murs de soutènement préexistants ont été renforcés et assainis. Le lot 3996 de gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a chargé les matériaux nécessaires aux divers remblayages.

Au niveau de la communication, quatre émissions relatant divers aspects de cet important chantier multidisciplinaire ont été produites par TVP et diffusées sur Canal Alpha. A l'occasion de l'ouverture au trafic, des articles spéciaux ont été publiés, la RTS y a consacré un reportage et une plaquette a été éditée. Des courriers d'information sur l'avancement des travaux ont été distribués aux 800 ménages riverains du chantier.

Tableaux de synthèse financiers

Les tableaux SPCH 1-a-b-c-d donnent le détail des chiffres par ordre d'investissement.

Le tableau SPCH 2 compare les valeurs réelles aux valeurs budgétées de l'année.

4.6. Perspectives 2015

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. A ce titre, le cas de la H20 est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore pu être transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire, ce qui constituera un défi important pour les deux prochaines années.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'Etat, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2 conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique qu'aux aspects financiers, constituent les sujets prépondérants nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de la charge de travail au sein du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les entreprises de construction en termes d'occupation pour les mois à venir.

Tableau SPCH 1a

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2013	Dépenses totales brutes en 2014	Subventions Conféd. en 2014	Rec. diverses contributions en 2014	Dépenses nettes totales en 2014	Dépenses nettes au 31.12.2014
Décrets des 28 mars 1995 et 29 septembre 2004 (10e étape d'aménagement des RC)								
Situation du numéro d'ordre 4053.1000003 Amortissements Valeur résiduelle nette de l'invest.		64'037'310.00	56'174'478.83	209'781.75	0.00	0.00	209'781.75	56'384'260.58
I-RC.001.0010.03	Brot-Dessous - Rochefort (suite) Evitement de Corcelles	24'759'890.00	55'155'721.10	4'600'813.00	0.00	0.00	4'600'813.00	59'756'534.10
I-RC.001.0020.03	Evitement de La Chaux-de-Fonds, études Haut-du-Crêt - La Chaux-de-Fonds, 1ère étape Tunnel de La Clusette, gros entretien, 1ère étape Revêtement des routes cantonales, renouvel. Autres projets - CHF 1'000'000	401'330.00 18'184'220.00 1'631'450.00 1'846'530.00 12'116'970.00	1'018'757.73 3'656'748.70 21'692'542.53 1'596'520.20 20'777'802.70 1'064'675.60 1'982'247.55 5'403'941.55	-4'391'031.25 0.00 205'363.20 0.00 1'135.20 0.00 0.00 3'283.35	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	-4'391'031.25 0.00 205'363.20 0.00 1'135.20 0.00 0.00 3'283.35	BOUCLE FIN 2014 -3'372'273.52 3'656'748.70 21'897'905.73 1'596'520.20 20'778'937.90 1'064'675.60 1'982'247.55 5'407'224.90
Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (11e étape d'aménagement des RC)								
Situation du numéro d'ordre 4053.1000241 Amortissements Valeur résiduelle nette de l'invest.		76'945'000.00	29'289'549.96	5'548'981.55	4'183'394.04	166'150.75	1'199'436.76	30'488'986.72
I-RC.005.0010.01	Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	6'073'987.11	5'522'277.50	4'183'394.04	0.00	1'338'883.46	7'412'870.57
I-RC.005.0020.01	Evitement de La Chaux-de-Fonds, 2ème étape La Borcarderie - Bonneville La Corbatière - L'Abbaye Fontaines - Cernier, chemin cycles et piétons Renouvel. équipement électromécanique, 1e étape Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement Renouvellement et renforcement de chaussées Tunnel du Châtelard, Les Brenets Autres projets - CHF 1'000'000	39'200'000.00 1'100'000.00 1'500'000.00 940'000.00 1'240'000.00 1'500'000.00 2'000'000.00 500'000.00 25'065'000.00	3'291'911.00 1'257'125.30 1'376'086.25 1'419'744.45 2'537'431.35 2'075'155.65 3'184'129.30 1'120'662.65 6'953'316.90	2'928'955.00 2'620'026.55 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 26'704.05	4'183'394.04 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	166'150.75 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 166'150.75	2'928'955.00 -1'729'518.24 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 -139'446.70	23'927'394.00 6'561'592.72 7'412'870.57 3'291'911.00 1'257'125.30 1'376'086.25 1'419'744.45 2'537'431.35 2'075'155.65 3'184'129.30 1'120'662.65 6'813'870.20
Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)								
Décrets du 30 août 2011 (compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)								
Situation du numéro d'ordre 4053.1000784 Amortissements Valeur résiduelle nette de l'invest.		12'870'000.00	8'637'285.95	1'473'319.25	0.00	0.00	1'473'319.25	10'110'605.20
I-RC.006.0020.01	Elaboration du dossier de la H20	12'870'000.00	8'637'285.95	1'473'319.25	0.00	0.00	1'473'319.25	10'110'605.20
			1'581'198.00	863'729.00			863'729.00	2'444'927.00
			7'056'087.95	609'590.25			609'590.25	7'665'678.20
			8'637'285.95	1'473'319.25			1'473'319.25	10'110'605.20

Tableau SPCH 1b

Projets / Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2013	Dépenses totales brutes en 2014	Subventions Conféd. en 2014	Rec. diverses contributions en 2014	Dépenses nettes totales en 2014	Dépenses nettes au 31.12.2014
Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention du tunnel de La Clusette)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000895	1'150'000.00	26'457.70	73'052.90	73'052.90	0.00	0.00	26'457.70
Amortissements		19844.00	6'615.00			6'615.00	26'459.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		6'613.70	66'437.90	73'052.90	0.00	-6'615.00	-1.30
I-RC.010.0010.01	1'150'000.00	26'457.70	73'052.90	73'052.90	0.00	0.00	26'457.70
Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6.9 mios destiné à l'assainissement et au renforcement de 5 OA)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000893	6'900'000.00	2'056'301.85	1'614'211.50	0.00	0.00	1'614'211.50	3'670'513.35
Amortissements		333'755.00	205'630.00			205'630.00	539'385.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		1'722'546.85	1'408'581.50	0.00	0.00	1'408'581.50	3'131'128.35
PS CFF de Cressier	1'700'000.00	92'119.00	1'409'678.40	0.00	0.00	1'409'678.40	1'501'797.40
PS de la Tranchée-Verte à Boveresse	900'000.00	791'886.05	0.00	0.00	0.00	0.00	791'886.05
Pont des Chèvres à Fleurier	2'500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Viaduc du Crêt-de-l'Anneau à Travers	800'000.00	31'177.70	204'533.10	0.00	0.00	204'533.10	235'710.80
Virage de la Motte	1'000'000.00	1'136'948.85	0.00	0.00	0.00	0.00	1'136'948.85
Divers et imprévus		4'170.25	0.00	0.00	0.00	0.00	4'170.25
Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000894	4'270'000.00	4'144'990.05	37'033.10	14'008.40	0.00	23'024.70	4'168'014.75
Amortissements		454'616.00	414'499.00			414'499.00	869'115.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		3'690'374.05	-377'465.90	14'008.40	0.00	-391'474.30	3'298'899.75
I-RC.016.1320	4'270'000.00	4'144'990.05	37'033.10	14'008.40	0.00	23'024.70	4'168'014.75
Arrêté du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1001066	300'000.00	226'944.00	8'964.30	0.00	0.00	8'964.30	235'908.30
Amortissements		35'377.00	45'389.00			45'389.00	80'766.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		191'567.00	-36'424.70	0.00	0.00	-36'424.70	155'142.30
I-RG.002	300'000.00	226'944.00	8'964.30	0.00	0.00	8'964.30	235'908.30
Décret du 22 août 2012 (H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, étude d'avant-projets)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000914	240'000.00	77'598.60	43'831.75	0.00	0.00	43'831.75	121'430.35
Amortissements		8'439.00	19'400.00			19'400.00	27'839.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		69'159.60	24'431.75	0.00	0.00	24'431.75	93'591.35
I-RC.008.0018	240'000.00	77'598.60	43'831.75	0.00	0.00	43'831.75	121'430.35

Tableau SPCH 1c

	Projets / Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2013	Dépenses totales brutes en 2014	Subventions Conféd. en 2014	Rec. diverses contributions en 2014	Dépenses nettes totales en 2014	Dépenses nettes au 31.12.2014
Arrêté du 6 mars 2013 (Revitalisation Prés-Maréchaux)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001086 Amortissements	125'000.00	41'895.00	43'306.20	25'983.50	0.00	17'322.70	59'217.70
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	20'948.00			20'948.00	20'948.00
I-RT.204	Revitalisation Prés-Maréchaux	125'000.00	41'895.00	22'358.20	25'983.50	0.00	-3'625.30	38'269.70
			41'895.00	43'306.20	25'983.50	0.00	17'322.70	59'217.70
Décret du 3 septembre 2013 (Protection contre le bruit RPT06 sur routes cantonales non principales 2012-2015)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001116 Amortissements	2'812'400.00	0.00	849'279.25	170'668.30	0.00	678'610.95	678'610.95
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-RT.106.9037	RC 1356 Cernier		0.00	84'337.90	170'668.30	0.00	678'610.95	678'610.95
I-RT.206.9060	RC 1320 Blv de la Liberté Chx-de-Fonds Planifications et cadastre		0.00	29'241.60		0.00	55'096.30	55'096.30
			0.00	736'443.55	138'448.00	0.00	597'995.55	597'995.55
			0.00	28'497.80	2'978.70	0.00	25'519.10	25'519.10
Arrêté du 11 septembre 2013 (MD - giratoire de la Brenna)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001092 Amortissements	165'000.00	79'582.10	1'209.30	1'436.60	0.00	-227.30	79'354.80
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	15'917.00			15'917.00	15'917.00
I-RC.012.9013	MD - Brenna	165'000.00	79'582.10	-14'707.70	1'436.60	0.00	-16'144.30	63'437.80
			79'582.10	1'209.30	1'436.60	0.00	-227.30	79'354.80
Décret du 30 avril 2014 (Crédit de 8.4 mios pour l'entr. constructif RC 2014-2015)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001112 Amortissements	8'400'000.00	0.00	3'994'931.65	0.00	0.00	3'994'931.65	3'994'931.65
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-EN.901	Entretien constructif routes cantonales		0.00	3'994'931.65	0.00	0.00	3'994'931.65	3'994'931.65
			0.00	3'994'931.65	0.00	0.00	3'994'931.65	3'994'931.65
Arrêté du 14 mai 2014 (Ventilateurs tunnel Gorges du Seyon)								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001134 Amortissements	150'000.00	0.00	141'521.05	0.00	0.00	141'521.05	141'521.05
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-EN.011	Ventilateurs Tunnel Gorges du Seyon		0.00	141'521.05	0.00	0.00	141'521.05	141'521.05
			0.00	141'521.05	0.00	0.00	141'521.05	141'521.05
Arrêté du 14 mai 2014 (Assainissement H20 (chaussées, ouvrages, installations EM))								
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001135 Amortissements	360'000.00	0.00	294'905.15	0.00	0.00	294'905.15	294'905.15
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-RC.019	Assainissement H20	360'000.00	0.00	294'905.15	0.00	0.00	294'905.15	294'905.15
			0.00	294'905.15	0.00	0.00	294'905.15	294'905.15

Tableau SPCH 1d

Projets / Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2013	Dépenses totales brutes en 2014	Subventions Conféd. en 2014	Rec. diverses contributions en 2014	Dépenses nettes totales en 2014	Dépenses nettes au 31.12.2014
Arrêté du 14 mai 2014 (Aménagement voies bus Le Locle)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1001136	300'000.00	0.00	83'669.75	0.00	0.00	83'669.75	83'669.75
Amortissements		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	83'669.75	0.00	0.00	83'669.75	83'669.75
I-RC.021	300'000.00	0.00	83'669.75	0.00	0.00	83'669.75	83'669.75
Décret du 24 juin 2014 (Renouvellement parc vhcs/machine entretien)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1001117	2'570'000.00	0.00	420'660.00	0.00	0.00	420'660.00	420'660.00
Amortissements		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	420'660.00	0.00	0.00	420'660.00	420'660.00
I-EN.002		0.00	420'660.00	0.00	0.00	420'660.00	420'660.00
Arrêté du 2 juillet 2014 (Protection c/crues Plateau de Boudry)							
Situation du numéro d'ordre 4053.3000418	330'000.00	0.00	663'846.00	331'923.00	0.00	331'923.00	331'923.00
Amortissements		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	663'846.00	331'923.00	0.00	331'923.00	331'923.00
I-RT.27B.9011	330'000.00	0.00	663'846.00	331'923.00	0.00	331'923.00	331'923.00
Réseau autoroutier A5 - sans décret, dépenses liées							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000788	29'200'000.00	22'323'441.09	20'509'216.85	17'259'494.67	804'595.84	2'445'126.34	24'768'567.43
Situation du numéro d'ordre 4053.3000369	400'300'000.00	398'054'541.25	977'020.25	299'243.25	645'518.46	32'258.54	398'086'799.79
Amortissements		404'100'976.68	2'263'702.00	0.00	0.00	2'263'702.00	406'364'678.68
Valeur résiduelle nette de l'invest.		16'277'005.66	19'222'535.10	17'558'737.92	1'450'114.30	213'682.88	16'490'688.54
Tunnel de Serrières	29'200'000.00	22'323'441.09	20'509'216.85	17'259'494.67	804'595.84	2'445'126.34	24'768'567.43
Autoroute A5	400'300'000.00	398'054'541.25	977'020.25	299'243.25	645'518.46	32'258.54	398'086'799.79

Tableau SPCH 2

**Récapitulation des dépenses 2014 d'investissements du SPCH
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés**

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs								Ecart
		Coûts effectifs				Coûts budgétés				
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes		
28.03.1995	10 ^e étape d'aménagement des RC	210	0	210	140	0	200	10		
04.10.2000	11 ^e étape d'aménagement des RC	5'550	4'350	1'200	4'400 *60	3'455	1'180	20		
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	1'473	0	1'473	1'450 *1'000	0	1'450	23		
30.03.2010	Concept d'intervention du tunnel de La Clusette	73	73	0	100	100	0	0		
22.08.2012	H18 - Evitement Est de La Chau-de-Fonds, études d'avant-projets	44	0	44	90	0	90	-46		
29.06.2011	Renforcement et réaménagement de la RC1320	37	14	23	45	0	45	-22		
24.05.2011	Assainissement et renforcement de 5 OA	1'614	0	1'614	1'800	0	1'800	-186		
06.06.2012	Introduction de MISTRA	9	0	9	65	0	65	-56		
06.03.2013	Revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux	43	26	17	400	315	85	-68		
03.09.2013	Protection contre le bruit RPT06 sur RC non principales 2012-2015	849	170	679	2'033	427	1'606	-927		
11.09.2013	Mobilité douce (MD) au giratoire de La Brena	1	1	0	0	0	0	0		
30.04.2014	Entr. constructif RC 2014-2015	3'995	0	3'995	4'200	0	4'200	-205		
14.05.2014	Ventilateurs tunnel Gorges du Seyon	141	0	141	* 150	0	150	-9		
14.05.2014	Assainissement H20 (chaussées, ouvrages, installations EM)	295	0	295	* 360	0	360	-65		
14.05.2014	Aménagement voies bus Le Locle	84	0	84	* 300	0	300	-216		
24.06.2014	Renouvellement parc vhcs et machines entretien	421	0	421	230 * 230	0	460	-39		
02.07.2014	Protection c/crués Plateau de Boudry	664	332	332	* 330	0	330	2		
	A5 Tunnel de Serrières	20'509	18'064	2'445	23'810	20'070	3'740	-1'295		
	A5 tronçons 3/5/7	977	945	32	2'970	829	2'141	-2'109		
		36'989	23'975	13'014	10'369	25'196	18'202	-5'188		

* crédit supplémentaire

5. SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Missions

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il suit et planifie les besoins et l'offre d'énergie du canton. Le SENE protège l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent être l'objet. A ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations.

5.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés au chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport.

5.3. Ressources (personnel, finances)

Personnel

Situation EPT		
Situation début 2014	Situation fin 2014	Différence +/-
34.6	34.1	-0.5
Création de fonctions et engagement de cadres		
Aucun		

Suite au départ à la retraite du titulaire, l'économie du poste de chef de laboratoire a pu être réalisée grâce à la reprise de cette fonction par un collaborateur à l'interne du service. Cette opération a nécessité une restructuration de l'organisation interne du service en créant notamment une section supplémentaire.

Finances

Les activités du service ont pu être menées en adéquation avec les prévisions budgétaires et sans aucun dépassement significatif. Les quelques modestes crédits supplémentaires sollicités sur certaines rubriques ont été entièrement compensés à l'interne.

Le budget des investissements consacré à l'investigation et l'assainissement des sites pollués n'a pu être utilisé qu'à environ 50%, en raison du manque de ressources en personnel pour la mise en œuvre, le contrôle scientifique et financier des projets, ainsi que la validation des études en cours.

5.4. Événements principaux

- Modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

- Modification et adaptation du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets (RLTD).
- Modification de la loi sur les constructions et son règlement d'exécution avec entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2014.
- Adoption du rapport 14.035 du 17 décembre 2014 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accordant un crédit de 4,2 millions de francs destiné à un cautionnement pour un chauffage à distance au bois à La Brévine.
- Diverses interventions du service de piquet lors d'accidents mettant en danger l'environnement.

5.5. Activités / Réalisations

Information

Edition

3 fiches techniques A Savoir (Performance énergétique des bâtiments, Subventions pour le complément au Programme Bâtiments, Subventions pour les classes CECB[®] globale) et 22 rééditions.

5 séries d'affiches (Nouvelle loi sur l'énergie, Journée mondiale de l'eau, Bruit routier, Littering, Laver cool).

3 flyers d'information sur le «Programme d'efficacité électrique» de ProKilowatt.

Diffusion

Abonnement des communes au journal «Forum Déchets», information aux importateurs produits (nouvel étiquetage).

Publication

Création, réalisation et diffusion d'un livre de 75 bricolages utiles avec des déchets ménagers. Huit chapitres présentent la manière d'économiser les ressources, lesquelles récupérer et ce que devient la matière première. Cet ouvrage a été distribué à 860 classes du canton et est vendu en librairie.

Médias

5 communiqués médias (Journée de l'eau, Une deuxième vie pour les déchets: des activités créatrices pour sensibiliser au tri, Lancement d'un programme d'efficacité énergétique inédit dans le canton de Neuchâtel, Statistiques cantonales 2013 en matière d'énergie, Subventions complémentaires dans le domaine de l'énergie), conférence de presse (Journée internationale de lutte contre le bruit), demi-page de publicité dans le Courrier neuchâtelois (tri des déchets).

Développement d'un dossier «Mobilité» en collaboration avec les cantons romands et la RTS (10 capsules RTS-découverte, 5 reportages pour Couleurs locales, 5 reportages «Le court du jour»).

Transmission des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours.

Diffusion de 52 émissions «Flash-Watt» sur le thème de l'énergie sur les ondes de la radio RTN.

Sites Internet

La plate-forme romande www.energie-environnement.ch a préparé un calculateur d'impact sur la mobilité.

Création de plusieurs pages ne.ch: ex. «Efficacité et énergies renouvelables».

Événements

Dans le cadre de la Journée internationale contre le bruit en avril, le SENE a conçu une affiche qui a pu être visible dans les 3 villes durant 14 jours et l'a proposée aux autres communes, accompagnée d'un flyer supplémentaire (distribuée aux communes, maîtres de conduite, divers services administratifs et automobilistes). Sur ce sujet, une émission de radio a été diffusée 3 fois. Une conférence aux médias (avec la participation de la police neuchâteloise, du SENE, du SPCH, d'un médecin et d'un maître de conduite Eco-drive). Enfin, une nouvelle page Internet a été créée.

3 «Lunch-débat Energie» ont été organisés avec pour thème: l'éolien dans le canton de Neuchâtel, rénovations et leurs aspects énergétiques et architecturaux innovants, la pile à combustible appliquée au bâtiment.

Enfin, une soirée Habitat Durable relative aux subventions et procédures pour l'installation de capteurs solaires a été organisée.

Soutien financier

Flyer des communes: prévention des déchets (propriétaires de véhicules), printemps de la mobilité, Fête la terre, apéro solaire HabitatDurable, animations scolaires sur les déchets dans les classes du canton, animations pour le Passeport-vacances.

Formation et conseils

- Cours de formation, en collaboration avec les autres cantons romands et l'Association professionnelle pour l'eau en Suisse (VSA), destinés aux responsables d'installation de prétraitement des eaux usées industrielles.
- Cours de formation aux communes et professionnels (chefs de chantier, technicien en gestion énergétique, préparation au certificat de chef d'équipe maçonnerie et génie civil, aspirants et assistants de police, installateurs en brûleurs, responsables d'installation de prétraitement des eaux, communes, ingénieurs, responsables de homes médicalisés).
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 «L'énergie thermique dans le bâtiment», enseigné aux apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie pour 98 classes de 6^e et 58 classes de 7^e Harmos.
- Globalement sur l'année, 10 types de cours ou séances d'information dans le domaine de l'énergie ont été mis sur pied, touchant un total de 3208 personnes pour une durée de 5131 heures.

Subventions

- Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (le Programme Bâtiments) a de nouveau rencontré un grand écho dans le canton avec 273 promesses de subvention pour un montant de 3.037.585 francs et avec 435 versements, après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, totalisant un montant de 5.391.785 francs.
- Autres dossiers réguliers de demandes de subvention: solaire thermique (14 dossiers), chauffages au bois (25), pompes à chaleur (6), MINERGIE (5), MINERGIE-P (4), MINERGIE-A (1) et CECB[®] Plus (12).
- Le Fonds de l'énergie a été sollicité pour le paiement de subventions d'un montant global d'environ 700.000 francs, dont:

Bâtiments MINERGIE (5 bâtiments)	59.800.-
Bâtiments MINERGIE-P (4 bâtiments)	110.000.-
Bâtiments MINERGIE-A (1 bâtiment)	15.000.-
Capteurs solaires (54 installations)	88.592.-
Chauffage au bois (21 installations)	218.860.-
Projets, études et soutiens divers (10)	286.620.-
Pompes à chaleur (4 installations)	8.000.-
CECB [®] Plus (14 certificats)	10.600.-

Au 31 décembre 2014, le Fonds de l'énergie est engagé pour des promesses de subventions à hauteur d'environ 2.400.000 francs, ce qui laisse une fortune disponible d'environ 1,8 million de francs.

- Le Fonds des eaux a été sollicité pour 35 objets pour un montant global de 3.552.267 francs dont:

Projets d'épuration des eaux (24 objets)	3.306.567.-
Projets d'adduction en eau potable (11 objets)	245.700.-

Études / expertises

- Projet Recherche&Développement avec le Centre suisse d'Electronique et de microtechnique (CSEM-PV Center) pour l'intégration architecturale et respectueuse du bâtiment de modules photovoltaïques colorés.
- Rapport final relatif à l'assainissement des débits résiduels au sens de l'article 80 et ss de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).
- Rapport final relatif au rétablissement de la migration du poisson.
- Rapport final relatif à l'assainissement des éclusées sur le linéaire neuchâtelois (sans le Doubs).
- Rapport final relatif à l'assainissement du charriage sur le linéaire neuchâtelois (sans le Doubs).
- Pour le Doubs, les rapports finaux de la planification stratégique sont traités de manière conjointe sur l'ensemble du linaire, des Brenets à Occourt, par les cantons du Jura et de Neuchâtel, comme pour le rapport intermédiaire, le dossier charriage est piloté par le canton du Jura et le dossier éclusées par le canton de Neuchâtel.
- Réalisation d'une étude incluant des essais-pilotes sur le site du Locle pour valider le système de traitement des eaux, y compris des micropolluants, dans la future STEP du Locle et des Brenets.

Consultations, élaboration de législation

Le SENE a préparé des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant différentes auditions et consultations fédérales soit:

- 4 auditions fédérales concernant des modifications d'ordonnances dans le domaine de l'énergie;
- 2 auditions relatives à la loi sur la protection de l'environnement et 4 auditions sur des ordonnances y relatives (modification 2014: ordonnance sur le CO₂, OTD, OPAM, OPair et ORNI, OEIE). Une nouvelle loi sur la protection contre les dangers liés au rayonnement

non ionisant et au son (LRNIS), une révision de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie.

Energie

Promotion

- Diffusion des labels MINERGIE, MINERGIE-P et MINERGIE-A: entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 431 pour une surface totale de plancher chauffé de 430.000 m²;
- Diffusion du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) et de son rapport-conseil (CECB® Plus) auprès des propriétaires neuchâtelois et des gérances immobilières; le nombre de bâtiments qui ont un CECB® s'élève à ce jour dans le canton à 1100;
- Gestion des activités du groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et la Communauté Lignum;
- Elaboration et lancement du programme de soutien à l'optimisation des entraînements électriques en milieu industriel;
- Le 1^{er} octobre 2014, lancement, en collaboration avec le canton du Jura, du «Programme d'efficacité électrique» dans le cadre de ProKilowatt (OFEN) doté de 700.000 francs. Mesures subventionnées: remplacement de pompes de circulation de chauffage, remplacement de chauffe-eau électriques, remplacement d'éclairages.

Bâtiments/installations de l'Etat

- Coordination avec le service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie, en particulier pour les bâtiments de l'Etat dans le cadre de l'article 49 de la loi sur l'énergie concernant les gros consommateurs.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energo.
- Remboursement par la Fondation Klik des émissions de CO₂ économisées par le chauffage au bois du Devens.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6e programme cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.

Politique énergétique

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment.
- Travaux préparatoires pour la conception directrice de l'énergie.
- Etablissement des statistiques de l'énergie du canton pour 2013.

Gros consommateurs

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 160 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), soit à travers les conventions d'objectifs neuchâteloises, soit en suivant la consommation d'énergie des entreprises astreintes à cette mesure.

- Conseils aux cantons romands pour la mise en place des procédures relatives au suivi des gros consommateurs d'énergie; participation au groupe de travail intercantonal de l'EnFK.

Projets de constructions et chantiers

Études d'impact sur l'environnement

Le service a pris position sur sept projets soumis à étude d'impact (2013: 10; 2012: 11), ainsi que sur plusieurs notices d'impact, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes et aux requérants.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le service a pris position sur 767 demandes de permis de construire et plans d'aménagement, de quartier, etc. Il a établi en outre des décisions spéciales dans ses différents domaines d'activité.

Pour 64% des 732 demandes de permis, la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 87% inférieure à trente jours. Dans l'ensemble, 14 jours se sont écoulés en moyenne, week-ends compris, entre l'entrée des demandes de permis de construire et la réexpédition du préavis par le service.

Chantiers et déchets de chantier

Un nouveau formulaire de plan de gestion des déchets de chantier ainsi que la demande systématique d'un diagnostic bâtiment dans les cas de démolition ou de transformation de bâtiments ayant été construits avant 1994 ont été introduits. Ces documents sont constitutifs de la demande de permis de construire à déposer auprès de la commune.

Toutes les entreprises des domaines de la construction et du génie civil, y compris les architectes et les ingénieurs, ont reçu, en novembre, une information concernant la fin du délai transitoire pour l'équipement de filtres à particules pour les machines de chantier. Dès le 1^{er} mai 2015, toutes les machines de plus de 37 kW devront être équipées d'un filtre à particules.

Décharges et sites pollués

La mise à jour régulière du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) est assurée sur le guichet d'information du territoire neuchâtelois afin de renseigner le public, les propriétaires et professionnels sur les mesures nécessaires ou déjà prises sur les parcelles concernées.

Durant toute l'année 2014, les études initiées ou menées sous l'égide du service ont dû être suspendues ou ralenties, étant donné la vacance sur le poste d'ingénieur sites pollués depuis octobre 2013.

Sur la base d'un crédit d'engagement adopté en 2008 par le Grand Conseil pour les sites pollués, les études se sont néanmoins poursuivies sur 6 décharges par des mandats du service. Un ancien site industriel fortement pollué a fait l'objet d'une investigation complexe en vue d'un assainissement de finition.

Sur initiative des spéléologues neuchâtelois, le service a en outre soutenu la dépollution complète d'un gouffre en septembre 2014.

Déchets

Gestion des déchets urbains incinérables

Après une deuxième année d'application du système de taxes causales, les chiffres montrent une stabilisation de la production totale de déchets et du taux de tri. Avec un taux de valorisation des

déchets urbains de 52,9%, le canton de Neuchâtel reste dans la moyenne nationale et atteint l'objectif fixé par le Plan cantonal de gestion des déchets de 2008.

Certains effets négatifs se sont confirmés en 2014: la qualité du tri des déchets a diminué, l'introduction, sans étude de faisabilité, de la collecte des plastiques autres que ceux des emballages de boissons entraîne plus de problèmes et de coûts que le maintien de leur incinération, le littering ou l'usage des poubelles publiques pour des sacs poubelles ont augmenté et engendrent des surcoûts d'entretien pour les voiries. A noter que le dépôt illégal de sacs dans la nature n'a pas été constaté, ou très occasionnellement, et ne pose pas de problème dans le canton.

L'information directe à la population se poursuit, divers contrôles sont effectués et l'introduction d'amendes tarifées permet de sanctionner les contrevenants.

Déchets industriels (déchets spéciaux)

Environ 25.000 tonnes de déchets spéciaux ont été générés en 2014 par les activités des entreprises du canton. Le SENE dispose d'une base de données lui permettant chaque trimestre de contrôler et de valider tous les mouvements de ces déchets, de l'élimination au traitement. Ces données sont fournies par les preneurs de déchets. Le canton compte 47 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux ou déchets soumis à contrôle. Le SENE contrôle régulièrement les entreprises d'élimination, notamment dans le cadre du renouvellement de leur autorisation d'exploiter. En 2014, le SENE a octroyé 70 nouveaux numéros d'identification pour des entreprises remettantes de déchets (dans le cadre de la création de nouvelles entreprises, de changement de raison sociale ou de changement de commune).

Déchets spéciaux des ménages (DSM)

L'augmentation de la production de DSM s'est accentuée avec l'introduction des taxes causales. L'usage abusif de cette filière par des petites entreprises artisanales qui profitent ainsi de la «gratuité» de ce service dont les coûts, en fait, sont supportés par l'ensemble de la population, perdure.

	2010	2011	2012	2013	2014
	total kg				
Quantité de DSM récupérés	93.970	109.531	138.122	129.616	141.839

Les coûts d'élimination des DSM sont restés sous la barre du franc par habitant.

Élimination de véhicules

Cinq cent tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles. La baisse du tonnage des carrosseries se poursuit. Les efforts pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont permis d'en valoriser plus de 100 tonnes (aluminium, cuivre, acier, etc.), des batteries et des catalyseurs. La Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, pour une proportion respectivement de trois quarts contre un quart, ont éliminé 1300 tonnes de pneus. Depuis janvier 2014, la taxe d'élimination est supprimée, les prestations liées sont maintenues et même étendues, il est désormais possible d'amener les bateaux et les remorques en plus des véhicules à moteur. Le financement est dorénavant couvert par les revenus de la taxe automobile annuelle.

Les factures sont envoyées aux personnes qui abandonnent leur véhicule sur le domaine public ou privé. Sur demande des communes et/ou de la gendarmerie, le service a traité plus de 80 dossiers et a pris en charge l'évacuation d'environ 30 véhicules abandonnés, dont la moitié était des véhicules étrangers. Les propriétaires retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

Protection des eaux et du sol

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis. Les résultats des analyses vont être communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans leur démarche d'autocontrôle en matière d'eau de boisson.

Zones et périmètres de protection des eaux

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le plan et le règlement d'utilisation des biens-fonds des zones S de protection du captage des sources de l'Adeu aux Brenets ont été sanctionnés.

Lac de Neuchâtel

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent la surveillance des lacs de Biemme et Morat, 11 profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.les3Lacs.ch/>. La qualité des eaux du lac est bonne depuis plusieurs années et les normes légales fixées pour l'ensemble des paramètres sont respectées.

Doubs

Depuis 2012, un prélèvement d'eau mensuel est effectué pour analyses à Villers-le-Lac (entrée du Doubs sur territoire neuchâtelois) et un à l'usine du Refrain (sortie du Doubs du territoire neuchâtelois). Ces deux points font partie du réseau de surveillance international mis sur pied par le «Groupe de travail technique binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse». Dans le cadre du plan national Doubs, une étude sur les flux de polluants entrant dans le Doubs dans le bassin versant suisse a été lancée par la Confédération.

La participation aux deux groupes binationaux «gestion des débits» et «amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse» s'est poursuivie; les ONG ont été invitées à certaines séances.

Rivières

Cette année, c'est le bassin versant du lac de Biemme qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées.

Les activités dans le cadre du réseau national de surveillance de la qualité des eaux de surface (réseau Nawa) se sont poursuivies conformément au contrat qui nous lie à la Confédération.

Sol

Les analyses, en collaboration avec la section des sites pollués, donnent une première approche et servent de compléments pour les alentours des sites pollués. En application des recommandations fédérales, des restrictions d'utilisation en terrains agricoles ou privés ont été prononcées.

Agriculture

Le purinage en hiver reste une problématique au niveau de la gestion des cas et de l'image. La réflexion se poursuit avec les services partenaires pour chercher des solutions aux cas récurrents de demandes de dérogations. Néanmoins, le système de dérogation fonctionne bien, les exploitants ont compris la procédure et jouent le jeu.

La mise en application de la nouvelle législation sur la protection des animaux a des conséquences plutôt positives sur les volumes de stockage qui sont réévalués et adaptés dans beaucoup d'exploitations.

Évacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Les 23 stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 104 contrôles. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre de la demande biochimique en oxygène (DBO5), environ 90% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect des normes atteint les 70%.

Des analyses de micropolluants ont été effectuées sur les 7 STEP susceptibles de devoir traiter ces substances avec la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux ainsi que son ordonnance (en cours d'audition). Au total, ce sont 26 échantillons qui ont été analysés. Les résultats confirment la nécessité de traiter les micropolluants.

Le suivi de la mise en œuvre des PGEE reste la préoccupation prioritaire. La mise en séparatif des réseaux d'égouts joue un rôle prépondérant dans l'optimisation du fonctionnement des STEP et, grâce aux possibilités de subventionnement par le Fonds des eaux, nous pouvons inciter les communes à réaliser ces mesures et à les accompagner.

Travaux et études en cours

Le dossier de déplacement de la STEP du Locle aux Brenets est en cours et la constitution d'une entité administrative est en phase d'élaboration. Compte tenu de la fragilité du milieu récepteur (le Doubs), le traitement des micropolluants sera inclus dans cette nouvelle STEP.

Les stations d'épuration de la commune de Val-de-Travers ne répondent plus aux normes, la commune établit un programme d'assainissement et l'avant-projet de la STEP de Noiraigue (1^{ère} priorité).

Il ne reste plus qu'un PGEE à finaliser dans le canton. La deuxième phase de l'étude du PGEE de La Chaux-de-Fonds a débuté fin 2014. Il devrait être sanctionné à mi-2016.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton, bien qu'éliminées par incinération par VADEC et en très petites quantités en cimenteries, font toujours l'objet d'analyses (en particulier métaux lourds). Ces analyses permettent d'avoir une image globale indirecte de la qualité des eaux déversées aux égouts.

Surveillance de la qualité de l'air

Le service surveille la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire du canton au moyen de trois stations fixes de mesures en villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Une station complémentaire de la Raffinerie de Cressier est installée dans le Grand Marais au Landeron. Une station du réseau national d'observation de la qualité de l'air (NABEL) est installée sur Chaumont au lieu dit «Les Trois-Cheminées».

Les mesures du dioxyde d'azote (NO₂), d'ozone (O₃) et des poussières fines (PM₁₀) sont publiées régulièrement sur le site Internet «www.ne.ch/air».

Au travers d'une application nommée «airCheck» pour Smartphone et iPhone, le public peut s'informer, heure par heure, de l'évolution de la qualité de l'air au travers d'un indice de pollution à court terme (IPC), ainsi que des concentrations du NO₂ de l'O₃ et des PM₁₀.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à la caractérisation de la qualité de l'air, le SENE a engagé ses moyens de mesures complémentaires (stations mobiles ou fixes et capteurs passifs de dioxyde d'azote, d'ozone et d'ammoniac):

- suivi du chantier du tunnel de Serrières pour répondre aux exigences des études d'impact sur l'environnement (EIE). Il s'agit principalement de mesures de poussières fines, mises à disposition du maître de l'ouvrage avec une périodicité horaire, pour lui permettre d'intervenir en cas d'émissions importantes;
- suivi de la concentration des polluants le long de l'A5 à Cornaux dans le cadre de l'étude d'impact du projet Cornaux II et suivi des immissions de l'A5 à Bevaix;
- campagnes de mesure de l'ammoniac en collaboration avec la Confédération.

Sur la base des moyens mis en œuvre par le canton, le service a reçu une subvention de 93.877 francs de la Confédération.

Météorologie

Le SENE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton. Ces mesures permettent au SENE, entre autres, de publier hebdomadairement les degrés-jours très utilisés pour l'optimisation des installations de chauffage.

Plan des mesures

Le SENE est en phase d'élaboration finale de la révision du plan des mesures cantonal selon l'art. 31 de l'OPair. Une mise en consultation est prévue en 2015.

Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants (ORNI)

Le service traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile, le reste sur des installations à basses fréquences comme les transformateurs.

En 2014, la mise en exploitation, par les opérateurs de la technologie 4G, a demandé la révision des fiches de données spécifiques d'une grande partie des installations. Cette révision continue en 2015.

La mise en place de nouvelles installations est de plus en plus difficile et les oppositions sont de plus en plus nombreuses. Le SENE doit gérer une partie de ces oppositions, ce qui a généré un surplus de travail considérable.

Bruit et radon

Lutte contre le bruit

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de l'assainissement de la ligne du Pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. En 2012, l'Office fédéral des transports (OFT) a rendu toutes les décisions d'approbation des plans des 13 communes concernées. L'adjudication des projets concernant la réalisation des mesures d'isolation acoustique sur les bâtiments est terminée. Il s'agit plus précisément de la mise en œuvre des mesures complémentaires par la pose de fenêtres anti-bruit. Le dernier lot concernant la partie ouest de la commune de Neuchâtel a été attribué en automne 2013.

Pour l'ensemble des communes, le projet concerne au total environ 4515 fenêtres, respectivement 367 bâtiments. L'investissement total pour changer ces fenêtres est estimé à 9,5 millions de francs. Les prestations d'ingénieur correspondent à 25% à 35% du montant total des mesures, ce qui est conforme au ratio de l'OFT. L'estimation des honoraires est de 2.750.000 francs. L'exécution est à la charge du canton, mais entièrement financée par la Confédération en ce qui concerne les prestations d'ingénieurs et d'architectes. Concernant la réalisation des mesures complémentaires par la pose de fenêtres anti-bruit, le cas de figure général est celui où le propriétaire est amené à couvrir les frais de réalisation à hauteur de 50% lorsque les nuisances sonores sont comprises entre la valeur limite d'immission (VLI) et la valeur d'alarme (VA) et qu'il décide de procéder à l'assainissement de son bâtiment (pas obligatoire dans ce cas). Le reste est pris en charge par la Confédération.

Le délai final d'assainissement est fixé, selon la législation fédérale au 31 décembre 2015.

A ce stade, les dossiers des communes de La Tène, Hauterive et Boudry sont terminés. En ce qui concerne les communes de Bôle, Saint-Blaise, Cornaux, Gorgier, Auvernier, Bevaix, Le Landeron, Cressier, Colombier, le projet devrait pouvoir être clôturé au printemps 2015. Seule la commune de Neuchâtel sera encore en chantier au moins en 2016. Ce dépassement du délai final est validé par l'OFT.

Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles, dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Il est aussi à relever que la présence de rayons laser, notamment lors de manifestations occasionnelles, est toujours plus fréquente vu le faible coût d'une telle installation, et ceci sans aucune demande d'autorisation. Comme ces installations ne sont pas utilisées selon les règles de l'art, leurs immissions pourraient être nocives.

Ces constats tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

Cadastre cantonal du radon

Une révision de l'ordonnance sur la radioprotection est prévue, étant donné que la menace liée au radon a été réévaluée depuis son entrée en vigueur il y a vingt ans. Le projet de texte révisé sera mis en consultation en 2015. En réponse aux nouvelles normes internationales, il est prévu de remplacer la valeur limite actuelle de 1000 becquerels par mètre cube (Bq/m³) par un niveau de référence de 300 Bq/m³. Le problème du radon va donc s'étendre à toute la Suisse, alors qu'il concernait jusqu'ici principalement les Alpes et l'Arc du Jura. Il s'agit maintenant de développer des solutions efficaces à un coût raisonnable et de les mettre en oeuvre dans un cadre pragmatique et interdisciplinaire.

Entreprises

Eaux usées

Installations de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations.

Le SENE veille à alléger au maximum le travail des entreprises en n'exigeant que ce qui est nécessaire. Dans ce cadre, un rapport annuel (28 entreprises) respectivement mensuel (3 entreprises) n'est imposé qu'aux installations de prétraitement dont le volume des rejets est supérieur à 600 m³/an. En 2014, notre service a reçu, étudié et pris position sur 31 rapports.

Rejets d'eaux usées industrielles

29 visites d'entreprises ont été effectuées en 2014. Celles-ci ont conduit à 1 assainissement, à 2 adaptations d'autorisations et à 4 autorisations de rejets. Plusieurs de ces visites ont également

permis de clôturer l'enquête menée auprès de 400 entreprises susceptibles de rejeter des eaux usées industrielles; cette enquête avait débuté en décembre 2011. En plus, 20 prélèvements surprise ont été menés dans des entreprises.

Notre service tient à jour une liste des produits dangereux et susceptibles de se retrouver dans les eaux qui sont vendus aux industries. Cette liste contient les caractéristiques de ces produits et leurs principaux constituants. En 2014, cette liste comptait 318 substances.

Branche automobile

Les entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de 200 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Huit résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l,). Environ 160 entreprises ont conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles.

Rejets atmosphériques des installations fixes

Rejets atmosphériques des entreprises

Les entreprises rejetant les plus grandes quantités de polluants dans l'air sont tenues de mesurer en continu certains paramètres de leurs émissions. Des rapports sont envoyés au SENE permettant ainsi un contrôle continu de ces installations. Périodiquement, le SENE, ou des entreprises spécialisées, vérifie que les instruments de mesures installés sur les sites déterminent les mêmes grandeurs que celles mesurées par des méthodes standardisées. En 2013, toutes les vérifications ont constaté le bon fonctionnement des installations de mesures fixes des grands émetteurs dans l'air.

Les autres contrôles et suivis d'assainissement n'amènent pas de commentaires particuliers.

Rejets des chauffages

Le nombre de courriers générés par le contrôle administratif de toutes les installations techniques varie entre 1500 à 3000 par an ces dernières années.

Le contrôle des chauffages au bois se poursuit, et une vingtaine d'installations de moyenne puissance devront être assainies dans un délai de 10 ans, car les normes d'émissions concernant les poussières fines ont été fortement abaissées. Les mesures des nouvelles installations montrent assez régulièrement des dépassements des normes en matière de poussières fines: les techniques de filtration sont encore perfectibles.

Risque biologique

Dans le canton, 28 sites utilisent actuellement des micro-organismes pathogènes et/ou génétiquement modifiés dont deux de niveau 3 (l'un des deux est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs). En 2014, notre service s'est prononcé sur 3 notifications et a effectué 1 inspection (le nouveau site de niveau 3).

Registre des rejets de polluants

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées, parmi lesquelles la raffinerie, les deux usines d'incinération des ordures ménagères et la société Baxter. Notre service vérifie chaque année les données inscrites.

Ce registre est accessible au public.

Protection contre les accidents majeurs (OPAM)

La répartition des tâches d'exécution liées à l'OPAM a été modifiée en octobre 2014. Les domaines installations fixes, conduites de transport et voies de communication sont traités par des collaborateurs distincts.

Dans le cadre de l'exécution de cette ordonnance, le SENE a inspecté 10 entreprises, validé 7 rapports succincts OPAM (réactualisation et nouveaux dossiers) et ordonné une étude de risques.

Conjointement avec le SAT, le SENE a lancé le projet de mise en place des outils et procédures nécessaires à la coordination AT/OPAM.

Taxe COV

L'ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) permet aux entreprises s'étant acquittées de la taxe à l'achat de solvants de se faire rembourser si l'élimination des solvants usagés n'a pas nui à l'environnement. En 2014, 54 bilans ont été vérifiés et transmis à la direction générale des douanes pour remboursement, représentant un montant total d'environ 1,3 million de francs.

Stockage des hydrocarbures

On dénombre 11.371 installations de stockage d'hydrocarbures différenciées comme suit:

Réservoirs secteurs	Secteurs sensibles	Secteurs non sensibles
Grand (<250.000 l)	6	7
Moyen (de 2001 l à 250.000 l)	4873	3367
Petit (max. 2000 l – év. en batterie)	2070	908

Durant l'année, 301 mises hors service ont été effectuées. 40 dossiers pour des nouvelles installations ont été traités (autorisation/notification).

484 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur particulièrement menacé du point de vue de la protection des eaux (zones S et secteur A). Au 31 décembre, on dénombre encore 652 installations à contrôler ou à adapter (retards).

Le suivi de la mise hors service ou de l'assainissement des réservoirs enterrés à simple paroi s'est poursuivi. Néanmoins, il reste encore environ 269 installations de ce type à assainir d'ici fin 2014, dont 153 sont en commande chez des entreprises.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. La moitié des stations-service ont un nouveau système autosurveillé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Si la panne n'est pas réparée dans les 72 heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans.

Ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations 22 de Cercl'air et de l'OFEV. Une collaboration avec l'Office de métrologie, qui effectue également des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs des deux services SCAV et SENE. Cette année, seuls 3% des stations-service présentaient un problème lors du contrôle.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace, preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Le nombre de stations-service dans le canton diminue chaque année comme dans le reste du pays. Ce processus va se poursuivre, puisque les réservoirs enterrés à simple paroi ne peuvent être exploités que jusqu'au 31 décembre 2014.

Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 29 visites ont été effectuées dans les commerces et entreprises du

canton. Sur ces 29 visites, 8 commerces ont dû retirer de la vente des produits non conformes à la législation.

Nouvel étiquetage des produits chimiques

Dans le cadre de l'introduction de la nouvelle réglementation en matière d'étiquetage au niveau des produits chimiques, qui entrera en vigueur en Suisse le 1^{er} juin 2015, le SENE a informé 45 entreprises concernées (fabricants, importateurs) de leur obligation vis-à-vis de ces nouvelles dispositions légales.

Contrôles douaniers

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à 6284 (6053 en 2013) avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SENE pour vérification. 31 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés.

Laboratoire

L'année 2014 marque un changement à la tête du laboratoire avec le départ à la retraite du titulaire et reprise de la fonction par un collaborateur du SENE.

Le laboratoire a enregistré 186 demandes d'analyses et a effectué 28.767 analyses sur 911 échantillons.

Conformément à la convention entre les cantons de VD et NE, les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été confiées au laboratoire de la Direction générale de l'environnement (DGE), alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE.

A noter également les collaborations dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse avec principalement les laboratoires du Jura, de Fribourg, du Valais et de Bâle-Ville.

Collaborations intercantionales et transfrontalières

Le SENE poursuit ses collaborations:

- aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL;
- aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant «les plans des mesures et le trafic» et «les émissions Off-Road» dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air);
- à la campagne suisse d'intercomparaison des mesures des immissions;
- avec le canton du Jura, dans le cadre de la mesure de rejets atmosphériques d'installations de combustion de type industriel et de chauffages au bois.

Le SENE est membre de la commission du label Cité de l'énergie, de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK). Il a participé aux groupes de travail EnFK «Contrôle des résultats» et «Gros consommateurs d'énergie», présidé la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) et a participé à différents groupes de travail, ainsi qu'à la Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE).

Le SENE représente l'Etat aux Conseils d'administration des sociétés CADBAR (Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA), CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux), ISDS SA (Installation de stockage des déchets stabilisés), et SFMC (Société des Forces Motrices du Châtelot).

5.6. Perspectives 2015

Les intentions de projets et d'activités principales pour 2015 sont les suivantes:

- rédiger un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et son règlement d'exécution;
- rédiger le rapport sur une nouvelle conception directrice de l'énergie;
- mise en consultation du plan des mesures OPair;
- mettre en œuvre l'application des articles 39 et suivants LCEn concernant l'obligation de déterminer les performances énergétiques des bâtiments;
- finaliser le règlement d'exécution de la LPGE;
- suivre la réalisation de l'étude régionale de l'approvisionnement en eau;
- rendre le rapport final de la planification stratégique demandée par la Confédération en matière d'assainissement des éclusées sur le Doubs;
- mettre sur pied la réalisation du rapport relatif aux mesures d'assainissement à mettre en œuvre en matière de maintien des débits résiduels;
- élaboration de la stratégie et planification du traitement des micropolluants dans les STEP;
- planification générale des assainissements des STEP existantes;
- mener une concertation sur les priorités et ressources nécessaires dans la poursuite des investigations pour déterminer le besoin d'assainissement des décharges et autres sites pollués;
- développer les activités permettant de remplir les objectifs de législature et à court terme.

6. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE

6.1. Missions

- Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations dont il a la charge.
- Il assure la bonne gestion et la pérennité des espaces naturels et de la faune sauvage du canton et gère directement une partie du patrimoine forestier et écologique cantonal.
- Il est en charge de la conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, ainsi que de la création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.
- Il appuie, en collaboration avec les propriétaires, les exploitants et les autres parties prenantes, la gestion durable des ressources fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de services d'utilité publique que ces ressources procurent.
- Il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser des formations ciblées.
- Il assure enfin un rôle d'information du public et des autorités.

6.2. Objectifs annuels

L'année 2014 s'est déroulée conformément à la planification. Elle a cependant été marquée par divers changements de postes suite au départ à la retraite de l'ingénieur forestier de l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises. La charge de travail a été très élevée en fonction de la poursuite ou du lancement de projets importants, notamment: la gestion intégrée de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse, la contribution du service aux études liées à l'élaboration du plan directeur des rives et la mise en place du processus "Qualité NE".

Les axes de travail prioritaires ont cependant été suivis et les objectifs du service, brièvement rappelés ci-dessous, ont été pour l'essentiel atteints. Les détails sont présentés sous le chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport.

Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la région du Creux du Van

Il s'est agi de la poursuite du processus qui aboutira à un plan d'affectation cantonal couvrant cette région que l'Etat entend mettre sous protection. La planification technique avec le canton de Vaud est à bout touchant pour le plateau du Soliat.

Finalisation du concept d'utilisation et d'entretien des chemins forestiers et intégration du chapitre "surfaces forestières" dans le plan d'aménagement forestier cantonal

L'accent a été mis sur la desserte pour des raisons économiques et l'inventaire a été finalisé. La clarification de l'évolution des surfaces a été faite sur la base de vols LIDAR.

Mise en œuvre des volets "faune, forêts, nature" de la PA 2014-2017: promotion d'EcoRéseaux et de la qualité du paysage (coordination avec le service de l'agriculture)

En 2014, les critères cantonaux pour la création de réseaux écologiques en application de l'ordonnance sur les paiements directs ont été soumis pour approbation à la Confédération. Ils ont été adaptés sur la base des remarques de l'OFAG et seront soumis en 2015 au Conseil d'Etat. Le service a collaboré avec le SAGR à la mise en œuvre du volet qualité paysage de la PA 14-17.

Régulation du cheptel de sangliers et analyses de population

Les efforts sont poursuivis sans relâche. Les inventaires de population, complexes, restent à l'étude dans le district franc fédéral du Creux du Van.

Reprise de dossiers ICOP (divers objets)

Les démarches visant à la mise sous protection de l'objet ICOP Chantemerle ont été entamées, d'entente avec les autorités communales de Corcelles-Cormondèche. Des travaux similaires ont été réalisés avec les autorités de la commune de Val-de-Travers pour l'objet ICOP Les Replans (cadastre des Bayards).

Mise sous protection de sites de reproduction des batraciens

Deux plans d'affectation cantonaux ont fait l'objet de la procédure d'information et de participation et vont être mis à l'enquête publique en 2015. Il s'agit des objets d'importance nationale du Plan-du-Bois (commune de Milvignes) et de La Galandrure (commune des Brenets).

6.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2014	Situation fin 2014	Différence +/-
40.45	40.85	+ 0.4
Création de fonctions		
Fonction	Description	
Ingénieur agronome chargé de la promotion de la biodiversité	Contribuer à la mise en œuvre de programmes en faveur de la biodiversité dans la zone agricole et assurer la coordination avec les mesures forestières, fauniques et nature en faveur du paysage.	
Engagement de cadres		
Chef de section	Description	
Alfter Pierre	Garantir la capacité de production de biens et services des forêts par une sylviculture proche de la nature. Organiser de manière coordonnée et soutenir la section forêts afin d'assurer une gestion pérenne, multifonctionnelle et équitable des forêts.	

En plus des 8 apprentis forestiers-bûcherons formés par les équipes forestières cantonales, le SFFN encadre depuis 2012 une apprentie de commerce au secrétariat du service. En outre, une demi-douzaine de stagiaires (gardes et ingénieurs forestiers, ingénieur(e)s en gestion de la nature) ont collaboré avec le service en 2014.

Ressources financières

Comptes de fonctionnement

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Plusieurs changements importants ont entraîné des économies substantielles par rapport au budget adopté. Sur le plan des dépenses, un délai d'embauche et une réduction de la part cantonale aux subventions à la promotion de la biodiversité en particulier ont permis de limiter les besoins. Sur le plan des recettes, les ventes de bois, qui ont abouti à un meilleur résultat que ce qui était prévu au vu de l'évolution du marché, et une convention d'entretien passée avec l'OFROU pour la gestion des surfaces de compensation écologique des routes nationales ont entraîné des recettes dépassant les prévisions.

Comptes d'investissement

Le service a mis en œuvre des mesures de modification du réseau de drainage dans et en bordure du périmètre du plan d'affectation cantonal Vieille-Thielle, préalable indispensable à la mise en œuvre des mesures prévues par ce plan cantonal. Deux autres crédits d'investissement ont permis d'ajouter un hangar au centre forestier des Courtons (Noiraigue) ainsi que de moderniser et rénover la pisciculture cantonale de Colombier (voir ci-dessous).

6.4. Événements principaux

Rénovation de la pisciculture de Colombier

Suite à la vente de la pisciculture de Môtiers, l'ensemble des activités liées à l'incubation des œufs ont été regroupées sur un seul site. Afin de maintenir une production de qualité, cette centralisation a nécessité l'optimisation des équipements et l'assainissement des locaux. Les travaux de réfection de la pisciculture cantonale de Colombier ont été terminés en décembre 2014. Dans un premier temps, soit en 2013, outre la rénovation de l'intérieur du bâtiment, un système d'ultrafiltration permettant d'éviter toute contamination qui pourrait provenir de l'eau du lac utilisée pour la production piscicole et des armoires d'incubation augmentant la capacité d'accueil des lieux ont été installés. Les travaux entrepris en 2014 ont concerné avant tout l'extérieur de l'édifice et notamment l'installation d'un système de protection des cuves de grossissement. En effet, lors de cette phase importante de l'élevage des alevins, les cuves étaient à ciel ouvert et par conséquent susceptibles d'être souillées par divers éléments organiques tels que du pollen ou des feuilles. Ce moyen de protection consiste en un store rétractable au besoin auquel s'ajoutent des parois, également amovibles. Enfin, un local attenant aux installations piscicoles et destiné à l'entreposage du gibier a été assaini.

Tempête Gonzalo, dégâts en forêt

Dans la nuit du 21 au 22 octobre, la tempête Gonzalo a balayé la Suisse avec des vents accusant des pointes jusqu'à 178 km/h à Chasseral. Localement, des arbres forestiers ont été mis à mal par cette tempête, en particulier sur le Littoral et dans les Gorges du Seyon. Les volumes concernés sont néanmoins restés relativement modestes avec environ 3000 m³ dénombrés.

Inauguration du centre forestier de la Montagne de Boudry

Fruit d'une collaboration étroite entre l'Etat et les communes de Boudry et Cortaillod, le centre forestier de la Montagne de Boudry réunit sous un même toit 3 entités fonctionnelles distinctes:

- les locaux qui hébergent les collaborateurs, le matériel et les véhicules des équipes forestières communales de Boudry et de Cortaillod;
- un espace administratif avec les bureaux pour ingénieurs et gardes forestiers;
- une salle d'accueil. Cette salle a bénéficié d'un financement du Prix Binding pour la forêt, obtenu en 2008 par les communes propriétaires des forêts de la Montagne de Boudry, en reconnaissance de leur gestion durable, proche de la nature et exemplaire sur le plan du maintien de la biodiversité. Elle a été baptisée « L'Orée des Bois ».

Ce bâtiment fait la part belle à l'utilisation des bois indigènes, contribuant ainsi à dynamiser l'économie de proximité. Il est ainsi devenu le premier bâtiment à être certifié par le label COBS – certificat d'origine bois suisse. Cette remarquable réalisation a nécessité l'engagement coordonné de 22 entreprises, toutes de la région.

Sentier les "Voix/Voies de la forêt" à Engollon dans le cadre du Bicentenaire

Les festivités du Bicentenaire du canton de Neuchâtel ont également été l'occasion de célébrer la continuité de la présence forestière au cours des deux cents années d'existence du canton dans la Confédération. Le 13 septembre 2014, ce sont plus de 400 personnes qui ont participé à l'inauguration d'un sentier forestier didactique au Val-de-Ruz, à proximité de la piscine d'Engollon. Ce sentier, agrémenté de places de jeux, présente l'évolution de la forêt au cours des deux derniers siècles. Il a été réalisé en collaboration avec de nombreux acteurs proches de la forêt. C'est l'une des deux réalisations pérennes des festivités du Bicentenaire. A l'occasion de son inauguration, un "chêne du Bicentenaire" offert par l'Association forestière neuchâteloise (AFN) a été planté comme témoin futur des festivités de 2014.

Colloque franco-suisse sur la gestion des tourbières

Un colloque franco-suisse sur le thème "Le suivi des espèces peut-il nous aider à améliorer la gestion des tourbières à l'échelle de l'Arc jurassien?" organisé par le SFFN avec l'aide du Pôle-Relais Tourbières, du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et le soutien de l'OFEV, a eu lieu les 8 et 9 octobre 2014 aux Ponts-de-Martel. Au terme de ces deux journées riches en échanges fructueux, les participants ont manifesté la volonté de développer des projets communs en termes de gestion et de suivi des tourbières de l'Arc jurassien.

Activités d'information

De nombreuses excursions ont été menées dans les forêts neuchâteloises durant cette année de manière qu'il en devient difficile de les citer toutes. Parmi les plus remarquables, il faut citer en premier lieu la conduite, par l'équipe et les apprentis forestiers-bûcherons des Montagnes neuchâteloises, d'une partie de la course annuelle du Conseil fédéral qui s'est déroulée au Saut-du-Doubs et aux Taillères en juillet. Une torrée a clos cette journée magnifique et, le lendemain, l'excursion s'est poursuivie au Val-de-Travers. Toujours en juillet, le tournage de l'émission "Descente en cuisine" de la RTS a investi le Pré Louiset à Chaumont pour un sujet sur le thème de la torrée. En octobre, ce sont les collaborateurs de l'unité de recherche "Ressources et gestion forestières, analyse des ressources" du WSL qui ont visité l'arrondissement forestier de Boudry, alors qu'une séance d'information d'Energie-bois Suisse s'est tenue dans le nouveau centre forestier de la Montagne de Boudry à la mi-novembre. Au début de ce même mois, les professeurs et assistants de l'Université de Neuchâtel accompagnés de leurs homologues de la HES de Genève ont visité deux chantiers de coupes à Champ-du-Moulin et à Chaumont. Notons également le retour du Conseil Fédéral in corpore en terres neuchâteloises et plus particulièrement en forêt à l'abri des Trois Tilleuls à Neuchâtel pour son souper de Noël.

Le 27 janvier et le 21 mars 2014, deux conférences présentant la régénération et les résultats des suivis scientifiques menés dans les tourbières neuchâteloises ont été données, respectivement aux chargés d'affaires romands du WWF et au public dans le cadre de la journée internationale de la forêt. Trois demi-journées d'information sur les hauts-marais et leur protection ont eu lieu dans la tourbière du Bois-des-Lattes les 4 et 11 juin 2014 avec des classes du gymnase de Chamblandes (Pully, VD) et le 3 septembre avec le Centre forestier de formation de Lyss. Les 17 septembre et 20 octobre 2014, les techniques de régénération des tourbières ont été présentées aux gestionnaires de la nature et aux ingénieurs et gardes forestiers de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud.

En 2014, l'excursion de la Coordination régionale pour la protection de la flore réunissant les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève a été organisée par le canton de Neuchâtel. La journée a été consacrée à la flore particulière de l'objet PPS de Planeyse et aux mesures de gestion mises en œuvre et planifiées dans le PAC du Parc sauvage de la Vieille-Thielle.

Les actions de sensibilisation et de lutte contre les néophytes se sont enchaînées cette année avec une vingtaine d'interventions dans le canton. Deux stands d'information au Jardin botanique et au Jardin anglais ont permis de communiquer avec le public sur cette thématique. Quant aux nombreuses actions de lutte, répertoriées par le site des "Journées nationales d'action", elles ont été organisées tant par des privés (Association suisse de l'industrie des graviers et du béton), des communes et des groupes Nature que par les services de l'Etat de Neuchâtel.

6.5. Activités / Réalisations

Modification du cadre légal, dossiers d'évaluations techniques et juridiques

Le service a préparé à la signature du Conseil d'Etat la réponse aux consultations fédérales suivantes:

- Révision totale de l'ordonnance fédérale des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
- Révision des concepts loup et lynx suisses
- Révision partielle de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM)
- Révision de la loi sur les forêts. Elle a été de manière générale accueillie très favorablement. La question d'un subventionnement des infrastructures (desserte) hors forêts protectrices, suggérée par de nombreux cantons, est encore débattue à Berne et pourrait être intégrée à la loi.

Le service a évalué plus de 420 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 238 dossiers concernaient des demandes de permis de construire. La durée de traitement interne moyenne a été de 16 jours en 2014. La moitié des dossiers restent moins de 12 jours dans le service. De nombreux dossiers sont cependant problématiques et des ressources supplémentaires sont nécessaires et prévues.

Le service a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage:

- une trentaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de ports, etc.);
- une cinquantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (capture d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soins, etc.).

Une vingtaine de dossiers juridiques (divagation de chiens, application des législations sur la chasse et la pêche dans le lac de Neuchâtel) ont été traités.

En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées:

- cinq dérogations à l'interdiction de défricher (centrale de chauffe à Bevaix, remblayage d'une carrière à Môtiers, plate-forme de transbordement à La Chaux-de-Fonds, galerie d'approvisionnement en eau à Brot-Dessous, modification d'un terrain de football à Neuchâtel), et six autorisations pour construction de minime importance en forêt (chemin et cabanon à Cortaillod, barrières et treillis de protection aux Planchettes, ruchers à Boudevilliers et Dombresson, container semi-enterré et cabine à gaz à Savagnier);
- sept autorisations pour le partage de forêts privées;
- vingt décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixée dans les plans d'aménagement communaux ou à la limite des 30 mètres par rapport à une lisière de forêt.

Gestion des espaces et ressources naturels

Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la région du Creux du Van

Le travail de planification s'est poursuivi durant l'année 2014 en particulier au niveau du Plateau du Soliat, en coordination avec les collaborateurs vaudois de la direction générale de l'environnement. Les connaissances acquises et analyses menées permettent de proposer des variantes d'aménagements pédestres et VTT tenant compte des conditions écologiques du site. Si les solutions techniques sont maintenant disponibles, la situation du point de vue de la recherche de consensus est restée très fragile et des divergences persistent. La poursuite du processus reste cependant prioritaire et il a été décidé de finaliser au plus vite la planification technique de la gestion intégrée de la zone "Soliat-Baronne-Grand Vy", en collaboration avec le canton de Vaud.

Faune aquatique et terrestre

Pêche dans le lac de Neuchâtel

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2014 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 337,4 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de 2013 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente.

En 2014, les remontées des truites de lac ont été retardées par le manque de crues. La pêche des reproducteurs n'a ainsi pu débuter qu'à mi-novembre, avec quelques belles récoltes aux environs de Noël et de mi-janvier. Les 151 truites capturées ont néanmoins permis de produire la quantité d'œufs nécessaires au maintien du plan d'alevinage prévu.

Pêche en rivière

Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas encore de donner une statistique des prises 2014. 1063 permis de pêche annuels ont été vendus, ce qui représente une légère diminution, compensée par une meilleure vente de permis temporaires.

Pour comparaison:

- en 2013, 1084 permis vendus et 10.739 truites pêchées,
- en 2012, 1078 permis vendus et 13.870 truites pêchées,
- en 2011, 1068 permis vendus et 11.302 truites pêchées.

L'année 2013 n'a pas été très favorable à la pêche dans la majorité des cours d'eau du canton, mis à part le Buttes et le Doubs. Pour mémoire, les hautes eaux de la fin 2012 avaient rendu impossibles les pêches de reproducteurs. L'hiver qui a suivi a été long. Les prises du début de la saison 2013 s'en sont donc ressenties, avec toutefois des valeurs supérieures à celles de 2012. L'été a lui aussi été défavorable et cela ne s'est pas arrangé jusqu'à la fermeture.

En 2014, lors de six journées de pêche, plus de 1300 truites fario dont 150 mâles ont été prélevées.

Lièvre

Les comptages effectués dans les zones de référence montrent une légère diminution des effectifs. Les conditions climatiques défavorables du début d'année pourraient expliquer ce recul. En fonction de la précarité de la situation à laquelle l'espèce est confrontée, la chasse n'a été maintenue que sur une période de quelques jours. Vingt-trois individus ont ainsi été prélevés.

Lancement d'un projet de recherche sur l'écologie forestière du lièvre dans le canton:

Autrefois très commun, le lièvre brun a vu ses effectifs s'effondrer dans la quasi-totalité de son aire de distribution en Suisse. Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer cette situation précaire: prédation, chasse, intensification de l'agriculture et destruction de l'habitat, entre autres. Pour tenter d'inverser la tendance, certains cantons ont opté pour la suppression de la chasse du lièvre, le tir intensif des prédateurs et la reconstitution d'habitats favorables. Malgré cela, l'espèce régresse encore. Depuis plusieurs années, des comptages nocturnes au phare sont effectués systématiquement chaque printemps dans différents secteurs du canton de Neuchâtel. Les densités restent faibles. Pourtant, un léger espoir renaît. Plusieurs sources confirment l'augmentation des observations de lièvres en forêt. Jusqu'à présent, l'animal avait toujours été considéré comme une espèce de milieux ouverts. Dès lors, aurait-il changé de comportement spatial? Si oui, quel rôle tient la forêt dans l'écologie du lièvre? Pourrait-elle jouer le rôle de réservoir? Autant de questions qui ont motivé le lancement d'une étude en partenariat avec l'Hepia (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) et la Fédération des chasseurs neuchâtelois. Afin de répondre à ces questions, un suivi radio-téléométrique a été lancé. Six piègeages ont été entrepris durant les hivers 2013/2014 et 2014/2015 pour placer des émetteurs sur les animaux. Une dizaine de lièvres ont été capturés et, à ce jour, huit d'entre eux sont suivis régulièrement. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais la poursuite de nos efforts devrait nous permettre d'en savoir un peu plus sur l'écologie forestière de cette espèce menacée et d'adapter notre plan de chasse en conséquence.

Chevreuil

Conséquence des restrictions de chasse promulguées il y a quelques années, les effectifs de chevreuils se sont reconstitués. Alors limités à une seule bête, les chasseurs ont pu en tirer deux en 2011 et 2012. Malgré l'augmentation du prélèvement, la population d'ongulés a continué à s'accroître. Il a été dès lors décidé d'octroyer en 2013 et 2014 trois chevreuils à chaque chasseur, soit deux adultes (mâle et femelle) et un jeune pendant une semaine. Au total, 248 mâles et 220 femelles ont été prélevés. La proportion de jeunes tirés est de 25%, ce qui est préconisé par le concept visant au maintien de l'équilibre sylvocynégétique.

Chamois

Pendant quelques années, pour tenter de juguler l'érosion régulière et inexplicée des effectifs de chamois, seule la moitié des chasseurs inscrits s'est vu attribuer, par tirage au sort, un bracelet. En 2013, la population de chamois a atteint un niveau permettant à chaque chasseur inscrit de prélever un individu, ce qui a été reconduit en 2014. Soixante-six chamois (30 mâles et 36 femelles) ont ainsi été tirés cette année.

Sangliers

Un prélèvement record avait été réalisé en 2012, avec près de 300 sangliers tirés par les chasseurs et les gardes faune. Avec un tel résultat, et sans compter les conditions climatiques et trophiques très difficiles du début d'année, on pouvait s'attendre à une diminution des tirs en 2013 et 2014, ce que confirme le tableau de chasse qui se monte à 143 bêtes en fin de saison.

La pression exercée sur la population de sangliers en 2012 et 2013 a contribué à diminuer les effectifs et les dégâts aux cultures et pâturages en 2014. Cette pression ne doit en aucun cas être relâchée vu les grandes facultés d'adaptation et le fort potentiel reproducteur de l'espèce. La mise au point d'une méthode de dénombrement est toujours en cours.

Sur le front des dégâts, la situation s'est améliorée par rapport à 2013. La somme de 160.000 francs prévue au budget a suffi à indemniser les dégâts aux cultures.

Sites de reproduction des batraciens

Des plans d'affectation cantonaux sont en préparation et seront prochainement présentés aux communes concernées. Des études complémentaires sont en outre prévues sur le site des Eplatures à La Chaux-de-Fonds. Des travaux de revitalisation ont été entrepris dans les sites à batraciens au Bois-du-Clos et aux Sagnettes, sur la commune de Val-de-Ruz.

Gestion des forêts

Pour les forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe en dessus des possibilités prévues (111.9% en tenant compte des forêts de la Confédération) qui sont généralement établies avec retenue dans les plans de gestion.

Forêts publiques: volume exploité

Arrondissements	Forêts de l'Etat		Forêts communales et des corporations		Forêts de la Confédération		Total forêts publiques		Différence (sv)	Taux d'exploitation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
NE	3.400	3.560	15.850	20.587			19.250	24.147	4.897	125.4
BY	2.340	2.534	19.720	20.912			22.060	23.446	1.386	106.3
VdR	760	1.652	19.490	23.095	435	337	20.685	25.084	4.399	121.3
MNE	5.860	5.788	9.005	9.205			14.865	14.994	129	100.9
VdT	2.470	2.128	17.640	18.703			20.110	20.830	720	103.6
Total	14.830	15.663	81.705	92.502	435	337	96.970	108.501	11.531	111.9

Forêts publiques: assortiments

Assortiments	Résineux (m ³)	Feuillus (m ³)	Total	
			(m ³)	(%)
Bois d'œuvre	52.846	4.676	57.522	61.2
Bois d'industrie	1.996	8.638	10.634	11.3
Bois d'énergie	8.499	17.416	25.915	27.5
Totaux	63.341	30.729	94.071	100
en %	67.3	32.7		100

Au total 108.501 sylves (sv) ont été martelées par les ingénieurs forestiers d'arrondissement et les forestiers de cantonnement dans 233 divisions de forêts publiques (2 en forêts de la Confédération, 32 en forêts cantonales et 199 en forêts communales). Dans les forêts de l'Etat et des communes, ce volume une fois façonné a donné 94.071 m³ de bois qui ont été commercialisés de la manière suivante: 57.522 m³ de bois de service, 10.634 m³ de bois d'industrie et 25.915 m³ de bois d'énergie, dont 18.204 m³ ont servi à la préparation d'environ

45.510 m³ de plaquettes forestières. Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce recommandé par l'AFN s'est élevé à 88 francs par m³.

Dans les forêts privées, les 530 autorisations de coupe délivrées portent sur 102.532 sylvicultures martelées par les agents du service, volume bien supérieur à celui de l'exercice précédent. La perspective de prix légèrement supérieurs pour les produits de la vente des bois et la mise en œuvre du programme RPT au travers des subventions forestières ont ainsi eu des effets positifs sur l'entretien des forêts privées neuchâteloises.

L'exportation de cette matière première sous forme de grumes a diminué en 2014, la lente reprise économique constatée sur le marché européen des sciages en 2013 s'étant à nouveau infléchi (44.528 m³ exportés sur la base des certificats d'origine), toujours principalement vers des scieries françaises et très peu vers l'Allemagne.

Ce bilan est favorable aux régions périphériques puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui avoisine les 19 millions de francs¹ uniquement en ce qui concerne le revenu de la vente des bois, montant auquel il convient d'ajouter celui généré par la filière de deuxième transformation du bois, ainsi que les bénéfices des services environnementaux, sociaux et de maintien de la biodiversité rendus par la forêt. Si le volume de bois énergie commercialisé a encore augmenté, sa part dans les volumes totaux est proche de celle de 2013.

Entretien de forêts multifonctionnelles

Dans le cadre des conventions-programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions relatives à la troisième tranche de la période 2012-2015 ont pu être versées. Pour rappel, ce sont 69 propriétaires de forêts publiques et 151 propriétaires privés qui ont conclu un accord de prestations avec l'Etat de Neuchâtel pour l'entretien de leurs forêts. Au total, les contributions fédérales 2014 se sont élevées à 2.341.270 francs et les contributions cantonales à 950.597 francs. Elles sont destinées à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt.

Finalisation du concept d'utilisation et d'entretien des chemins forestiers et intégration du chapitre "surfaces forestières" dans le plan d'aménagement forestier cantonal.

L'inventaire des chemins forestiers a été totalement actualisé et son analyse de fond réalisée. Le concept d'utilisation de l'espace (desserte à créer, voire à abandonner) est terminé. L'analyse financière doit maintenant être affinée sur le plan de l'entretien en prenant en compte la politique de subventionnement de la Confédération. La question des surfaces forestières est clarifiée pour la situation présente. Cependant, les exigences de l'OFEV par rapport à une analyse rétrospective sur les 20-30 dernières années posent un problème technique et financier qui doit être résolu en 2015.

Gestion des milieux naturels prioritaires

Prairies sèches

L'ordonnance sur les prairies et pâturages secs (OPPS) est entrée en vigueur début 2010. Les cantons ont 10 ans pour mettre les objets sous protection. En 2014, 5,8 hectares de PPS en SAU encore exploités de manière conventionnelle ont été inscrits en surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité 2. Ceci porte à 74% la proportion des surfaces exploitées de manière conforme aux dispositions fédérales.

Des travaux de débroussaillage de l'objet PPS des Grattes ont été effectués par un groupe de civilistes.

¹ Chiffre d'affaire calculé sur la base des recommandations de prix de l'AFN, donnant une indication de prix, mais le service ne peut garantir que ces tarifs aient été effectivement appliqués.

Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale

Après avoir informé les propriétaires concernés (privés, communes, Etat de Neuchâtel) et suite à une mise à l'enquête publique, des travaux de gestion ont été entrepris dans plusieurs marais d'importance nationale.

- Dans les tourbières du Maix-Rochat (La Brévine) et du Bas-du-Cerneux (Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu), deux palissades en bois (respectivement de 22 et de 48 mètres) munies de trop-pleins à niveau réglable ont été construites en octobre 2014 afin de remettre en eau d'anciennes fosses de tourbage.
- Dans la tourbière du Bois-des-Lattes (Les Ponts-de-Martel), le SFFN a poursuivi les importants travaux de restauration de l'équilibre hydrique débutés en 2010 par le comblement de 650 mètres linéaires d'anciennes rigoles de drainage avec un mélange de copeaux et de sciure. Ces travaux se sont déroulés de début septembre à fin octobre 2014.

Du 20 au 24 octobre 2014, douze civilistes ont été engagés par le biais de la Fondation action en faveur de l'environnement pour effectuer entre autres des travaux de débroussaillage dans la tourbière du Bois-des-Lattes.

Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2014. Le réseau écologique en pâturages boisés de La Brévine et les PPS des Rièdes (Cornaux/St-Blaise) et du Crosat (Le Pâquier) ont fait l'objet de relevés biologiques. Une tendance vers le maintien, voire le renforcement des espèces floristiques oligotrophes semble se dessiner à La Brévine. Aux Rièdes, l'effet de la pâture par les chèvres est globalement positif, mais nécessite un suivi et une gestion fine du troupeau.

Dans les marais, les mesures de gestion réalisées au Cachot (Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu), à Rond-Buisson (La Brévine), au marais des Saignes-Jeanne (Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu) et au Marais-Rouge (Les Ponts-de-Martel) font l'objet de suivis scientifiques ciblés. Les résultats obtenus montrent toujours un rehaussement général de la nappe d'eau dans les masses de tourbe, une augmentation de la couverture des sphaignes dans les secteurs nouvellement inondés et une stabilisation, voire une augmentation des populations d'espèces végétales et animales typiques des tourbières.

Mise en œuvre des volets qualité 2 et réseau de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)

L'ordonnance sur la qualité écologique a été abrogée et son contenu intégré à l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Comme chaque année, de nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité ont été expertisées et mises au bénéfice des contributions pour la qualité 2. Ces nouvelles surfaces couvrent 285 hectares au total, dont 22 hectares de prairies, 1,6 hectare de haies, 52,5 hectares de pâturages extensifs, 177 hectares de pâturages boisés et 31,7 hectares de vignes.

La mise en place des réseaux écologiques s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2014: Sept dossiers de demande de contributions ont été déposés et validés par le Département du développement territorial et de l'environnement. Fin 2015, la quasi-totalité du canton sera couverte.

Plan d'action flore

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action flore réalisés par la coordination romande pour la flore, diverses actions ont été entreprises en 2014:

- *Saxifraga hirculus*: des contacts ont été pris avec le canton de Vaud dans le but de réintroduire cette espèce dans notre canton, sur la base de plants cultivés en jardin botanique à partir de graines récoltées aux Amburnex (VD). Un premier site a priori favorable est celui du Marais des Verrières.

- *Carex chordorrhiza*: à la Combe Biosse: la taille de la population semble avoir retrouvé son niveau du début des années 2000, suite à l'installation d'une barrière autour du marais.
- *Cypripedium calceolus*: 36 nouvelles plantules sont venues étoffer la population du Creux du Van. Elle compte actuellement 151 plantes et plantules, répertoriées au moins une fois depuis 2007. Le relevé de 2014 a permis d'en recenser 111, ce qui est fort encourageant si on le compare à celui de 2007. En effet, cette année-là, on n'en comptait plus que 9.

6.6. Perspectives 2015

Les priorités du service pour l'année 2015, toutes inscrites dans le mandat de prestations signé pour la première fois entre le Département et le service dans le cadre de "Qualité NE", porteront en particulier sur les domaines suivants:

Concept de régulation de la population et de prévention des dégâts de sangliers

La volonté est de mettre en place un processus de récolte et d'analyse d'informations relatives aux populations de sangliers qui puissent servir de base de décision, avant l'automne, au plan de tir (localisation, durée) à préconiser pour la période de chasse.

Clôture de la phase RPT12-15 et planification de la prochaine phase RPT 16-19

Les domaines de la faune, des forêts et de la nature font l'objet de conventions programmes conclues sur 4 ans avec l'OFEV. Il s'agira en 2015 de présenter les résultats finaux ainsi que, dès avril, mener des négociations relatives aux programmes à venir.

Développement d'une aide à l'exécution pour la gestion des pâturages boisés

Les expériences de terrain comme les études menées au niveau de la gestion des pâturages boisés permettent maintenant de fixer des principes de gestion qui seraient applicables de manière générale. Il est prévu de les documenter dans une aide à l'exécution cantonale.

Finalisation de la planification de la gestion intégrée de la zone du Creux du Van "Soliat-Baronne-Grand Vy"

La planification technique des principes de gestion de la zone "Soliat-Baronne-Grand Vy" sera finalisée cette année, ce qui permettra de lancer un processus de consultation et de validation des mesures proposées.

Inventaire et analyse des loisirs et sports individuels en nature

Alors que la question des manifestations sportives a été largement traitée, l'expansion de certaines activités et l'avènement de nouveaux loisirs sont tels qu'il a été décidé d'établir, en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, un inventaire de ces activités et des problèmes éventuels qu'elles engendreraient.

7. SERVICE DE L'AGRICULTURE

7.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

Par son action, le service a pour objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

Le service gère et administre Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. Ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI), de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire qui concernent le secteur primaire et environnemental. De plus, il assure l'intendance complète du site de Evologia à Cernier (intendance: entretien des bâtiments du site, entretien des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

7.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 5 *Activités/Réalisations* du présent rapport. Les éventuels objectifs n'ayant pas été réalisés y figurent également.

7.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

L'effectif moyen du personnel a été de 33,44 EPT tout au long de l'année, soit inférieur de 0,96 EPT au budget.

Monsieur Jürg Winkler, chef de l'office de l'équipement agricole, a fait valoir son droit à la retraite pour fin janvier 2014. Il a été remplacé dans cette fonction par Monsieur Patrick Vaudroz dès le 1^{er} mars.

Madame Joëlle Beiner a été engagée dès le mois de septembre à l'office de l'équipement agricole comme collaboratrice scientifique pour l'exécution de la nouvelle loi sur la protection et la gestion des eaux. Elle est également chargée des programmes de biodiversité et du paysage rural dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017.

Ressources financières

Comptes de fonctionnement

Le niveau d'activités du service a été en adéquation avec les prévisions budgétaires, à l'exception de la non-réalisation partielle de ventes de fermes de l'Etat et de la vente à des tiers dont le budget a été surestimé.

Comptes d'investissement:

Les dépenses du service montrent une sous-utilisation de 523.000 francs en raison de conditions météorologiques défavorables à l'avancement de travaux d'améliorations foncières et du retard sur les travaux prévus d'Evologia à cause de la non-disponibilité des entreprises.

7.4. Événements principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de pallier les déficiences de la Confédération et de verser, encore avant la fin de l'année, les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 75,9 millions de francs en 2014.

Politique agricole cantonale

L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17), sera cofinancée par une participation cantonale et communale de 10%. Ce nouveau cofinancement cantonal est compensé par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

Une demande de crédit de 2,6 millions de francs a été présentée au début 2014 pour des assainissements conséquents des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne.

La concrétisation de ces divers projets s'inscrit dans le renforcement de l'espace rural, contribuant ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole de 2 francs par hectare, dès le 1^{er} janvier 2015.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

7.5. Activités / Réalisations

En 2014, les principaux objectifs du service ont été:

La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole.

Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature.

La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale.

L'engagement d'un groupe de travail et d'un groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du Plan d'affectation cantonal viticole.

D'assurer les prestations de l'office des vins et produits du terroir dans l'attente d'une nouvelle direction.

De détacher administrativement l'office des vins et produits du terroir pour lui rendre toute son autonomie d'action au sein de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture dès 2015.

D'établir un état des lieux et les perspectives en termes de missions, investissements et gouvernance d'Evologia.

La mise sur pied d'un groupe de travail réunissant les milieux concernés pour répondre au postulat Gilbert Hirschy, 11.185, du 1er novembre 2011, "Pour une pérennisation de la surface agricole".

De gérer le service par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light).

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

Des opérations géométriques se sont poursuivies à La Côte-aux-Fées dans le cadre du syndicat d'améliorations foncières. L'épuration des servitudes est en cours et de nombreux entretiens avec les propriétaires concernés et la commune ont permis de définir les servitudes anciennes à radier, celles à maintenir et les nouvelles servitudes à créer. Ce travail d'analyse n'étant pas encore terminé, il se poursuivra en 2015 pour aboutir à une enquête publique. L'abornement des nouvelles parcelles est en cours et se poursuivra également sur plusieurs années.

A Bevaix, après avoir réglé ses dernières opérations administratives, le syndicat pourrait être dissous en 2015.

A Gorgier, les travaux des assainissements (captages de résurgences) se sont terminés en 2014. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle sont en cours.

A Engollon, la procédure pour réaliser des travaux supplémentaires de revêtement de 4 chemins, travaux rendus nécessaires par l'arrivée de grandes quantités d'eau en surface, n'est pas terminée. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle sont en cours.

A Savagnier, les travaux de construction des chemins et des assainissements (réfection des drainages et pose de nouveaux collecteurs) se sont poursuivis en 2014. Les travaux se réalisent par étapes, le périmètre du syndicat ayant été partagé en 2 secteurs, Est et Ouest.

A La Côtière (territoires de Fenin, Vilars et Saules), le comité a mis à l'enquête publique la nouvelle répartition des parcelles. La liquidation des réclamations est en cours. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour réaliser le projet d'exécution des travaux de construction des chemins et des assainissements.

Dans la Vallée de La Brévine, en coordination avec le service de la faune, des forêts et de la nature, les études préliminaires se sont poursuivies en vue de trouver une solution intégrant des opérations d'améliorations foncières pour réaliser des échanges de terrains et mettre en conformité les zones-tampon définies dans le plan d'affectation cantonal de protection des marais (PAC Marais). L'avant-projet a été présenté aux propriétaires, avec un accueil favorable. Les démarches en vue de la constitution du syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine ont été effectuées et celui-ci s'est finalement constitué début février 2015.

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de plus d'une vingtaine de dossiers, en grande majorité au Val-de-Ruz.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurales, différents projets ont été soutenus. Une amenée d'électricité à une nouvelle ferme a été réalisée à Rochefort et des drainages ont été posés à Milvignes. Des travaux de réfection de chemins communaux se sont déroulés dans les communes de La Brévine et d'Enges et un mur en pierres sèches a été remis en état à La Chau-de-Fonds (Pouillere).

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le canton:

	Subventions fédérales [Fr.]	Subventions cantonales [Fr.]
Syndicats AF	612.000	760.000
Amenée d'électricité	5.060	8.800
Chemins communaux	107.000	95.000
Drainages, divers	6.483	20.457
Total	730.543	884.257

Propriétés foncières agricoles de l'Etat

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2014, 385.162 fr. 70 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.070 francs ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, 8538 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 5513 francs au service de l'économie, 35.508 fr. 40 francs au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 6304 fr. 95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 120.000 francs.

Les fermes des Eplatures-Jaunes 112 et 115, propriétés de l'Etat de Neuchâtel, ont été vendues aux fermiers pour un montant total de 945.420 francs. Seuls les bâtiments ont été vendus et un droit de superficie établi, assorti d'un bail de 50 ans.

Perspectives

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier et La Côtère continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières.

Dans la Vallée de La Brévine, il faudra procéder aux premières opérations suite à la constitution du syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine.

En matière de projets individuels, il est prévu de continuer de soutenir particuliers et communes pour réfectionner des chemins de dévestiture agricole.

Sur les hauteurs de La Chau-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, un projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours devra être finalisé et mis à l'enquête publique, en collaboration étroite avec Viteos et l'ECAP.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur le territoire de Chézard-Saint-Martin. Un groupe d'étude, soutenu par l'office, devra plancher sur les travaux indispensables à réaliser.

Un nouveau crédit d'améliorations foncières devra être sollicité pour la réalisation de ces projets.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie. En 2014, les objectifs fixés ont consisté à préparer l'organisation, dans les quatre années à venir (2014-2017) des séances d'information destinées aux communes du canton. L'objectif de ces séances est de fournir aux communes un aperçu de l'approvisionnement économique du pays (risques, mandat, organigramme, mesures) et d'expliquer les tâches leur incombant lors d'une gestion réglementée.

Les cadres de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE) se sont réunis en séance de travail le 14 mars 2014, à l'occasion de laquelle a été dressé le bilan des activités 2013 et ont été assignés les objectifs 2014 pour le canton.

Commission foncière agricole

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Baux à ferme

9 cas, dont 7 concernaient des entreprises et 2 des champs, ont été soumis à examen, pour approbation. 5 décisions relatives à l'affermage par parcelles ont été rendues.

Droit foncier rural

La Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 154 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 3 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département de la gestion du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 39 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention "immeuble non agricole" au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Office de l'équipement agricole

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 85 contre 100 en 2013 et à 74 à fin 2012. En 2014, l'office de l'équipement agricole a enregistré 16 demandes d'aides financières. Sur 19 requêtes examinées, enregistrées entre 2011 et 2014, 17 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 2 requêtes sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 24, dont plusieurs sont à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 20 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 3.064.600 francs de subventions et 23.493.352 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 19 demandes de subventions au secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 3.036.900 francs.

En 2014, il a été versé un montant total de 2.530.000 francs de subventions cantonales pour 20 ruraux, 1 abattoir, 2 remises, 2 fromageries et 4 logements, y compris deux logements pour le tourisme rural.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 97 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissement

Cette année, 65 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 50 crédits ont été accordés pour des demandes enregistrées entre 2013 et 2014 à des personnes physiques et 5 à des personnes morales, pour un montant total de 12.595.500 francs. 3 crédits de construction pour un montant total de 2.850.000 francs ont également été octroyés dans le cadre de remaniements parcellaires.

Au niveau des versements, il est à noter que les crédits accordés n'ont pas forcément été versés durant l'année de l'octroi. En 2014, 43 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales pour un montant total de 11.314.000 francs. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 2.499.193 fr. 45, pour 4 crédits de construction.

42 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 60 de moins qu'en 2013. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2015.

La Confédération a versé 4.000.000 francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 66,97 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2014, 4 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé durant l'année 6 prêts enregistrés entre 2013 et 2014 pour un montant total de 562.000 francs.

Au niveau des versements, il est à noter que les prêts accordés n'ont pas forcément été versés durant l'année de l'octroi. En 2014, 6 prêts ont été versés pour un montant de 457.000 francs.

10 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 11 de moins qu'en 2013. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2015.

Le montant total du fonds s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2014, 7 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 8 demandes enregistrées en 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de 1.119.400 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 126,35 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2014 s'élève à 127.002 fr. 30 et les amortissements se sont élevés à 469.450 francs. A fin 2014, 72 prêts d'un montant total de 4.411.650 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Les points marquants en 2014 ont été:

- La mise en place de la nouvelle politique agricole PA 2014-17, avec comme élément central une réforme complète du système des paiements directs. Par l'augmentation des programmes volontaires, le nouveau système a fortement augmenté la charge administrative.
- En corollaire de l'introduction de PA 2014, l'adaptation du système informatique ACORDA.
- Le passage au recensement intégral par Internet des données pour les paiements directs.
- La mise en place des deux premiers projets de qualité du paysage (Brévine et Val-de-Ruz) et l'élaboration, pour soumission à l'OFAG, de deux nouveaux projets (La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers).
- L'introduction de trois nouveaux réseaux écologiques (Brévine Est, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers).
- La continuation de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages.

Paiements directs 2014:

Le passage au nouveau système des paiements directs a occasionné un important volume de travail supplémentaire, à la fois pour réaliser les adaptations du système et pour gérer les nouveaux programmes volontaires qui sont administrativement lourds.

Type de contribution (nouveaux programmes ou contributions: +)	Nombre de bénéficiaires	Montant (en francs)
Contributions au paysage cultivé:		13.088.173
• Maintien d'un paysage ouvert (+)	637	7.806.602
• Surfaces en pente	496	1.373.457
• Surfaces viticoles en pente	59	162.910
• Contributions de mise à l'alpage (+)	339	1.590.210
• Contributions d'estivage	154	2.154.994
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement:		35.414.188
• Contribution de base	742	25.470.592
• Production dans des conditions difficiles	ND	8.134.512
• Terres ouvertes et cultures pérennes	327	1.809.084
Contributions à la biodiversité:		6.401.000
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I	732	3.338.005
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité II	ND	1.334.879
• Réseaux écologiques	407	1.635.635
• Surfaces riches en espèces en région d'estivage (+)	88	92.481
Contributions au système de production:		11.847.359
• Agriculture biologique	64	648.024
• Culture extensive de grandes cultures	228	875.784
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (+)	514	4.214.501
• Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)	381	1.463.540
• Sorties régulières en plein air (SRPA)	605	4.645.510
Contributions à la qualité du paysage (+)	190	1.048.521
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (+):		237.255
• Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes(+)	135	148.861
• Techniques culturales préservant le sol (+)	64	60.322
• Techniques précises d'application de produits phytosanit.(+)	1	4.916
• Non-recours aux herbicides (+)	ND	23.156
Contributions à la transition (+)		7.385.016
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves...)		522.904
Total contributions 2014 (nouveau système, PA 2014)	744 (*)	75.944.416
Total contributions 2013 (ancien système)	768	74.731.708

ND: non disponible

(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

Le nouveau système des paiements directs est globalement bénéficiaire pour le canton, avec une augmentation du montant global passant de 74,7 millions de francs en 2013 à 75,9 millions en 2014.

Cependant, les exploitations de montagne, en particulier celles de grande taille et conduites de manière extensive, sont gagnantes, alors que les exploitations intensives de plaine subissent une diminution de leurs contributions. Cela correspond à la volonté exprimée par le Parlement.

La contribution de transition sera progressivement réduite au cours des prochaines années. Afin de compenser cette perte de paiements directs, les agriculteurs seront obligés de participer à des programmes volontaires. Toutefois, selon le type d'exploitation, cette pleine compensation, par une participation à des programmes volontaires, ne pourra pas être réalisée.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec une diminution de 24 unités. Plus inquiétant, de nombreuses exploitations ont arrêté la production laitière ces dernières années dans un canton qui y est pourtant prédestiné.

La nouvelle contribution à la qualité du paysage nécessite un cofinancement cantonal à hauteur de 10%.

En contrepartie, la participation cantonale à la contribution pour la qualité biologique II a été supprimée et celle pour les réseaux écologiques réduite à 10%.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché a un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche. Avec 2925 animaux commercialisés (122 par marché), la fréquentation a baissé de 250 animaux et a passé pour la première fois sous la barre des 3000.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'Ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. Elle s'est réunie à deux reprises. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

CASEi

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activités s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grange-neuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et au service de l'agriculture, à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (21) sont sous contrat avec CASEi alors que, globalement, 90% des établissements du rayon d'activités sont sous contrat.

En 2014, les conseils en faveur des entreprises neuchâteloises ont porté en particulier sur:

- la mise en service des nouvelles installations des caves de La Chaux-du-Milieu et des Verrières,
- les changements des fromagers des fromageries des Parcs et de La Sagne au 1^{er} juillet,
- les projets des nouvelles fromageries de La Brévine et des Bayards (conseil technique),
- la mise à jour du système de qualité de la fromagerie de la Joux-du-Plâne,
- la mise en place du nouveau système de paiement du lait à la qualité de l'Interprofession du Gruyère qui sera appliqué dès le 1^{er} janvier 2015.

Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, si bien que la qualité de fabrication du Gruyère est à nouveau restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution.

Office phytosanitaire

La protection des végétaux, son organisation, et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite col-

laboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 6 et englobent 26,2 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (93 et 7% des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et conseils

Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (18) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de l'évolution des cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. De plus, 40 messages d'avertissement phytosanitaire ont été envoyés par sms au cours de la saison. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques des services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures d'AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Arboriculture

Aucun cas de feu bactérien n'est signalé. Par contre, la mouche du vinaigre (*Drosophila suzukii*), nouveau ravageur des petits fruits, pêcheurs, abricotiers, cerisiers, autres fruits à noyau, est durablement installée dans l'Entre-deux-Lacs et sur le Littoral.

Grandes cultures

Les semis de colza se sont déroulés dans de bonnes conditions au mois de septembre, alors que le mois d'octobre pluvieux a retardé les semis de céréales et les récoltes de maïs. Certaines parcelles n'ont pu être semées et des modifications d'assolement ont été nécessaires. L'hiver 2013-2014 doux et humide est favorable au développement de la rouille jaune au printemps 2014, alors que cette maladie a été rare ces dernières années en Suisse.

Deux périodes sèches ponctuent le printemps sans remettre en cause le potentiel de rendement des cultures d'hiver. Les pluies de début juillet provoquent la germination sur pieds d'une partie des céréales, ce qui en dégrade la qualité boulangère. Par contre les rendements des colzas sont exceptionnels.

En collaboration avec les stations fédérales de recherche agronomique (Agroscope), un essai a permis de comparer la résistance de 26 variétés de pommes de terre au mildiou.

Herbages de montagne

De manière générale, les foins ont été abondants et de qualité qui a rarement été le cas des coupes suivantes.

Les populations de campagnols terrestres sont enfin en phase de basse densité après la pullulation qui a ravagé les herbages permanents entre 2012 et 2013.

Plantes invasives

Le groupe de travail neuchâtelois GRINE a de nouveau participé aux 2 journées nationales d'action néobiota, en organisant diverses actions de sensibilisation. De plus, il a organisé des cours et des stands d'information dans le canton pour lutter contre les plantes invasives avec le concours d'agents nature de l'office de la conservation de la nature.

Une trentaine de foyers d'espèces invasives ont été annoncés sur le site internet <https://sitnssl.ne.ch/theme/neophytes>. Pour la deuxième fois, l'ambrosie (mauvaise herbe particulièrement dangereuse dont l'éradication est obligatoire) a été trouvée dans un champ agricole.

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

L'année 2014 a été une année particulière pour l'office suite à la démission de la directrice et la retraite anticipée de son adjointe à fin 2013. Un intérim a dû être assumé par le chef du service de l'agriculture pour assurer les activités de promotions principales jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle directrice en date du 1^{er} août 2014.

En septembre de la même année, le Grand Conseil a également revu la loi sur la promotion de l'agriculture et a décidé que l'OVPT reprendrait, dès le 1^{er} janvier 2015, son entière autonomie d'action et serait détaché administrativement du SAGR. Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole de 2 francs par hectare dès le 1^{er} janvier 2015.

En décembre 2014, l'OVPT déménage officiellement à Cernier dans les bâtiments de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). Des synergies administratives sont mises en place avec la CNAV et le SAGR pour permettre à l'office de recentrer ses activités sur le "terrain" et dégager des financements pour les activités de promotion.

Promotion des vins de Neuchâtel

En 2014, les vins neuchâtelois se sont distingués dans 8 concours de vins, nationaux et internationaux: Chardonnay du Monde®, Concours Mondial de Bruxelles, Mondial du Chasselas, Expovina, Grand Prix du Vin Suisse, Mondial des Pinots, Trophée des 7 Ceps, Effervescents du Monde®. Ils ont remporté 19 médailles d'or, 52 médailles d'argent et 16 distinctions.

Une campagne promotionnelle et des dégustations publiques à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont mis en évidence le Neuchâtel Non Filtré suite à sa sortie officielle le 3^e mercredi du mois de janvier.

Les incontournables caves ouvertes ont également eu lieu durant les 2 et 3 mai et ont permis aux amateurs de vins de découvrir 30 caves qui participaient à la manifestation dans tout le vignoble.

Sélection cantonale neuchâteloise

Le concours annuel des vins neuchâtelois, organisé pour la 11^e fois en 2014, s'est déroulé du 13 au 15 mai 2014 à Evologia, Cernier. Le concours annuel de la Sélection cantonale des vins de Neuchâtel était organisé cette année conjointement par l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise (IVN) et le Service de l'agriculture - par la Station viticole cantonale et l'Office des vins et des produits du terroir. Le jury de dégustation était composé d'éminents spécialistes du vin, tels qu'œnologues, chercheurs, sommeliers et restaurateurs, journalistes, ainsi que d'encaveurs neuchâtelois et d'autres cantons.

Les 243 vins dégustés dans le cadre de cette 11^e édition de la Sélection cantonale se répartissaient en 11 catégories et 57 crus ont obtenu le minimum de points de 90/100, permettant l'obtention d'une Sélection d'Or.

A relever que 60% des vins médaillés étaient issus du millésime 2013, 23% du millésime 2012 et le solde émanait des millésimes 2011 et 2010. Ainsi, si le millésime 2013 a été faible en quantité, notamment à cause du violent orage de grêle du 20 juin 2013 qui a ravagé le vignoble neuchâtelois, il s'est avéré par contre de très haute facture pour la qualité de ces vins.

Produits du terroir neuchâtelois

Les produits du terroir neuchâtelois ont été promus avec succès sur des manifestations telles que le Salon des Goûts et Terroir à Bulle, le week-end des produits du terroir au Château de Boudry et Fête la Terre à Cernier. Une implication de l'OVPT a été importante dans le cadre des activités du Bicentenaire notamment dans le projet "Par Monts et par Vaux" et sur la place fédérale à Berne.

Partenariats et activités promotionnelles

De par son appartenance à Swiss Wine Promotion et Pays Romand Pays Gourmand, l'OVPT obtient des co-financements de l'Office fédéral de l'agriculture pour ses plates-formes de promotion des vins, respectivement des produits du terroir.

En 2014, l'OVPT a promu les produits du terroir neuchâtelois et/ou les vins neuchâtelois sur 9 manifestations, dont 3 hors du canton. Deux conférences de presse ont été organisées et sept communiqués de presse ont été diffusés.

Perspectives

La mise en place de la nouvelle structure de l'OVPT suite à l'autonomisation votée par le parlement cantonal doit déployer ses effets en 2015. L'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de l'office permettra de dynamiser et de diversifier les activités de promotion dans les prochaines années.

Station viticole cantonale et encavage de l'Etat

L'activité principale de la station viticole cantonale demeure le soutien technique à la branche vitivinicole neuchâteloise. Elle assure également la surveillance phytosanitaire du vignoble, la rédaction de bulletins d'information tout au long de la saison, l'organisation de séances de vulgarisation, les conseils personnalisés, mais aussi la réalisation d'analyses œnologiques. Depuis 1999, la station viticole assure également, selon une convention intercantonale, la vulgarisation viti-vinicole dans les vignobles fribourgeois du Vully et de Cheyres.

Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire

L'année viticole 2014 aura été l'une des plus chaudes depuis le début des mesures en 1864. La vigne a débourré aux alentours du 11 avril, soit 20 jours plus tôt qu'en 2013. Après un ralentissement de croissance durant le mois de mai, elle s'est à nouveau développée rapidement début juin. La pleine floraison a été atteinte aux environs du 12 juin sur Pinot noir. Cette relative précocité a été bien vite balayée par les mois de juillet et août qui nous ont fait perdre plusieurs jours d'avance. Cependant, **le mois de septembre a permis une maturation optimale des raisins et les vendanges ont débuté les tout derniers jours du mois.**

Les maladies cryptogamiques sont arrivées en force à mi-mai, causant par endroit des dégâts conséquents, heureusement limités au feuillage. Le problème principal de l'année 2014 demeurera la prolifération de la mouche du cerisier, dénommée *Drosophila suzukii*, qui provoque la piqûre acétique du raisin et le rend impropre à la vinification. Cet insecte venu d'Asie n'avait, jusqu'à présent, jamais posé de problème en viticulture sur le territoire helvétique. Les premiers cas ont été observés sur Garanoir le 1^{er} septembre dans l'Est du canton. Au départ il s'agissait de quelques foyers très limités qui ont malheureusement très rapidement pris de l'ampleur du fait des conditions météorologiques favorables du mois de septembre. Il faut cependant relativiser un peu le rôle de la drosophile asiatique qui, seule, n'a pas pu causer autant de dégâts. Plusieurs phénomènes se sont très clairement cumulés, entre autres un gonflement important des baies en fin d'été (surtout sur cépages à grappes compactes) mais aussi une pression soutenue des guêpes, oiseaux et autres prédateurs dont les drosophiles indigènes. Au final, seul un tri sévère a pu diminuer l'impact de la piqûre acétique. Dans les secteurs les plus touchés la perte de récolte a parfois été totale (raisins impropres à la vinification de par leur teneur en acidité volatile trop élevée) mais heureusement sur des surfaces très limitées.

Évolution des surfaces

La surface du vignoble neuchâtelois a poursuivi son augmentation en 2014 pour atteindre un total de 603 hectares. Les cépages rouges représentent à présent 59,6% de la surface totale en vigne. La surface en Pinot noir augmente de 3 hectares (total de 321.6 hectares). Les surfaces des cépages non AOC poursuivent également leur développement pour arriver à présent à 20,1 hectares (cépages rouges à plus de 75%). Ces augmentations de surface se sont faites au détriment du Chasselas (moins 4,9 hectares) qui voit sa surface baisser à 177 hectares.

Vendanges et rendement financier

Les vendanges ont débuté dans la plupart des communes le 29 septembre. Le rendement moyen, tous cépages confondus, est de 615 grammes/m², ce qui peut être considéré comme très satisfaisant au vu des dégâts que la vigne a subis en 2013 (pour rappel, l'an passé le rendement moyen était de 269 g/m²). Le degré du Pinot noir arrive à 89,1°Oe pour un rendement moyen de 612 g/m². Le Chasselas affiche quant à lui un degré moyen de 72°Oe (supérieur à la moyenne de ces 14 dernières années), pour 657 g/m² de rendement.

Avec 16,76 millions de francs, soit 2,8 francs par m², le rendement financier brut de cette année est légèrement inférieur à la moyenne (2,93 francs). Les frais de production restent stables, avec une moyenne de 3 francs le m².

Evologia

Le Conseil d'Etat a décidé, à fin 2013, la constitution d'un groupe de réflexion réunissant, sous l'égide du DDTE, des représentants des services et institutions concernés par les activités et la gestion d'Evologia, de la Commune de Val-de-Ruz et des milieux culturels et touristiques. L'objectif consistait à établir un état des lieux et les perspectives en termes de missions, investissements et gouvernance. Des propositions ont été présentées au Conseil d'Etat dans un rapport de synthèse (Evologia/Analyses et perspectives) par le chef du SAGR. Ces propositions ont été validées par le Conseil d'Etat et consistaient en substance à confirmer le statut et les missions d'Evologia, à valider les perspectives de développement et à maintenir le rattachement d'Evologia au SAGR.

Programmation culturelle

Elle concernait la réalisation des Jardins extraordinaires, d'expositions en lien avec les échanges linguistiques avec la Suisse alémanique, mais aussi deux expositions en collaboration avec le Centre d'enseignement professionnel de Vevey et la Fondation HORTUS, le musée lausannois de l'Art brut et le Musée du blé et du pain d'Echallens, l'organisation de Fête La Terre, la collaboration aux Festivals de Poésie en Arrosoir et des Jardins musicaux sans oublier les manifestations du Bicentenaire.

Bâtiments et infrastructures

Evologia est responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes et des espaces verts ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. Ces bâtiments posent de gros problèmes d'assainissement énergétique. L'important budget des investissements consenti pour les années 2014 et 2015 a permis et permettra d'améliorer de manière sensible l'enveloppe énergétique, ce qui se traduira par de réelles économies de chauffage. Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir quelques chambres d'hôtes en plus des dortoirs ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui. Des pré-études ont été réalisées de manière à inscrire ces améliorations au budget lorsque l'état des finances le permettra.

L'assainissement de La Grange aux concerts a été jugé indispensable pour assurer non seulement la conservation de ce patrimoine et la pérennité des riches activités qu'il abrite aujourd'hui durant l'été (Jardins musicaux et Poésie en arrosoir), mais permettra aussi l'utilisation d'une salle répondant aux exigences professionnelles pendant toute l'année. Un crédit important sera soumis au vote du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz au début 2015 pour entreprendre, dès l'automne 2015, des travaux d'assainissement et d'isolation tant thermique que phonique de la Grange aux concerts.

Le chauffage à distance d'Evologia est directement concerné par un projet d'extension à l'agglomération de Cernier et Fontainemelon et les travaux de chaufferie à bois sur le site d'Evologia ont débuté en fin d'été. Cette installation devrait être opérationnelle au début de l'automne 2015.

La serre didactique de l'École des Métiers de la Terre et de la Nature a été assainie. Elle est utilisée dans le cadre de la formation duale des apprentis de l'École des Métiers de la Terre. Des

pourparlers sont également en cours avec l'association JardinSuisse BEJUNE afin d'offrir aux apprentis horticulteurs des conditions d'apprentissage optimum par tous les temps.

Accueil et restaurant

L'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts tous les jours de l'année, excepté quelques jours durant les fêtes de fin d'année.

Intendance

L'intendance est assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante. Pour assurer ces objectifs, une grande disponibilité est exigée du personnel qui atteint parfois les limites des normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Réinsertion sociale et professionnelle

152 personnes ont été placées en 2014 dans le cadre du Programme Spécifique d'Emplois Temporaires. En moyenne 50 personnes travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 30 personnes (20%) ont rejoint durant leur placement le premier marché du travail. Evologia est certifié EduQua.

Avec le soutien du Service de l'emploi et de Gastro Neuchâtel, une bourse d'emplois dans les métiers de la restauration a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2014 avec un succès mitigé.

Perspectives

Dans le cadre des crédits d'investissements consentis, outre les améliorations énergétiques des bâtiments, la création de WC et accès pour handicapés à la grande salle seront entrepris durant l'année 2015.

Les recherches pour donner une nouvelle vie au bâtiment du Mycorama se poursuivent.

7.6. Perspectives 2015

- Mise en œuvre de la politique agricole 14-17 (selon axes principaux: sécurité d'approvisionnement, paysages cultivés, biodiversité, qualité du paysage et systèmes de production).
- Soutien aux structures et infrastructures (maintien des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'assolement, soutien structurel dans les domaines des constructions rurales et des améliorations foncières) dans la perspective de promotion d'une agriculture de type familial.
- Intégration des productions agricoles dans des filières interprofessionnelles, afin d'assurer une meilleure stabilité du revenu agricole et de favoriser la création de valeur ajoutée par la transformation des produits agricoles.
- Préservation des terres agricoles et des capacités de production par l'établissement d'un état des lieux et de propositions de protection.
- Assainissement de La Grange aux concerts avec la participation de la Commune Val-de-Ruz.
- Poursuite de la gestion du service par enveloppe et mandat (GEM-light).

8. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

8.1. Missions

Le service est chargé des missions suivantes:

- **Protection des consommateurs contre les risques pour leur santé et contre la tromperie.** Cette tâche implique une surveillance de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires (y compris l'eau potable) et objets usuels, par des inspections d'entreprises et des analyses des produits. Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) est assuré par des campagnes régulières d'analyses. Le contrôle des poids et mesures et des indications de quantité et de prix permet d'assurer la loyauté des transactions commerciales.
- **Protection des animaux, de leur bien-être et de leur santé.** En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient. Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques.
- **Protection des entreprises contre la concurrence déloyale.** Par la surveillance qu'il exerce sur le respect de leurs obligations par les entreprises du secteur des denrées alimentaires et objets usuels ainsi que par celles qui sont soumises à autorisation selon la législation sur la police du commerce, le service pourvoit à la loyauté de la concurrence.
- **Perception des redevances dans le domaine commercial.** Diverses activités sont soumises à autorisation et redevance en vertu des législations sur la police du commerce et sur les établissements publics. Le service délivre les autorisations et collecte les redevances.
- **Protection de la population contre les chiens dangereux.** La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Dans la plupart de ces domaines, le service est autorité pénale compétente en matière de contraventions au sens des articles 17 et 357 du code de procédure pénale.

8.2. Objectifs annuels

Les objectifs opérationnels suivants, définis par la direction du service pour 2014, ont été réalisés dans une large mesure:

- **Moderniser la législation** (lois et règlements dans le domaine du commerce, loi sur les chiens, règlement sur l'eau potable, loi sur les denrées alimentaires).
- **S'améliorer encore** (auto-évaluation du service, gestion électronique des documents (GED), SMI (Limsophy, police du commerce), comptabilité analytique, prestations du Guichet unique, formulaires électroniques, mise en réseau des analyses vétérinaires).
- **Réformer la police du commerce** (législations, procédures de travail, documents qualité).

8.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2014	Situation fin 2014	Différence +/-
37,55	38,49	+ 0,94
Création de fonctions		
Néant		

L'augmentation ci-dessus découle de l'intégration dans la dotation du service des éducatrices du programme PAM (prévention des accidents par morsures de chiens), qui émargeaient jusqu'ici aux salaires occasionnels. En réalité, le programme et sa dotation ont été réduits de 60% dès la rentrée scolaire 2014/2015.

Trois apprentis ont obtenu leur CFC (laborantin option biologie, laborantin option chimie et employé de commerce). Mme A. Oppliger, experte officielle en protection des animaux, a été assermentée.

Il a été procédé à la 5^{ème} enquête de satisfaction auprès du personnel. Le taux de réponse a atteint 77%. La moyenne générale des notes est de 4,34, contre 4,45 en 2013. Les employés du SCAV apprécient positivement leur travail, son utilité, sa qualité, la mission de service public et les objectifs fixés. Ils jugent tous ces points particulièrement importants.

Ressources financières

Le service a été désigné service pilote pour l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM light) dès l'exercice comptable 2013. La comptabilité financière 2014 montre les résultats suivants:

SCAV	Charges/Revenus(-)	Réel 2014	Budget 2014	Ecart
30	Charges de personnel	4.789.846,75	4.818.104,98	-28.258,23
31	Biens, services et marchandises	1.278.943,34	1.324.000,00	-45.056,66
	Autres charges	2.183.489,81	2.112.321,00	+71.168,81
	Revenus	-8.528.175,10	-9.529.500,00	1.001.324,90
	Résultat	-275.895,20	-1.275.074,02	999.178,82

Les revenus n'atteignent pas les chiffres inscrits au budget, principalement au niveau de l'impôt sur les maisons de jeu et des redevances sur les établissements publics et les boissons alcoolisées. Les charges ont été maîtrisées, notamment les deux enveloppes octroyées dans le cadre de GEM light, à savoir les charges de personnel et les biens, services et marchandises, qui, ensemble, bouclent à 73.000 francs en-dessous du budget. D'autre part, il a été investi 380.000 francs dans la rénovation d'un bâtiment du centre de collecte des sous-produits animaux de Montmollin.

8.4. Événements principaux

L'exercice 2014 a été marqué par les événements principaux suivants:

- Adoption par le Grand Conseil des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics; élaboration et adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'exécution, ainsi que du règlement d'exécution de la loi sur les heures d'ouverture des commerces.
- Rejet par le Grand Conseil d'une nouvelle loi sur les chiens.

- Création d'un centre de gestion des épizooties hautement contagieuses à Montmollin.
- Mise en réseau des laboratoires vétérinaires officiels de Suisse romande.
- Rénovation, autorisation et ouverture des abattoirs des Ponts-de-Martel.
- Mise en évidence, après enquête, de 3400 kg d'épices contaminées par salmonelles entreposées au port de Rotterdam, appartenant à une entreprise de négoce du canton et de 1600 autres kg entreposés dans une autre entreprise de Rotterdam. Information donnée à la Confédération pour mesures à prendre afin d'assurer la sécurité alimentaire.
- Élucidation d'un cas d'intoxications groupées par des fromages à pâte molle.

8.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacré est présenté dans le tableau suivant.

Groupe de prestations	Heures de travail		Part	
	2014	2013	2014	2013
Sécurité alimentaire	21'677	20623	42%	41,5%
<i>inspections</i>	10367	10492		
<i>analyses officielles</i>	9968	8939		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	1343	1192		
Santé animale	5046	6937	10%	14,0%
<i>analyses</i>	1944	3154		
<i>élimination de sous-produits</i>	2100	2335		
<i>surveillance et interventions</i>	663	746		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	340	702		
Protection des animaux	3542	3846	7%	7,7%
<i>autorisations</i>	142	324		
<i>inspections</i>	2834	2217		
<i>animaux trouvés</i>	97	103		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	469	1202		
Métrologie	2723	2563	5%	5,2%
<i>vérification des instruments</i>	2228	2030		
<i>surveillance du marché</i>	143	95		
<i>contrôles statistiques</i>	58	71		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	295	367		
Police des chiens	4052	5105	8%	10,3%
<i>gestion des morsures</i>	351	441		
<i>prévention</i>	3701	4664		
Eaux de baignade	1184	1047	2%	2,1%
<i>contrôle des piscines</i>	1078	830		
<i>contrôle des plages</i>	106	217		
Affaires vétérinaires	34	18	<0,1%	<0,1%
<i>surveillance médicaments</i>	18	5		
<i>professions de santé animale</i>	17	13		
Prestations vétérinaires mixtes	1321	858	3%	1,7%
<i>contrôles vétérinaires officiels</i>	681	587		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	640	271		
Mandats pour tiers	3732	2121	7%	4,3%
<i>analyses denrées et objets</i>	807	404		
<i>analyses de santé animale</i>	2620	1373		
<i>mandats divers</i>	305	344		
Police du commerce	7842	6551	15,0%	13,0%
<i>autorisations et annonces</i>	5840	5249		
<i>inspections</i>	112	22		
<i>gestion des redevances</i>	1077	790		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	814	490		
Non affectable	13382	14413		
TOTAL	64535	64082		

Sécurité alimentaire

Inspections

Les entreprises qui traitent des denrées alimentaires et objets usuels sont contrôlées selon un rythme déterminé en fonction des risques. Sur 902 inspections (987 en 2013), 148 ont révélé des infractions. Lorsque de la marchandise est avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement. Ce fut le cas à 65 reprises, pour 301 kg de marchandises, en plus des 5000 kg d'épices précitées. Par ailleurs, 100 emballages de galettes de maïs et 40 de penne ont été retirés du marché suite à une alerte RASSF pour présence de mycotoxines.

Les cantons ont mené une campagne nationale, en collaboration avec la police, sur plus de 900 véhicules de transport de denrées alimentaires pour contrôler la température de stockage des denrées alimentaires ainsi que les conditions de transport. Quelque 19% des véhicules contrôlés étaient en infraction principalement pour températures de conservation supérieures de 3 degrés au moins aux prescriptions. A Neuchâtel, aucune infraction n'a été constatée.

Les prélèvements opérés lors de la Fête des vendanges ont à nouveau montré une piètre qualité microbiologique de bien des denrées. Bien que seuls 11 échantillons aient été prélevés dans 6 stands, 5 se sont révélés non conformes.

Une intoxication de 15 personnes par *staphylococcus aureus* a fait l'objet d'une enquête approfondie qui a permis de découvrir un lot de fromages au lait cru fortement contaminés. Les produits ont pu être éliminés et les mesures correctives imposées au fabricant et au revendeur.

Quelque 102 (136) producteurs de lait ont été inspectés. Des manquements ont été constatés dans la qualité de l'eau, la propreté du bétail, celle des installations et les relevés à documenter. Six (11) interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées, dont 4 en raison de la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait. Pour le surplus, l'ANAPI, sur mandat du SCAV, a procédé à 118 (174) contrôles de la production primaire dans des exploitations agricoles.

L'abattoir régional des Ponts-de-Martel, rénové et agrandi, a été mis au bénéfice d'une autorisation d'exploitation provisoire le 12 mars, puis d'une autorisation de durée illimitée le 3 novembre.

L'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs, au cours d'une centaine de visites et a, au besoin, dicté les mesures d'amélioration nécessaires. Il a effectué une intervention sur place suite à une pollution. Une station de pompage à haut risque a été définitivement mise hors service. En règle générale, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et quelques mesures immédiates ont été prises, en collaboration avec le distributeur, lors de contaminations ou de non conformités révélées par l'autocontrôle.

Analyses officielles

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 46 campagnes d'analyses. Les contrôles ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les six cantons et analysés dans un seul. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 539 échantillons dont il en a analysé 308. S'y ajoutent 310 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par le SCAV.

Les campagnes organisées par le SCAV se résument ainsi:

- Allergènes dans les cosmétiques: 26 substances parfumantes peuvent provoquer des allergies et doivent être déclarées si la concentration dépasse 0,01 ou 0,001%. Sur 95 échantillons (crèmes ou lotions), 15 (16%) ne répondaient pas à cette exigence légale.
- Antimicrobiens dans les cosmétiques: le méthylisothiazolinone et le méthylchloroisothiazolinone sont des antimicrobiens fréquemment ajoutés aux cosmétiques et très allergènes. Leur teneur maximale est régulée. Les savons liquides étrangers à bas prix ont été ciblés. Sur 108 échantillons, 22 (20%) ne répondaient pas aux exigences légales.
- Teneur en chlorate et bromate dans les eaux de piscines: l'hypochlorite ou eau de Javel utilisée pour la désinfection se dégrade en chlorate avec le temps et la chaleur. Les bromates proviennent de l'oxydation des bromures. Les teneurs maximales sont régulées. Sur 127 échantillons, 67 soit 53% ne répondaient pas aux exigences légales.

- Teneur en 3-chloro-1,2-propanediol ou MCPD dans les condiments et sauces: les hydrolysats de protéines des condiments et sauces peuvent contenir du MCPD qui se forme par hydrolyse acide des graisses. Le MCPD est considéré comme cancérigène et sa teneur maximale est régulée. Sur 31 échantillons analysés, 1 échantillon n'était pas conforme aux exigences légales.
- Acrylamide dans les frites et les chips: l'acrylamide est formée lors de la cuisson des denrées contenant des sucres et acides aminés (asparagine). Elle est suspectée d'être cancérigène. Il n'existe pas encore de normes mais la Commission européenne a édicté des valeurs maximales indicatives. Sur 41 échantillons, 12 soit 29% dépassaient la valeur indicative.
- Fixation d'eau dans les fruits de mer et les poissons: le "trempage" des fruits de mer/poissons est pratiqué pour augmenter la teneur en eau et ainsi gagner en poids. Le contrôle du rapport eau/protéines permet de vérifier l'absence de fraude dans ce domaine. La conformité de la déclaration du pourcent d'eau est contrôlée ainsi que la teneur en polyphosphates. Sur 47 échantillons analysés, 6 échantillons soit 13% n'étaient pas conformes aux exigences légales.
- Identification des espèces animales dans des viandes hachées: sur 71 échantillons, 11 (15%) étaient non conformes. Du porc non déclaré sur l'étiquetage a été retrouvé dans 5 échantillons, 3 autres échantillons contenaient du bœuf non déclaré et enfin du cheval a été mis en évidence dans 3 échantillons supposés ne contenir que du bœuf et du porc.
- Authenticité des poissons: par examen de l'ADN, il a été conclu que, sur 52 poissons analysés, 12 (23%) n'étaient pas déclarés correctement quant à leur espèce.
- Qualité et composition des cervelas: une analyse histologique de composition a été effectuée sur des échantillons de 41 cervelas, dont 13 (32%) n'étaient pas conformes. La présence de cœur, d'épices, d'allergène ou d'isolat protéique non déclarés a été constatée.
- Recherche du virus de l'hépatite A (HAV) dans des baies, principalement congelées: en 2013, aux Etats-Unis et en Europe, plus de 650 personnes ont été contaminées par ce virus qui était présent dans des baies congelées. Ces analyses ont été prévues afin d'évaluer la situation dans notre pays. 29 échantillons ont été examinés, dont aucun ne contenait le virus HAV.

Pour les échantillons neuchâtelois analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats disponibles au bouclage du présent rapport sont les suivants:

- Mycotoxines et OGM dans les produits de maïs et les maïs: sur 16 prélevés, un échantillon de farine de maïs provenant de Colombie était non conforme en raison de la présence de maïs génétiquement modifié non autorisé en Suisse.
- Mycotoxines, colorants et teneur en sel dans les épices: sur 26 échantillons prélevés, 4 étaient non conformes en raison d'une déclaration inadéquate de la teneur en sel.
- Eau oxygénée et déclaration dans les cosmétiques: sur 13 échantillons prélevés, 3 étaient non conformes en raison de la présence de substances non autorisées ou d'absence de déclaration des précautions d'emploi dans les langues officielles.
- Migration de nickel et teneur en plomb et cadmium dans les bijoux: sur 13 échantillons, 1 était non conforme en raison d'une migration de nickel supérieure à la valeur maximale autorisée.
- OGM dans les préparations à base de riz: les 20 échantillons prélevés étaient conformes.
- Authenticité des arômes naturels: les 6 échantillons prélevés étaient conformes.
- Mercure dans les poissons de fin de chaîne alimentaire, les crustacés et les mollusques: les 29 échantillons prélevés étaient conformes.
- Teneur en matière grasse et en eau dans les fromages: sur 17 échantillons prélevés, 3 étaient non conformes au regard de leur étiquetage en raison d'une teneur trop élevée en matière grasse dans l'extrait sec ou d'une teneur trop faible en eau pour le fromage dégraissé.
- Accélérateur de maturité dans les tomates: sur 15 échantillons prélevés de tomates produites en Suisse, 1 était non conforme en raison de la présence non autorisée d'éthéphon qui est un accélérateur de maturité.
- Fumarate de méthyle et chrome (VI) dans les objets usuels en cuir en contact avec la peau: sur 26 échantillons prélevés, une paire de mocassins était non conforme en raison d'une teneur en chrome (VI) supérieure à la valeur maximale tolérée.

- Colorants artificiels hydrosolubles dans les confiseries: sur 11 échantillons prélevés, 2 échantillons de macarons étaient non conformes en raison de dépassements de la valeur maximale tolérée en colorants E104 (jaune de quinoléine) ou E124 (Ponceau 4R) et 1 échantillon de pâte à sucre était non conforme en raison d'une indication de colorants sur l'emballage ne correspondant pas à la réalité.
- Substances issues des emballages alimentaires: 14 échantillons prélevés tous conformes.
- Qualité des champignons sauvages secs: sur 13 échantillons prélevés, 7 étaient non conformes en raison d'une teneur en mercure supérieure à la valeur maximale autorisée, d'un taux de défauts plus grand que la tolérance ou d'un étiquetage non conforme.

Le service a également organisé des campagnes exclusivement neuchâteloises:

- Taux d'alcool, méthanol et alcools supérieurs dans les vins et eaux de vie: sur 26 échantillons prélevés, 3 non conformes pour la déclaration du % volume d'alcool.
- Recherche d'ingrédients carnés dans des plats végétariens: 8 échantillons tous conformes.

Le service a aussi participé aux campagnes nationales suivantes:

- Qualité des encres de tatouage: sur 8 échantillons prélevés, 5 échantillons soit 63% (!) des échantillons étaient non conformes en raison de la présence de pigments, d'agents conservateurs ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques interdits, de teneur en amines aromatiques supérieure à la valeur maximale autorisée ou de déclarations non conformes.
- Teneur en résidus d'insecticides organochlorés et polychlorobiphényles (PCB) dans les miels: un échantillon a été prélevé et était conforme.

Dans le cadre des contrôles à la frontière, les analyses suivantes ont été confiées au service:

- Présence de substances allergènes et teneur en nicotine dans les liquides pour cigarettes électroniques: sur 11 échantillons, 1 était non conforme en raison de la non déclaration d'eugénol, substance allergène, dépassant la valeur maximale tolérée de 0,001%.
- Substances éclaircissantes pour la peau interdites ou régulées dans les cosmétiques: un échantillon a été analysé à la demande des douanes. Il était conforme.

L'étiquetage de 43 produits a été examiné. Le taux de non-conformité est comme toujours élevé (77%), le prélèvement en fonction de suspicions étant particulièrement efficace dans ce domaine.

Les cigarettes électroniques ont fait l'objet de plusieurs interventions pour insuffisance d'autocontrôle et non déclaration de substances allergènes.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande. La qualité microbiologique de 622 (624 en 2013) échantillons a été déterminée. Le taux de non conformités reste élevé (27%) et proche de celui des années précédentes (2013: 22%, 2012: 23%, 2011: 26%, 2010: 25%). Les résultats se présentent comme suit:

Secteur	Nombre d'échantillons / conformité à l'ordonnance sur l'hygiène		
	Prélevés	Conformes	Non-conformes
Boulangeries-pâtisseries	24	18	6
Fromageries	23	16	7
Restauration	494	349	145
Boucheries, poissonneries	24	16	8
Autres	57	56	1

La section d'analyses vétérinaires et microbiologiques a de plus procédé à 45 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (276 en 2013).

Le contrôle de la vendange a été pratiqué sur le principe de l'autocontrôle, par une application du Guichet unique qui permet la saisie par lots et la gestion des déclassements. Le rapport de vendange, téléchargeable, présente les statistiques du millésime.

Voies de droit et suites pénales

Sur 441 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 11 ont fait l'objet d'oppositions, dont 6 ont été acceptées, 2 partiellement et 3 rejetées. Un recours au département a été formé puis retiré. Dans 227 cas, les infractions constatées n'étaient pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service. Le total des amendes se monte à un peu plus de 120.000 francs, comme l'an dernier. Les montants s'étagent de 100 à 3000 francs. Les plus fortes sanctions ont été infligées pour commercialisation de denrées fortement altérées (1600 à 3000 francs), dont les fromages cause d'intoxication cités plus haut. Cinq fois, le prévenu a formé opposition, entraînant la transmission de la cause à la justice (4 fois) et une annulation.

Santé animale

Analyses

Environ 7850 analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes: brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszky, PRRS, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/ MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline. S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative.

Les vétérinaires cantonaux romands ont créé par convention le réseau des laboratoires vétérinaires officiels romands (Réseau VET). Dès 2015, toutes les campagnes de surveillance des épizooties seront réparties entre les trois laboratoires formant le réseau, dont celui de Neuchâtel.

Élimination de sous-produits

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage ont collecté 533 tonnes de sous-produits animaux (555 tonnes en 2013), dont 470 tonnes de cadavres au centre cantonal de Montmollin et 19 tonnes de cadavres au centre régional de Môtiers; ce dernier a fermé ses portes en septembre. A Montmollin, 6157 cadavres d'animaux (6457 en 2013), dont 2868 bovins, 1542 porcs, 35 chevaux, 251 ovins et caprins, 251 chiens, 676 chats, 262 renards, 151 chevreuils, 103 blaireaux et fouines et 18 sangliers, ont été pris en charge. Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 133.951 francs (150.070 francs en 2013).

Surveillance et interventions

Les programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (BVD, IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 2 cas de BVD, 1 cas de PRRS, 1 cas de nécrose hématopoïétique infectieuse (épizooties à éradiquer), 1 cas de nécrose pancréatique infectieuse, 1 cas d'actinobacillose du porc, 6 cas de salmonellose, 1 cas de loque européenne des abeilles (épizooties à combattre), 5 cas de coxiellose, 3 cas de campylobactériose, 1 cas de listériose, 1 cas de maladie hémorragique virale du lapin, 1 cas d'avortement enzootique des brebis et des chèvres et 2 cas de cryptosporidiose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués et gérés conformément à la législation fédérale sur les épizooties.

Les importations d'animaux sont particulièrement surveillées. 4 surveillances vétérinaires officielles pour 11 bovins et 3 mises en quarantaine de chiens ont été décidées.

Le vétérinaire Pascal Truong a été désigné vétérinaire officiel. Sur le site de Montmollin, un ancien bâtiment inutilisé a été transformé en centre de gestion des épizooties, doté d'un garage, d'un local

de stockage de matériel et d'un laboratoire pour le nettoyage et la désinfection après intervention. Une convention a été conclue avec l'abattoir rénové des Ponts-de-Martel pour la prise en charge prioritaire des animaux devant être abattus pour cause d'épizootie.

Protection des animaux

Autorisations

Une (7 en 2013) autorisation de détention d'animaux sauvages par des particuliers a été délivrée, 3 (20) renouvelées. 10 (11) nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées. 24 expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport.

Inspections

La commission consultative en matière de protection des animaux dans les exploitations agricoles a traité 14 dossiers, dont 9 ont fait l'objet de décisions administratives pour des dimensions de couchers insuffisantes et 5 sont en cours de traitement. Aucun recours n'a été déposé.

118 contrôles d'exploitations agricoles (151 en 2013) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont 37 (31%) ont révélé au moins un manquement.

134 enquêtes (121 en 2013) ont été diligentées suite à des dénonciations, dont 56 concernaient des chiens, 16 des chats, 25 des animaux de rente et 36 d'autres animaux. 2 interdictions de détenir des animaux et 9 séquestres d'animaux (9 chiens, 2 chats, 4 rongeurs) ont été prononcés.

Animaux trouvés

159 animaux trouvés ont été recensés (155 en 2013), dont 110 chats (69%), 38 chiens (24%), 2 petits mammifères et 2 reptiles.

Autres prestations

41 (33 en 2013) plans de construction ont été préavisés.

L'obligation de suivre des cours d'éducation pour chiens est mal respectée. Le service poursuit ses efforts en la matière. 186 (749 en 2013) courriers ont été envoyés aux détenteurs concernés. 109 (281) délais supplémentaires ont été accordés, de même que 22 (93) dérogations. 77 (211) décisions administratives chargées d'un émoulement et 24 (94) ordonnances pénales dont les montants se sont échelonnés de 230 francs à 430 francs ont été rendues.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types:

- Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales: dans 786 entreprises, 1906 instruments ont été vérifiés sur les 1934 prévus. Pour 80 instruments qui ne remplissaient pas les exigences légales, 59 entreprises ont reçu un ordre de réparation.
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées: 19 des 43 entreprises concernées ont été contrôlées, soit 44%. Sur 51 lots, un était hors tolérances. L'entreprise a reçu un avertissement et des émoulements lui ont été facturés.
- Surveillance du marché et inspection générale: 145 commerces et stands ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité. Sur 321 préemballages contrôlés, 94 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché; 26 achats-tests de vente au poids net dans la vente en vrac ont été réalisés avec la collaboration de la FRC Neuchâtel. Suite à ces contrôles, 14 commerces (5 pour les achats-tests) ont reçu un avertissement et des émoulements leur ont été facturés.

Les objectifs n'ont pas tous été atteints: 97% des appareils soumis aux contrôles ont été vérifiés et seul 44% (objectifs METAS 80%) des entreprises qui conditionnent des marchandises ont été contrôlées. L'autre objectif fixé par METAS, 10 achats-tests a été largement dépassé (26). Dans le domaine non-réglementé, 296 instruments de mesure ont été examinés. Notre camion a été engagé avec chauffeur 3 jours dans le Jura. Les émoluments du domaine réglementé se montent à 155.915 francs, auxquels s'ajoutent les émoluments du domaine non réglementé, les débours et les frais de déplacements de 124.654 francs, pour un montant total de 280.569 francs.

Police des chiens

Le projet de nouvelle loi sur les chiens a été rejeté par le Grand Conseil. Dans la foulée, le Conseil d'Etat a décidé de réduire drastiquement le programme de prévention des accidents par morsures de chiens, ses coûts n'étant pas couverts. A la rentrée scolaire, seuls les élèves de 3^{ème} année ont encore bénéficié du programme. Quatre éducatrices à temps partiel ont été licenciées.

Gestion des morsures

Les médecins ont annoncé 70 cas (39 cas en 2013) de morsures. 6 morsures graves sont à déplorer; les chiens concernés étaient de race border collie, bruno du Jura croisé, rottweiler, amstaff, beauceron croisé et inconnue. 12 enfants âgés de 0 à 9 ans ont été mordus. 17 cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière ou la tenue en laisse. 8 chiens mordeurs ont été euthanasiés sur décision de leurs propriétaires.

34 (35) cas de morsures sur d'autres animaux ont été signalés, dont une récurrence. A noter que dans 6 cas des bergers allemands étaient impliqués. Dans 4 cas, des mesures ont été ordonnées (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc).

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) continue de rencontrer un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 248 classes (251 classes en 2013) ont reçu la visite des éducatrices PAM. 2828 (81%) élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années et 1454 (61%) élèves de 4^{ème} année, soit au total 4282 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Tous les coûts sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. Malheureusement, suite au rejet par le Grand Conseil de la demande d'augmentation de la part de la taxe revenant à l'Etat, le programme PAM a été fortement redimensionné dès la rentrée 2014-2015; plus aucun cours n'est donné en 2^{ème} et 4^{ème} année, seuls les élèves de 3^{ème} peuvent encore bénéficier du programme de prévention. Cette année, 9845 chiens (9523 en 2013) ont été soumis à la taxe. 295.350 francs ont été encaissés, dont 49.225 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boîtes de détention à disposition des services de l'Etat et des communes.

Eaux de baignade

Les 46 piscines soumises au contrôle ont été inspectées 2 fois. Les trihalométhanes, sous-produits de la chloration, sont classés «cancérogène probable pour l'homme» et altèrent la fertilité masculine. Ils sont facilement absorbés par la peau. Sur 53 échantillons d'eaux de bassins couverts, 12 (23%) dépassaient la norme, ainsi que 21 bassins de plein air (81%) sur 26. Des assainissements sont exigés. Sur 78 échantillons, 41 (53%) dépassaient la valeur de tolérance en chlorate et 35 (45%) celle en bromate.

Une campagne d'analyse de *Legionella pneumophila* a été menée sur 48 eaux de douches des vestiaires des piscines publiques. Cinq dépassaient la recommandation de l'OFSP (1000 UFC/l). Ces dépassements ont impliqué la fermeture momentanée des vestiaires. Pour l'assainissement des conduites d'eau chaude, l'établissement a appliqué la procédure décrite par l'OFSP (choc thermique). Des prélèvements analytiques ont été effectués ensuite par un laboratoire accrédité pour vérifier le retour à la norme de l'installation. La recherche de *Legionella spp* a été effectuée

sur 8 eaux de bassins à bulles: 7 prélèvements dépassaient la norme du règlement cantonal. Des consignes immédiates ont été transmises (vidange du bassin et nettoyages divers).

La qualité de l'eau des 27 plages neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel a été analysée à quatre reprises. Toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Suite au constat de pollutions temporaires récurrentes occasionnées par les rejets des STEP's lors de fortes précipitations, l'appréciation de la qualité de l'eau a été complétée pour les plages concernées: "*dégradation temporaire de la qualité possible après un épisode de pluie en raison de déversement d'eaux non épurées*".

Affaires vétérinaires

Le service vétérinaire cantonal bernois a effectué 3 inspections de pharmacies vétérinaires sur mandat du service. 4 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année, à Mmes Marie-Eve Sunier et Line Baumberger et à MM. Ludovic Chervet et Beat Berchtold.

Prestations vétérinaires mixtes

188 contrôles vétérinaires officiels (170 en 2013) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont 30 (16%) ont nécessité la prise de mesures contraignantes. 2 cas ont été dénoncés au Ministère public. 3 exploitations ont été mises sous séquestre.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Le SCAV a été sollicité pour la détermination des espèces de poisson dans des taramas (œufs de poisson fumés) par l'association de consommateurs française "Que Choisir" (15 échantillons). Il a également été mandaté par la RTS (émissions *On en parle et A bon entendeur*) et le journal *Bon à Savoir* pour l'analyse d'authenticité de riz basmati (15 échantillons) et de la teneur en acrylamide dans des produits de consommation pour bébés (17 échantillons) et des chips (16 échantillons).

Notre service a effectué pour des tiers l'analyse de toxines marines dans des mollusques bivalves (8 échantillons), de thuyones et méthanol dans des absinthes (4 échantillons), de nicotine dans des liquides pour cigarettes électroniques (1 échantillon), de la teneur en alcool dans des limonades (1 échantillon) et la calibration de 21 réfractomètres utilisés pour le contrôle de la vendange.

Le SCAV jurassien a demandé à notre service d'analyser 16 échantillons pour la recherche d'espèces non déclarées dans des produits et préparations de viande.

Le SCAV a été sollicité pour l'analyse de 84 échantillons de tabac (parasite *Lasioderma serricorne*). Le service de la protection de l'environnement a soumis 78 échantillons pour des analyses microbiologiques. Environ 6600 recherches de trichinelles ont été effectuées à la demande des abattoirs qui se sont toutes révélées négatives; 1420 échantillons en provenance du canton du Jura ont également été analysés.

Analyses de santé animale

Environ 6400 analyses ont été effectuées, notamment pour le canton du Jura, portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail.

Autres expertises

Sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu, 10 inspections du casino de Neuchâtel ont été effectuées, contre indemnité de 16.393,50 francs.

Police du commerce

Législation

Les lois sur la police du commerce (LPCom) et sur les établissements publics (LEP) ont été acceptées par le Grand Conseil le 18 février, respectivement à l'unanimité et par 107 voix contre 2. Le règlement d'exécution (RELPCoMEP) a été élaboré, mis en consultation et adopté par le Conseil d'Etat le 17 décembre. Le règlement d'exécution de la loi sur les heures d'ouverture des commerces (RELHOCom) a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 décembre. La réforme de la législation sur la police du commerce et les établissements publics est ainsi achevée.

Contrôle de l'indication des prix

Durant l'année, 81 commerces ont fait l'objet d'un contrôle de l'indication des prix. Dans 18 commerces, l'indication était lacunaire ou absente. Dans le cadre de la campagne organisée par les cantons et le secrétariat d'Etat à l'économie, l'indication des prix et des rabais sur internet ont fait l'objet de contrôles. Sur les huit commerces neuchâtelois examinés, tous indiquaient les prix conformément au droit. Trois commerces indiquaient des rabais. Deux ont pu démontrer que cette indication était conforme à l'OIP. Le troisième a dû retirer ses prix comparatifs, la comparaison n'étant pas faite avec des prix réellement pratiqués.

Établissements publics et patentes occasionnelles

969 (988 en 2013) établissements publics sont exploités et 148 (242) décisions pour des ouvertures ou remises ont été délivrées. Le taux de rotation des tenanciers reste très élevé (15%). Des contrôles réguliers de présence du titulaire de patente ont été effectués.

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, le produit net des patentes se monte à 2.182.195 francs (2.132.317 francs). Les émoluments facturés se montent à 41.150 francs (38.850 francs). Les traites ont versé 13.334 francs (19.054 francs).

1811 (2072) patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 112.475 francs (129.770 francs) ainsi que 210 (246) patentes de danse pour 21.210 francs (24.600 francs).

Autres activités soumises à autorisation ou redevance

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, le produit des redevances sur le commerce de détail des boissons alcooliques se monte à 742.278 francs (773.847 francs en 2013), dont un tiers est versé aux communes. 56 (45) autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées. Un commerce a été sanctionné pour vente d'alcool sans autorisation. Pour la même période, les redevances sur appareils automatiques se sont élevées à 114.260 francs (117.219).

Dans les autres domaines réglementés, 110 (110) autorisations ont été délivrées (commerce et courtage en matière immobilière, commerce itinérant, commerce d'occasions, agence matrimoniale, détective, courtage en crédit, loteries ou tombolas, vente d'engins pyrotechniques).

8.6. Perspectives 2015

Pour l'exercice 2015, les objectifs stratégiques du service sont:

- **Réformer la police du commerce** (procédures de travail, documents qualité, prestations du Guichet unique, examens préalables des autocontrôles, nouvelles autorisations).
- **Réaliser la gestion électronique des documents.**
- **Renforcer la collaboration intercantonale romande** (campagnes de surveillance vétérinaire, échanges d'inspecteurs spécialisés).

- **Réorganiser les contrôles en agriculture** (passage aux contrôles de base délégués à l'ANAPI, réorganisation de l'inspectorat des ruchers et de la section des inspections vétérinaires, saisie des contrôles par stylo électronique).

9. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

9.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes:

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal.
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique.
- Gérer le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles.
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral.
- Assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

9.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés dans le chapitre 5 Activités/Réalisations du présent rapport.

9.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

Personnel

Le SGRF a diminué son effectif d'un poste en 2014, soit 55 collaboratrices et collaborateurs (ou 50,4 EPT), ce qui représente un effectif réduit de **14%** par rapport à 2006 avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 19 au domaine de la mensuration officielle, 26 au domaine du registre foncier et 2 au domaine administratif.

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu un départ en 2014 (un poste d'ingénieur en géomatique). De plus, deux apprentis géomaticiens ont obtenu leur CFC.

Finances

Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces huit dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du service est passé d'une charge nette de 1,3 million de francs en 2006 à une charge nette de 219.132 francs en 2014, soit **une amélioration de plus d'un million de francs**.

Il est intéressant de noter que, pendant la même période, les prestations au citoyen et au professionnel ont non seulement été maintenues mais rendues plus performantes (notamment guichet cartographique internet, guichet mobile, Geoshop, accueil client, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été réalisé dans le domaine de la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs.

Les résultats des comptes 2014 pour le service présentent même une amélioration de quelque 354.000 francs des comptes 2014 par rapport au budget 2014. Le service devrait boucler l'exercice 2014 avec un excédent de revenus proche de 135.000 francs alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de charges de 219.132 francs. Cela s'explique notamment par une diminution des charges de personnel (non remplacement d'un poste de conservateur et délai de 6 mois dans le cadre du remplacement du poste d'ingénieur en géomatique) et à une diminution de la rubrique BSM.

Comme service pilote retenu au sein du DDTE, le SGRF participe activement à la phase pilote du projet "GEM-light" qui vise à une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations. Le contrat de prestations 2014 entre le DDTE et le SGRF a été signé le 17 décembre 2013.

Informatique

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant, bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant.

9.4. Événements principaux

Les événements principaux ont été les suivants:

- le 17 décembre 2013, le DDTE, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un contrat de prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014; le SGRF est ainsi géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations light;
- l'accord de prestations 2014 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 380.000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- la disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 1800 ha du territoire neuchâtelois;
- l'effort important réalisé en 2013 par le SGRF en vue de l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) a permis sa mise en production le 24 janvier 2014 conformément au contrat de prestation signé avec la Confédération; notre canton aura ainsi parfaitement joué son rôle de canton pilote et a ainsi reçu une subvention supplémentaire de 180.000 francs;
- la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la sixième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier;
- le géoportail intranet comportant plus de 30 applications thématiques a été migré sur une nouvelle technologie plus moderne, efficace et performante (Geomapfish);
- le SITN a finalisé le développement d'applications thématiques importantes: lien géoportail SATAC 2 (permis de construire), SelvansGeo (cartographie des données de gestion forestière), Altlast4Web (gestion des données du cadastre des sites pollués);
- le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative: finalisation de la 1^{ère} étape de numérisation des 40.000 plans;
- le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

9.5. Activités / Réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN a poursuivi en 2014 ses développements pour faire évoluer l'infrastructure cantonale de géodonnées. La cartographie et les applications géomatiques proposées permettent de représenter le territoire avec ses contraintes (légal, topographiques, risques) et ses opportunités; elles facilitent également la gestion des ressources naturelles (eau, air, énergie, forêts, agriculture) et des infrastructures (routes, réseaux souterrains). Le SITN a fait évoluer ses solutions pour répondre aux enjeux croissants de la géolocalisation et de la cartographie embarquée pour ses utilisateurs et notamment les services d'intervention. Les développements réalisés font du SITN un élément central interconnecté avec tous les systèmes d'information stratégiques cantonaux (INFOPOL, SAGA, TERRIS, EC2000, SATAC, CLOEE, CANEPO, SIMO, etc.).

En 2014, le SITN, ce sont 40 applications géomatiques touchant l'ensemble des départements et la chancellerie, 500 types de géodonnées, 1535 commandes de géodonnées, environ 1000 utilisateurs internes (intranet) et plus de 10.000 utilisateurs externes. Les principaux développements sont résumés ci-dessous par domaines d'application.

Géoportail intranet, internet et mobile

Le géoportail intranet du SITN a fait peau neuve en 2014: <https://sitn.intra.ne.ch>. C'est une des applications stratégiques du SITN utilisée quotidiennement par près de 1000 personnes au sein des administrations cantonales et communales. L'ancien géoportail intranet avait été mis en service en 1998 (ce fut l'un des premiers en Suisse) et avait fait l'objet de développements importants pendant ces 16 dernières années. La technologie utilisée étant maintenant dépassée, le SITN a travaillé pendant près d'une année pour offrir une nouvelle version plus moderne, plus performante et plus riche, et pour migrer la trentaine de thèmes ou applications basés sur ce géoportail. Ce changement très important a été facilité par une communication adaptée, des informations et formations ciblées pour qu'il se fasse le plus sereinement possible. Des tutoriels détaillés ont été réalisés pour que les utilisateurs puissent rapidement être efficaces avec cette nouvelle plateforme. Les retours très positifs des utilisateurs permettent d'établir un bilan extrêmement satisfaisant après ces changements.

Le nouveau géoportail intranet est désormais basé sur la même technologie que le géoportail internet <http://sitn.ne.ch> destiné à tous les professionnels et citoyens ce qui permettra de rationaliser la gestion et favoriser les synergies entre ces deux plateformes. Sur l'impulsion du SITN, cette solution entièrement open source [geomapfish](http://www.geomapfish.org) (<http://www.geomapfish.org>) est maintenant utilisée par une vingtaine de partenaires, 8 cantons (Bâle ville, Bâle Campagne, Vaud, Jura, Neuchâtel, Oberland bernois, Schwyz, Grisons), 640 communes dont plusieurs villes importantes (Lausanne, Bâle, Bienne, Vevey, Montreux, Yverdon-les-Bains, Nyon, Pully, Morges, Neuchâtel, etc.). La solution GeoMapfish est désormais le géoportail pour près de 2 millions de citoyens suisses. Le développement collaboratif est assuré avec l'ensemble de ces partenaires. En 2014, de nouveaux développements ont été lancés pour compléter les fonctionnalités et des réflexions ont été menées pour le développement de la future version. La collaboration autour de cette nouvelle version devrait s'intensifier par un partenariat renforcé avec Swisstopo et le cadastre du Luxembourg. Pour des raisons de maintenance, l'ensemble de l'architecture technique du géoportail internet a été migrée fin 2014 sur une nouvelle infrastructure (migration sur de nouveaux serveurs, optimisation des performances, migration des bases de données, migration des processus de mise à jour, etc.).

Géoportail statistique

Le géoportail statistique ou atlas statistique permet de présenter plusieurs centaines d'indicateurs statistiques, de combiner des données statistiques et cartographiques. En 2014, une nouvelle version de l'application a été réalisée afin de permettre une consultation sur des périphériques mobiles (tablettes et smartphones). Cette nouvelle version sera mise en ligne au 1^{er} trimestre 2015.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF)

En tant que canton pilote, le SITN a poursuivi le développement informatique du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, nouvel instrument introduit dans les législations sur la géoinformation. Cette solution se base sur l'infrastructure du géoportail cantonal. Le géoportail du CRDPPF a été mis en ligne sur l'ensemble du territoire dans les délais souhaités par la Confédération (fin janvier 2014), permettant l'obtention d'une subvention fédérale complémentaire de 180.000 francs. Le SITN a collaboré activement avec le canton du Jura qui a récupéré le développement réalisé pour le canton de Neuchâtel. Cet échange s'est fait dans le cadre de la convention de collaboration entre les deux services de géomatique cantonaux.

SIT pour la mensuration officielle

Le système d'information pour la mensuration officielle (SIMO) est l'application informatique stratégique du domaine de la mensuration gérant l'ensemble du cadastre du canton. Il s'agit de l'outil de base indispensable de 15 utilisateurs du service et dont le fonctionnement doit donc être assuré à 100%. Son utilisation dans le cadre de la mise à jour de la mensuration permet un chiffre d'affaire annuel de plus de 1 million de francs. De nombreux processus ont été développés et améliorés en 2014 autour de cet environnement performant mais de plus en plus complexe afin de le rendre le plus efficace et stable possible: installation et configuration d'une nouvelle version, intégration de nouveaux lots, optimisation des processus de mise à jour, amélioration de la diffusion, travaux dans le cadre du changement de système de référence (MN95).

SIT pour la police

En 2014, le SITN a poursuivi plusieurs développements en collaboration avec la police. Les besoins en cartographie-géolocalisation de la police sont en constante évolution, notamment sur la cartographie mobile ou embarquée. De nombreuses nouvelles géodonnées ont été intégrées sur l'application SAGA d'aide à l'engagement utilisée par la centrale d'alarme. Une importante mise à jour des données adresses a été réalisée et une optimisation du processus de mise à jour a été initiée avec la société développant SAGA. La publication des données statistiques sur les délits s'est enrichie, notamment avec la préparation d'une nouvelle version permettant de consulter ces données sur les tablettes et smartphones.

SIT pour l'énergie et l'environnement

Le SITN a poursuivi la gestion du système d'information sur les eaux: gestion de la BD, ajouts de données, migration du thème eaux sur le nouveau géoportail intranet, diffusion pour les projets, participation aux travaux du groupe Eaux DDTE, notamment le projet de priorisation et planification des revitalisations et renaturations pour les 20 prochaines années. L'application de gestion des sites pollués (Altlast4web) a été mise en production en 2014. Cette solution a été reprise d'un développement réalisé pour d'autres cantons et la Confédération (OFEV, Office des transports, OFAC). Les données cantonales y ont été intégrées pour faciliter la gestion, l'analyse et l'archivage. Dans le domaine de l'OPAM, le SITN en collaboration avec le SENE a mis en place les périmètres de consultation.

SIT pour les forêts, faune et nature

L'application PlanFor, développée depuis au moins 15 ans par le service des forêts arrive en fin de vie, notamment en raison de la migration réalisée de contrôle-matière vers la nouvelle application Selvans. Le SITN a développé une nouvelle version de Planfor appelée SelvansGeo (basée sur le logiciel Open Source Quantum GIS) qui permet de gérer toutes les données cartographiques forestières et d'effectuer toutes les analyses nécessaires à la gestion forestière. En 2014, plusieurs formations ont été organisées, les analyses thématiques ont été développées et un important travail de réorganisation et de simplification des données a été initié.

Pour le domaine de la chasse, un nouveau thème a été développé sur le géoportail internet et mobile permettant de faciliter le travail d'annonces de tirs par les chasseurs. Cette solution permet de

présenter la carte de chasse sous forme numérique (zones interdites à la chasse, carrés kilométriques pour l'annonce des tirs, etc.).

SIT pour les routes

En collaboration avec le SPCH, les données cartographiques liées aux routes ont été mises à jour sur les guichets cartographiques (trafic, accidents, revêtements, perturbations du trafic). Les données du cadastre du bruit ont été publiées sur le géoportail intranet. Les données simulées pour 2020 ont aussi été intégrées. Le SITN a lancé, en collaboration avec le SPCH et le SCAT, un projet pilote de numérisation des plans d'alignement. L'objectif est d'avoir à terme une base de ces données complète au niveau cantonal pour répondre aux besoins du SPCH, SCAT et du CRDPPF. Une demande a été formulée au SITN pour initier une réflexion visant à lancer un géoportail dédié au groupe de gestion de la sécurité dans les tunnels. Une première séance a été organisée avec l'organe de pilotage pour définir les objectifs. Le SPCH et le SCAN ont décidé de développer une application informatique pour la gestion des demandes des transports exceptionnels TE-NE. Le développement a été confié à une entreprise privée. Le SITN a pour mission de développer les géoservices permettant à l'application TE-NE d'accéder à toutes les données cartographiques nécessaires (réseaux routiers, accidents, orthophotos et autres fonds cartographiques).

SIT pour l'aménagement du territoire

Le SITN a activement collaboré avec le SCAT pour faire évoluer ses applications et pour la publication de ses géodonnées. Le SITN a développé un géoservice qui est intégré dans la nouvelle version SATAC. Le géoservice permet de rechercher et localiser un ou plusieurs biens-fonds susceptibles d'être construits. Il permet aussi d'interroger ses caractéristiques dans la base de données géographique du SITN afin de renseigner les formulaires de saisie avec les contraintes légales et géographiques (affectation, limites à la construction, etc.) pouvant influencer l'évaluation de l'octroi du permis de construire. Le SITN a fait les développements nécessaires pour pouvoir maintenir en parallèle les deux versions de SATAC (en attendant la désactivation de l'ancienne version). Il a mis à jour la documentation de l'ensemble des processus liés à la gestion des bâtiments projetés et mis en œuvre ces processus en vue de leur diffusion sur les géoportails. Le SITN participe au projet d'observatoire du territoire et apporte son soutien pour les aspects géographiques de la méthodologie du projet. En 2014, il a participé activement au groupe technique pour les aspects de répartition spatiale, sur la définition et mise en place d'indicateurs et pour la publication des premières fiches. Sur la base d'un cahier des charges établi par le SCAT, le SITN a développé et mis en production une nouvelle version du géoportail des manifestations sportives.

SIT pour les archives de la mensuration officielle et du registre foncier

Le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative marquée par la finalisation en 2014 de la 1^{ère} étape de numérisation des 40.000 plans (plans cadastraux et plans de mutations). Ce projet a nécessité l'organisation des ressources techniques et organisationnelles: transports et déménagement des archives, gestion et formation des ressources humaines, gestion et traitement des données, etc. Le volume de données des archives scannées est très important puisqu'il représente actuellement environ 12.000 gigaoctets (12 téraoctets). En parallèle, une solution de consultation de ces archives vivantes a été intégrée au géoportail, ce qui permettra un important gain en efficacité. Ce projet de numérisation permettra aussi une sécurisation de l'archivage de ces données.

SIT pour le cadastre souterrain

Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative en 2014. C'est un projet très ambitieux qui a pour objectif de fédérer sur les géoportails du SITN l'ensemble des données des réseaux souterrains: eaux usées, eau potable, gaz, chauffage à distance, électricité, TV-câble, téléphone). Ce projet prendra plusieurs années pour atteindre son objectif. En 2014, l'ensemble des gestionnaires principaux (VITEOS, Swisscom, Cablecom, Groupe E, etc.) ainsi que les communes propriétaires ont été contactés pour présenter le projet et définir des conventions pour la mise à disposition des données. La quasi-totalité des gestionnaires ont répondu favorablement aux propositions du SITN. Plusieurs conventions importantes ont

pu être signées et de nombreuses données ont été fournies. Le SITN a mis en place le géoportail pour le cadastre souterrain et une partie des processus permettant sa gestion et la mise à jour des données, la gestion des accès sécurisés en fonction des réseaux. Une première version peut être consultée à l'adresse suivante: https://sitn.intra.ne.ch/theme/cadastre_souterrain.

SIT pour les services d'intervention

Le SITN a connu un nombre important de demandes pour les services d'intervention, en particulier pour répondre aux besoins de la fondation urgences-santé qui gère le 144. Un grand nombre de géodonnées cantonales ont été fournies pour être intégrées dans le système d'aide à l'engagement (SAGA). Ces données ont une importance vitale pour une localisation rapide de l'intervention. Pour les pompiers, en collaboration avec l'ECAP, le SITN poursuit la gestion de la base de données cantonale des hydrants: mises à jour au fur et à mesure des annonces reçues de l'ECAP et des différents partenaires (Viteos, services des eaux, installateurs de BH). Le thème défense incendie a été migré sur le nouveau géoportail intranet. Le SITN a travaillé sur le recensement des défibrillateurs du canton en collaboration avec les deux SIS. Les données récoltées ont pu être fournies à la fondation urgences-santé pour le 144. Une réflexion est en cours pour compléter et publier cet inventaire.

SIT dangers naturels

Plusieurs projets de mise à jour des cartes de dangers ont été réalisés ou finalisés en 2014. Le SITN a collaboré avec le SCAT (géologue cantonal) et le SPCH (BOAEE) pour la réalisation de ces mandats: conseils, diffusion des géodonnées, analyse et corrections des données fournies par les mandataires, intégration et diffusion sur les géoportails.

Evolution de la base de géodonnées du SITN

La base de données du SITN composée de plus de 500 catégories de géodonnées s'enrichit continuellement. En 2014, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés ou initiés pour compléter l'offre en géodonnées.

LIDAR 2015-2016

Les relevés laser aéroporté (LIDAR) permettent une modélisation 3D très précise du territoire. Ces données sont utilisées depuis plus de 10 ans dans un nombre important de domaines et permettent un gain en efficacité indéniable. Le SITN, qui dispose de deux relevés 2002 et 2010, souhaite faire une mise à jour. En 2014, une décision a été prise au niveau suisse de refaire un relevé de tout le pays (maître d'ouvrage Swisstopo). Le SITN a participé comme expert au groupe technique définissant la stratégie et les produits de ce relevé qui devrait débuter en 2015 et durer 6 ans. Le premier bloc qui devrait être survolé contient le canton de Neuchâtel. Le canton pourrait donc en principe bénéficier rapidement d'un nouveau relevé avec un financement provenant essentiellement de la Confédération.

Relevé par drone

Les drones ont pris une importance considérable pour l'acquisition de données cartographiques, la production d'orthophotos aériennes et de modèles 3D. Le SITN a organisé une journée de formation sur cette nouvelle technologie ainsi qu'un vol de démonstration. Un vol a ensuite été commandé pour analyser le potentiel de ce nouveau moyen d'acquisition pour la mise à jour périodique de la mensuration officielle.

Orthophoto CITIMAGE 2014

CITIMAGE contient des orthophotos haute résolution (10 cm) des 30 principales zones urbaines de Suisse. Il complète les orthophotos Swissimage qui couvrent toute la Suisse à une plus faible résolution (25 et 50 cm). Il est planifié, produit et commercialisé en coopération par les trois partenaires égaux Flotron AG, Swissphoto AG et Swisstopo. Pour le canton de Neuchâtel il était prévu de couvrir le périmètre des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Le SITN a fait étendre le périmètre prévu pour Neuchâtel sur une partie importante du Littoral neuchâtelois de La Tène à Bevaix. Les données ont été livrées fin 2014 au SITN et publiées sur les géoportails:

<http://sitn.ne.ch/theme/ortho>. Une brochure de présentation est disponible sur le site internet: <http://www.ne.ch/sitn/plaquettes>.

Orthophotos historiques 1981 et 1990

En 2014, le SITN a donné un mandat pour finaliser la production d'orthophotos historiques sur la base des relevés établis pour le canton en 1981 et 1990. Cette offre complétera la liste des orthophotos disponibles permettant une analyse détaillée de l'évolution du territoire cantonal. Ces données historiques sont particulièrement prisées des utilisateurs dans des domaines très variés: aménagement du territoire, environnement, sites pollués, évolution de la forêt, etc.

Bâtiments 3D

Le SGRF souhaite faire évoluer le cadastre vers la 3D conformément à la stratégie nationale établie sur l'évolution de la mensuration officielle. En 2014, de nombreuses démarches ont été entreprises pour relever cet énorme défi: installation d'une solution informatique pour la saisie photogrammétrique, préparation des données, formation des utilisateurs, collaboration avec Swisstopo, rédaction des spécifications techniques pour le relevé, etc.

Cartes géologiques

La carte géologique du Val-de-Travers au 1:25000 a été finalisée en 2014, après de nombreuses années de travaux. Le SITN a collaboré étroitement avec les auteurs de la carte. Cette carte a été publiée sur le géoportail cantonal: <http://sitn.ne.ch/theme/geologie>. Le SITN a également publié l'ensemble des données de l'atlas géologique au 1:25000 du canton.

Diffusion des géodonnées

En 2014, le SITN a consolidé les processus d'automatisation de la diffusion des géodonnées et continué la valorisation des géodonnées existantes. La solution geoshop permet de diffuser la quasi-totalité des données du SITN de manière automatisée sur les principes du commerce électronique. En 2014, 1460 sur un total de 1535 commandes, soit 95% des commandes ont pu être traitées par cette solution. 91% des commandes ont pu être traitées le jour même, 7% le jour suivant, répondant ainsi à des objectifs très élevés dans ce domaine. Le montant total des recettes pour 2014 s'élève à 366.963 francs.

Ci-dessous, les chiffres clés de la diffusion des données pour 2014:

- nombre de commandes de données traitées par Geoshop: 1535 (1449 en 2013);
- montants de la recette de la diffusion des données numérique: 354.659 francs;
- montants de la recette de la diffusion des données graphiques (plans papier): 12.314 francs.

Renouvellement du cadastre neuchâtelois

Convention-programme 2012-2015 et accord de prestation 2014 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2014, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après D+M) et le chef du département le 31 mars 2014, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2012-2015, signée par le Conseil d'Etat le 14 mars 2012.

Convention-programme 2012-2015

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 2300 ha;
- la mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 15.050 ha;
- le passage au cadre de référence MN95 des données de la mensuration officielle;

- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestation 2014

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2014.

Les prestations du service sont les suivantes:

- le lancement de la mise à jour périodique des points fixes planimétriques de la catégorie 2;
- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail.

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2004, 2008, 2011, 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour les travaux d'introduction du cadastre RDPPF en tant que canton pilote pour un montant de 384.573 fr. 75;
- paiement du montant de 1000 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2014, la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2014, 35 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 40.500 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle de plus de 25 millions de francs. 32 mandats couvrant plus de 38.200 ha nous ont déjà été livrés; parmi ceux-ci, 11 mandats couvrant une surface de plus de 17.400 ha ont été vérifiés par le service et sont en cours de traitement auprès des adjudicataires.

Lancement de travaux en 2014

En 2014, le service a adjudgé une entreprise représentant un volume d'investissement de 71.500 francs dont la participation de la Confédération s'élève à 42.900 francs.

En ce qui concerne la convention-programme 2012-2015, l'objectif prévoit la réalisation de nouvelles entreprises planifiées pour une surface totale de 2300 ha. À fin 2013, 2739 ha ont été réalisés. Ainsi donc, l'objectif a déjà pu être atteint en 2013.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2014

En 2014, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Saint-Sulpice, lot 3, Fleurier, lot 3 (1316 ha)
- Neuchâtel, lot 12, Hauterive, lot 2 (867 ha)
- Boudevilliers, lot 3, Les Hauts-Geneveys, lot 3 (1044 ha)
- Les Brenets, lot 2 (1051 ha)
- Les Planchettes, lot 1 (1173 ha)

Entreprises de MO finalisées en 2014

Des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 4585 ha et des renouvellements d'une surface de 493 ha pour une valeur contractuelle de 4.339.343 fr. 30 dont 3.554.291 fr. 80 de participation de la Confédération ont pu être finalisées.

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes:

- modification naturelle (p.ex. cours d'eau);
- non-existence d'un système d'annonce efficace: le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées;
- constructions non annoncées;
- considération économique: de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente pour des raisons des coûts engendrés;
- modifications du cadre normatif.

Considérant les améliorations des processus de mise à jour permanente déjà en place (par exemple SATAC V2) ainsi que l'avancement des travaux de renouvellement du cadastre au niveau cantonal, la mise à jour périodique est devenue une priorité.

Le canton s'est fixé l'objectif qu'à fin 2015 toutes les données approuvées avant le 1^{er} janvier 2010 soient mises à jour. Le délai de 6 ans a été choisi en considérant que la quasi-totalité des données approuvées avant 2012 se trouvent dans les zones bâties et à bâtir. Une période plus longue sera choisie pour les secteurs en zone agricole. En 2014, une surface de 700 ha a pu être mise à jour.

Changement du cadre de référence / Points fixes

Dans le cadre des nouvelles mensurations et des mandats d'élimination des tensions et contradictions, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence MN95. Les points fixes des gorges de l'Areuse ont été déterminés en MN95 et différentes données cadastrales ont été migrées dans le nouveau cadre de référence; il s'agit des Brenets, du Locle, de La Chaux-de-Fonds, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz, La Brévine et de Montalchez.

En plus, la visite périodique des points fixes planimétriques de la catégorie 2 a pu être effectuée sur plus de 50 points en préparation d'une révision complète du réseau des points prévu pour 2016.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens à un seul endroit toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique.

D'autres travaux en collaboration avec les services compétents (surtout le SFFN et le SCAT) et le SGRF concernant les restrictions de droit public, ont été réalisés. Les limites légales ont été saisies et approuvées sous forme numérique et des travaux de numérisation des règlements d'aménagement ainsi que le contrôle des géodonnées du plan d'aménagement ont été poursuivis avec entre autres l'envoi pour contrôle du règlement du plan d'aménagement saisi sous forme numérique.

Le guichet cartographique du cadastre RDPPF a nécessité différents développements en interne pour améliorer le fonctionnement et la reprise de la même technologie par le canton de Jura.

Mise à jour de la mensuration officielle

Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Le système de mise à jour permanente de la MO s'est à nouveau révélé très performant en 2014.

Avec un effectif réduit et un volume d'affaires inférieur de 9% à 2013, 92% des demandes de morcellement ont été livrées dans le délai d'un mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé dans le contrat de prestations GEM-light; les 8% restants présentent des délais justifiés, car indépendants du SGRF (mutations complexes).

De plus, même si les montants des prestations du service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations et GEM-light, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesures à atteindre en termes de qualité et de délais, et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2014 s'élève à 1.076.007 fr. 26 (1.185.785 fr. 08 en 2013) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2013)
Diffusion sous forme graphique	12.314,94	(12.741,63)
Production des dossiers de mutation	1.058.326,63	(1.148.808,22)
Travaux spéciaux	4.180,01	(153,61)
Autres travaux	1.185,68	(1.226,54)

Le service a réalisé 875 dossiers de mutations (956 en 2013) soit:

- 2 plans spéciaux
- 198 dossiers de division
- 350 plans de cadastration
 - 11 plans de réunion
 - 1 plan d'exmatriculation
 - 8 plans de constitution de DDP
 - 30 plans de servitude
- 83 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 47 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 45 révisions d'abornement
- 22 dossiers de rétablissement de points fixes
- 76 réactualisations de plans
 - 2 duplicatas de plans de mutation

Les travaux relatifs au transfert de la route nationale 5 à la Confédération se sont poursuivis en 2014.

Tout en assurant le traitement des demandes de morcellement et des plans de cadastration, le service a pu mettre la priorité sur le rétablissement de nombreux points fixes et ainsi assurer un bon niveau d'entretien de la mensuration officielle.

Il est préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est conséquent (entre 25 et 30% du nombre de plans réalisés par année pour les six dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	211	(225)	258.106,41	(252.303,77)
Boudry	269	(355)	321.643,64	(420.070,55)
Val-de-Travers	69	(69)	126.398,88	(87.459,47)
Val-de-Ruz	100	(125)	102.231,87	(137.087,07)
Le Locle	85	(55)	96.194,75	(62.166,68)
La Chaux-de-Fonds	141	(127)	153.751,08	(189.720,68)

De plus, le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, de mise en œuvre du cadastre RDPPF et du cadastre 3D pour un montant de 604.000 francs (554.000 francs en 2013).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 12.314 fr. 94 (12.741 fr. 63 en 2013).

66 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux disposi-

tions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (85 en 2013). 17 dossiers ont été modifiés (29 en 2013). Ces recettes s'élèvent à 92.758 fr. 89 (118.036 fr. 49 en 2013).

22 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (29 en 2013).

Mise à jour périodique

La mise à jour périodique des mensurations les plus anciennes du canton s'est poursuivie en 2014. Ce sont plus de 1450 heures de travail qui ont été consacrées à cette activité qui représente un montant de 180.000 francs.

Mise à jour du cadastre viticole

Le système d'annonce automatisé informant le service de toute modification touchant la nature de vigne, a permis la mise à jour de la mensuration officielle et du registre foncier tout au long de l'année.

Inspectorat du registre foncier

En 2014, l'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessous.

Autorité de surveillance et législation

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur du registre foncier et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au chef du Département du développement territorial et de l'environnement ainsi qu'au Contrôle cantonal des finances. Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier.

130 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspectorat du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2014, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Consultation en ligne – Guichet unique

Comme les années précédentes, la consultation en ligne de la base de données du registre foncier, par le Guichet unique de l'Etat, est utilisée par les principaux bénéficiaires d'accès que sont les notaires, avocats, géomètres privés, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. Cette prestation suscite toujours un grand intérêt puisque l'on compte plus de 70 entités inscrites, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs. Les émoluments perçus se montent à 211.445 francs.

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 365 plans de mutation (285 en 2013) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3100 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunions cadastrales, constitution ou suppression de DDP, réactualisations ou duplicatas (cf. Mise à jour de la mensuration officielle, chapitre relatif aux dossiers de mutations).

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées se poursuivent ainsi que les travaux préparatoires à l'immatriculation du nouvel état du syndicat de Gorgier-Saint-Aubin.

Plan du registre foncier: numérisation des servitudes

Les travaux de numérisation des servitudes ont été validés sur les cadastres de Hauterive, Neuchâtel, La Coudre, Boudry, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Les Hauts-Geneveys et Buttes.

Secrétariat de commissions

L'inspecteur du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)
1 décision d'autorisation d'acquisition a été rendue par la commission;
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVL)
223 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (13 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 33 selon l'art. 6 al. 2b et 175 selon l'art. 6 al. 2c).

Offices du registre foncier

Gestion et statistiques

Le nombre des réquisitions d'inscription est en diminution (-10%) par rapport à l'exercice précédent. Cependant cela ne concerne que peu le nombre de transferts de propriété, qui reste stable, et le volume global des opérations immobilières à traiter par les offices. Les constitutions de cédules hypothécaires sont un peu plus nombreuses, et le nombre de transformations de cédules papier en cédules de registre reste conséquent (1880). Enfin, les valeurs sont toujours élevées, ce que démontre le montant en hausse des émoluments facturés.

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2014, nombre d'opérations	15014	14910	29924
2014, nombre de réquisitions	5458	3867	9325
2013, nombre de réquisitions	6023	4338	10361
Différence	-565	-471	-1036
%	-9,38%	-10,86%	-10,00%
2014, Transferts de propriété	1563	1095	2658
2013, Transferts de propriété	1622	1107	2729
Extraits	3643	2140	5783
Gages immobiliers:			
Cédules hypothécaires 2014	457	249	706
Cédules hypothécaires 2013	358	306	664
Transformation céd. papier/registre	1101	779	1880
Hypothèques	6	6	12
Hypothèques légales	50	51	101
Augmentation de capital	700	484	1184
Mutations-plans	540	261	801
Émoluments 2014, Fr.	3.036.110.-	1.793.060.-	4.829.171.-
Émoluments 2013, Fr.	2.968.076.-	1.724.354.-	4.692.430.-

50 propriétés par étage (-26) représentant 522 unités d'étages (-175) ont été immatriculées en 2014. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2014	30	20	50
Nombre d'unités en 2014	304	218	522
Total global des PPE	1108	790	1898

Les 1898 PPE représentent 18.520 unités d'étages, soit les 20,14% du nombre total d'immeubles du canton (91.925).

Registre des bateaux (Loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et du Val-de-Travers. Aucune réquisition n'a été déposée en 2014.

Antenne de l'office des poursuites

L'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abritait jusqu'à fin juin 2014 l'antenne du Locle de l'office des poursuites. À ce titre, 222 extraits du registre des poursuites ont été délivrés en 2014 par le personnel du registre foncier.

9.6. Perspectives 2015

Pour 2015, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du contrat de prestations signé avec le DDTE. Il va mettre en œuvre les mesures d'amélioration décidées à l'issue de l'exercice 2014.

Dans le domaine du SITN et pour les années 2015-2020, plusieurs axes de développement seront poursuivis: évolution vers la 3D (amélioration du modèle numérique de terrain, bâtiments, ouvrages, arbres, lignes aériennes, routes), intégration de la composante temporelle (4D), meilleure connaissance du sous-sol, amélioration des fréquences de mises à jour, intégration de données en temps réel, développement de nouveaux domaines (santé, scolaire, paiements directs etc.), intégration d'autres systèmes d'information.

La réalisation de la phase pilote du cadastre des restrictions de droit public va se poursuivre conformément à la convention-programme signée entre le chef du DDPS et le Conseil d'Etat.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu de procéder à la vérification de trois entreprises, de mettre à l'enquête publique six entreprises et de procéder à l'approbation de six entreprises. Les travaux en vue du changement de cadre de référence, intégrant les travaux liés à l'élimination des tensions et des contradictions dans les mensurations existantes, devraient être terminés à la fin de l'année.

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL.....	7
1.1.	Missions	7
1.2.	Objectifs annuels.....	7
1.3.	Ressources (personnel, finances, informatique)	7
1.4.	Événements principaux.....	8
1.5.	Activités / Réalisations.....	8
1.6.	Perspectives 2015.....	10
2.	SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	11
2.1.	Missions	11
2.2.	Objectifs annuels.....	11
2.3.	Ressources (personnel, finances, contacts, informatique)	11
2.4.	Événements principaux.....	13
2.5.	Activités / Réalisations.....	13
2.6.	Perspectives 2015.....	19
3.	SERVICE DES TRANSPORTS	21
3.1.	Missions	21
3.2.	Objectifs annuels.....	21
3.3.	Ressources (personnel, finances)	21
3.4.	Événements principaux.....	26
3.5.	Activités / Réalisations.....	27
3.6.	Perspectives 2015.....	30
4.	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES	31
4.1.	Missions	31
4.2.	Objectifs annuels.....	31
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation).....	32
4.4.	Événements principaux.....	34
4.5.	Activités / Réalisations.....	35
4.6.	Perspectives 2015.....	48
5.	SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	54
5.1.	Missions	54
5.2.	Objectifs annuels.....	54
5.3.	Ressources (personnel, finances)	54
5.4.	Événements principaux.....	54
5.5.	Activités / Réalisations.....	55
5.6.	Perspectives 2015.....	68
6.	SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS ET DE LA NATURE.....	69
6.1.	Missions	69
6.2.	Objectifs annuels.....	69
6.3.	Ressources (personnel, finances)	70
6.4.	Événements principaux.....	71
6.5.	Activités / Réalisations.....	73
6.6.	Perspectives 2015.....	79
7.	SERVICE DE L'AGRICULTURE	80
7.1.	Missions	80
7.2.	Objectifs annuels.....	80
7.3.	Ressources (personnel, finances)	80
7.4.	Événements principaux.....	81
7.5.	Activités / Réalisations.....	81
7.6.	Perspectives 2015.....	93
8.	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	94
8.1.	Missions	94
8.2.	Objectifs annuels.....	94
8.3.	Ressources (personnel, finances)	95
8.4.	Événements principaux.....	95
8.5.	Activités / Réalisations.....	97
8.6.	Perspectives 2015.....	105

9.	SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER.....	107
9.1.	Missions.....	107
9.2.	Objectifs annuels	107
9.3.	Ressources (personnel, finances, informatique).....	107
9.4.	Événements principaux	108
9.5.	Activités / Réalisations.....	109
9.6.	Perspectives 2015	119